



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 146 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 2 novembre 2005**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 novembre 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

• (1400)

[Traduction]

**Le Président:** Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Bruce—Grey—Owen Sound.

[Les députés chantent l'hymne national.]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Traduction]

#### LES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

**M. Gary Carr (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais signaler à mes collègues un processus novateur que j'utilise pour communiquer avec mes électeurs et travailler directement avec eux. Il s'agit des comités consultatifs de citoyens.

À l'heure actuelle, nous avons des comités de ce genre pour les dossiers suivants: la santé, la citoyenneté et l'immigration, les aînés, les questions rurales et l'agriculture. Ces comités se réunissent au minimum quatre fois par année en petits groupes de dix personnes, afin d'avoir un véritable dialogue et un débat réel sur ces questions.

Ils me donnent des conseils et des points de vue sur des dossiers et des mesures législatives, et j'en fais ensuite part au caucus et aux ministres. Entre ces réunions, nous partageons des idées au moyen de courriels, de lettres et d'appels téléphoniques. Ce processus permet un dialogue permanent et est une façon beaucoup plus efficace de s'attaquer à des questions complexes.

Le 15 octobre, j'ai organisé une réunion d'un groupe consultatif sur le projet de loi C-407, qui porte sur une question qui touche une corde sensible chez un grand nombre de mes électeurs. J'ai eu l'occasion d'écouter mes électeurs et de prendre note de leurs opinions, de leurs préoccupations et de leurs observations, dont je discuterai ensuite avec mon caucus.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à cette rencontre et tous ceux qui prennent le temps de siéger bénévolement aux comités consultatifs. Leurs efforts et leurs observations sont vivement appréciés.

### L'AGRICULTURE

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, le sort des agriculteurs canadiens devient de plus en plus désespéré, car ils sont constamment confrontés à de graves difficultés financières.

Walter Klinger, un agriculteur de Jansen, en Saskatchewan, m'a écrit récemment pour me décrire la situation dans ses propres mots:

Les agriculteurs de l'Ouest du Canada n'ont jamais obtenu aussi peu pour leurs produits alors que leurs coûts de production n'ont jamais été aussi élevés. C'est non seulement une honte pour les agriculteurs canadiens, mais c'est tout à fait démoralisant.

Or le gouvernement réagit à cette crise en ajoutant au désespoir des agriculteurs. M. Klinger ajoute:

Dans d'autres pays producteurs de grains, le gouvernement veille à ce qu'il y ait suffisamment de programmes de soutien pour les producteurs. Nos agriculteurs nourrissent la population à leurs frais.

Le PCSRA mis en oeuvre par le gouvernement libéral est si compliqué et inefficace que les agriculteurs doivent verser à leur comptable de 400 \$ à 500 \$ ou plus pour remplir leur demande et ils apprennent ensuite qu'ils ne sont pas admissibles.

Manifestement, le gouvernement n'a pas su répondre à la crise agricole. Il est maintenant temps d'avoir un gouvernement qui mettra en oeuvre des politiques agricoles qui fonctionnent vraiment.

\* \* \*

### LE CENTRE DES RESSOURCES HUMAINES DE GUELPH

**L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre pour souligner le travail du Centre des ressources humaines du Canada pour étudiants de la ville de Guelph, et signaler l'été fructueux qu'il a connu. Cette année, le Centre des ressources humaines de Guelph a affiché 706 emplois, ce qui représente une augmentation de 21 p. 100 par rapport à 2004. Cela signifie que, en 2005, le centre a aidé plus d'employeurs à répondre à leurs besoins en personnel et a aidé plus d'étudiants à trouver un emploi d'été.

Quelque 350 étudiants ont aussi bénéficié de l'aide personnalisée d'agents d'emploi d'été. Ces agents rencontrent les étudiants en tête à tête pour les aider à rédiger ou à améliorer leur curriculum vitae, à se préparer à une entrevue, ou à rédiger une lettre de présentation.

Je veux féliciter toutes les personnes dévouées qui ont travaillé très fort cet été pour aider autant d'étudiants de ma collectivité. J'espère que, l'expérience aidant, elles réussiront encore mieux en 2006.

*Article 31 du Règlement*

[Français]

**LE SOMMET DES AMÉRIQUES**

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, les 4 et 5 novembre prochains se tiendra à Mar del Plata, en Argentine, le quatrième Sommet des Amériques.

C'est sous le thème « Créer des emplois pour combattre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique » que les 34 chefs d'État des Amériques se réuniront.

Malheureusement, le Québec n'a pas été invité à cette rencontre de négociation en vue de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques. La nation québécoise doit s'en remettre au bon vouloir d'Ottawa pour défendre ses droits et ses priorités.

Or, comme le gouvernement libéral fédéral nie quotidiennement l'existence de la nation québécoise, je conçois mal comment il pourra défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois et comment il pourra voir aux besoins du Québec dans un contexte d'intégration continentale.

Cette situation illustre une fois de plus la nécessité de faire la souveraineté du Québec afin de défendre nous-mêmes notre culture, nos valeurs et nos intérêts.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

**L'ASSOCIATION DES FEMMES DE L'INDE AU CANADA**

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à un organisme très spécial qui a eu une incidence énorme sur la collectivité de ma circonscription, Don Valley-Est.

Depuis près de 30 ans, l'Association des femmes de l'Inde au Canada, ou l'AWIC, offre son soutien aux familles qui viennent d'arriver au Canada, grâce à ses services sociaux et communautaires. L'association les aide à s'installer, les conseille sur les possibilités d'emploi et de bénévolat, donne des cours d'anglais langue seconde et d'informatique et offre un éventail d'autres programmes à l'intention des personnes âgées, des femmes, des enfants et des jeunes.

Depuis sa création en 1976, cette association est devenue une source d'aide fiable pour les personnes désireuses de s'adapter à leur nouvel environnement. Par-dessus tout, l'association reflète l'esprit de la société multiculturelle du Canada en encourageant ses clients à préserver et à promouvoir leur héritage culturel.

\* \* \*

**LES FAMILLES ENDEUILLÉES**

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Monsieur le Président, cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation Les Familles endeuillées de Cornwall, dans ma circonscription, Stormont—Dundas—South Glengarry.

Cette organisation a aidé des milliers de familles qui ont perdu un être cher à surmonter la douleur de cette perte par l'amour, l'espoir et la détermination. Elle offre actuellement un centre du deuil, une bibliothèque, des services spéciaux de deuil aux enfants et aux jeunes, des services de soutien téléphonique, des discussions en tête à tête, des groupes de soutien et des services de sensibilisation.

Tous ces services sont possibles grâce au dévouement et à la générosité de bénévoles, qui ont tous vécu un deuil et qui ont reçu une formation en bonne et due forme. Je connais l'excellence du travail que ces personnes accomplissent, car j'ai beaucoup profité moi-même de leurs services il y a 17 ans.

Du fond de mon cœur, je tiens à remercier et à féliciter toutes les personnes qui ont appuyé les Familles endeuillées de l'Ontario au cours des 20 dernières années et je souhaite la bienvenue aux représentants de Cornwall qui nous rendent visite sur la Colline aujourd'hui.

\* \* \*

**CHYPRE**

**M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, en compagnie du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Chypre, j'ai eu l'occasion, aujourd'hui, de souhaiter la bienvenue sur la Colline à Son Excellence l'ambassadeur de Chypre aux États-Unis et haut-commissaire de Chypre au Canada, M. Evriviades, ainsi qu'à Son Excellence le consul général, M. Vryonides, et à M. Sophocleous, président du Comité canadien de la justice pour Chypre.

Aujourd'hui, ces trois messieurs nous ont parlé de Chypre, hier, aujourd'hui et demain. Ce pays a fait beaucoup de progrès depuis l'invasion illégale de juillet 1974. Ce qui a été le plus impressionnant, c'est leur réponse à la question: « Que veut Chypre aujourd'hui? ». Ils ont répondu: « Chypre ne veut rien, rien de plus que ce que toute société civile demande aujourd'hui, soit le respect de la primauté du droit, ainsi que la justice et la sécurité pour toutes les personnes civilisées. »

Le moment est venu de trouver une solution à la question chypriote.

\* \* \*

[Français]

**LE MUSÉE DU BRONZE D'INVERNESS**

**M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, le Musée du bronze d'Inverness célèbre cette année ses 10 années d'existence.

Situé dans la région de Mégantic—L'Érable, l'économusée assure la protection et la mise en valeur d'un riche patrimoine et rend hommage aux grands sculpteurs québécois.

L'excellente renommée du Musée du bronze d'Inverness, de ses expositions et de ses œuvres favorise le développement culturel, touristique et économique de la région de L'Érable et du Québec tout entier.

Le 2 octobre dernier, le musée a souligné cet anniversaire en présentant des œuvres d'une quarantaine d'artistes de grand talent présents à cet événement, dont Armand Vaillancourt, Raymond Barbeau, Pascale Archambault, Huguette Joncas, Gérard Bélanger, Hélène Labrie, Roger André Bourgeault, Marcellin Fortin, Marie-Claude Demers et Jacques Lisée.

La réponse enthousiaste de ces artistes illustre bien l'appui du milieu des créateurs à ce musée unique en son genre consacré aux meilleurs sculpteurs québécois.

Félicitations et longue vie au Musée du bronze d'Inverness!

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**LE CHEMIN DE FER CLANDESTIN**

**L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le révérend Daniel Rupwate et l'assemblée des fidèles de l'Église épiscopale méthodiste britannique de St. Catharines, à savoir la Chapelle Salem, à l'occasion de son 150<sup>e</sup> anniversaire et de son rôle dans le chemin de fer clandestin.

Pendant deux semaines de célébrations, l'assemblée des fidèles et la collectivité se rappelleront de Harriet Tubman, un des plus célèbres chefs de train du chemin de fer clandestin. Cette femme extraordinaire a consacré sa vie à sauver d'autres vies. Elle a pris d'énormes risques grâce auxquels un nombre incalculable de personnes ont trouvé la liberté.

Vers 1850, St. Catharines et l'Église épiscopale méthodiste britannique sont devenus le quartier général de Harriet Tubman pour les activités du chemin de fer clandestin. L'église était un centre d'activités religieuses, culturelles et politiques. Le chemin de fer clandestin était en fait le réseau de familles et de gens qui offraient soutien, nourriture ou abri aux esclaves en fuite vers le Nord.

Je félicite l'assemblée des fidèles et les nombreux bénévoles qui ont déployé tant d'efforts pour nous aider à célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Église. Grâce à eux, nous continuerons à nous rappeler de l'esprit et de la force de Harriet Tubman et des actes de courage qu'elle a posés au cours de sa vie.

\* \* \*

● (1415)

**LES CLUBS GARÇONS ET FILLES DU CANADA**

**M. Colin Carrie (Oshawa, PCC):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage aux Clubs garçons et filles du Canada et pour saluer leur engagement constant à aider les enfants canadiens, d'un océan à l'autre, à développer leur potentiel.

En favorisant l'établissement de liens positifs entre pairs et mentors, les Clubs garçons et filles aident les enfants à acquérir de l'estime de soi et des compétences sociales qui leur serviront toute leur vie. Ces clubs permettent aux jeunes de participer à d'excellents programmes récréatifs et sociaux à l'extérieur de l'école et favorisent l'établissement de liens positifs entre pairs, l'équilibre émotif et le bon rendement scolaire.

À titre d'ancien des Clubs garçons et filles du Canada, je suis fier d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue à nos visiteurs et pour féliciter cette formidable organisation de son importante contribution. On ne peut passer sous silence les nombreuses heures que consacrent les bénévoles, les superviseurs de programmes et le personnel pour assurer un environnement agréable et sûr dans lequel les enfants peuvent s'épanouir.

Au nom des députés, je salue le travail dévoué de tous les Clubs garçons et filles au pays, particulièrement celui d'Eastview, dans ma circonscription, Oshawa.

\* \* \*

**LA CHIROPRATIQUE**

**Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de souhaiter la bienvenue aux nombreux chiropraticiens qui sont à Ottawa aujourd'hui pour rencontrer leurs députés fédéraux. Je crois que ces réunions seront l'occasion idéale pour nombre de députés de se renseigner sur le rôle important et

indispensable que les chiropraticiens sont appelés à jouer dans le domaine des soins de santé.

En tant que chiropraticienne, j'ai vu de mes propres yeux les bienfaits de la chiropratique pour traiter les maux de dos, les douleurs à la nuque et les maux de tête. Les troubles musculosquelettiques comme les maux de dos coûtent aux Canadiens 16,4 milliards de dollars en traitements et en réadaptation. Compte tenu de ces coûts et de la perte de productivité qu'entraînent ces troubles, les chiropraticiens ont un rôle majeur à jouer dans la résolution de nombre de problèmes du secteur des soins de santé.

À mesure qu'évolue la dynamique des soins de santé, il est essentiel que les professionnels de la santé collaborent dans un environnement multidisciplinaire pour fournir aux Canadiens la meilleure qualité possible de soins.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ BELL CANADA**

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier tente depuis 1996 de forcer Bell Canada à honorer ses obligations qui consistent à verser un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cette affaire se trouve devant le Tribunal des droits de la personne depuis presque 10 ans et des audiences sont prévues jusqu'en 2009. Bell Canada a versé plus de 35 millions de dollars à une petite armée d'avocats pour priver des milliers de téléphonistes de l'argent qui leur revient en vertu de la loi.

Les attaques persistantes de Bell à l'égard des droits de la femme prouvent une fois de plus la nécessité de mesures fédérales proactives en matière d'équité salariale. Les ministres du Travail, de la Justice et de la Condition féminine ont tous déclaré publiquement que l'équité salariale est un droit humain fondamental, pourtant il n'existe encore aucune loi pour protéger les travailleurs à cet égard.

Le NPD demande au gouvernement libéral de mettre fin aux pratiques qui forcent les femmes à se battre pendant des décennies pour l'égalité économique et d'adopter des mesures législatives proactives en matière d'équité salariale.

Le Comité permanent de la condition féminine a demandé une loi. Où est-elle?

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE**

**Mme Bev Oda (Durham, PCC):** Monsieur le Président, nous serons dans nos circonscriptions la semaine prochaine pour le jour du Souvenir. Aujourd'hui, je tiens à reconnaître les anciens combattants canadiens d'origine japonaise qui ont servi dans les Forces canadiennes durant la Première et la Seconde Guerres mondiales, aussi bien que durant la guerre de Corée.

Au moment du déclenchement de la Première Guerre mondiale, les Japonais n'étaient pas reconnus comme citoyens canadiens et ont dû se battre même pour se porter volontaires en 1915. À nouveau, durant la Seconde Guerre mondiale, alors que tous les Japonais de la côte ouest étaient évacués comme sujets d'un pays ennemi, et qu'ils n'étaient toujours pas reconnus comme citoyens, des Japonais se sont portés volontaires pour servir dans nos forces armées.

*Questions orales*

Lors de ces guerres et de la guerre de Corée, ces personnes ont servi avec distinction, dignité et valeur. Ces hommes et ces femmes ainsi que tous les Japonais établis au Canada ont finalement obtenu le droit de vote et ont été reconnus comme citoyens canadiens en 1948.

Les anciens combattants canadiens d'origine japonaise ont combattu pour être en mesure de déclarer fièrement qu'ils faisaient partie de leur pays, qu'ils ont souffert durant ses luttes et se sont enorgueillis de ses victoires, qu'ils étaient prêts lorsqu'on a eu besoin d'eux et qu'ils sont des Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, le rapport Gomery est venu confirmer l'ampleur du scandale des commandites et la direction politique qui présidait à cette vaste opération de propagande.

Les membres les plus influents du Parti libéral du Canada n'ont pas lésiné sur les moyens pour tenter d'acheter la conscience et l'affection des Québécoises et des Québécois tout en s'assurant de bien garnir le compte de banque de leurs petits amis qui, à leur tour, renvoyaient l'ascenseur au Parti libéral.

Le scandale des commandites est un scandale libéral savamment orchestré par les mandarins du Parti libéral du Canada. Le juge Gomery dit d'ailleurs avoir constaté, et je le cite: « L'existence d'une culture du "tout m'est dû" chez les responsables politiques [...] gérant le Programme de commandites avec réception d'avantages monétaires et non monétaires. »

Le rapport Gomery met au grand jour la machination du Parti libéral du Canada qui, n'ayant rien à offrir au Québec, a choisi d'utiliser les fonds publics pour tenter d'acheter les Québécoises et les Québécois. Triste spectacle!

\* \* \*

● (1420)

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui est un bien triste jour pour notre Parlement. Nous avons maintenant appris du juge Gomery que le gouvernement libéral est coupable d'avoir acheminé des millions en fonds publics vers le Parti libéral.

Le juge Gomery a déclaré que le Parti libéral ne pouvait pas, comme institution, se soustraire à sa responsabilité à l'égard du scandale des commandites et de ce qu'il a appelé « une chronique déprimante [...] de cupidité, de vénalité et d'inconduite ».

Le juge Gomery a confirmé l'existence d'une culture du « tout m'est dû » au sein du Parti libéral. C'est le cabinet libéral, dont le premier ministre actuel était le ministre des Finances, qui a conçu et élaboré le Programme de commandites. Ce sont les libéraux qui géraient le programme. Le Parti libéral a bénéficié du programme et les libéraux ont utilisé des fonds publics volés pour des activités partisanes.

Nous savons que l'affectation de 45 millions de dollars reste encore inexplicée. Nous savons que 5,4 millions de dollars au moins ont abouti entre les mains de libéraux. Le Parti libéral a ainsi été en mesure d'acheter des élections, d'acheter des gens et d'acheter le pouvoir.

Le gouvernement et les personnes responsables doivent être tenus de rendre des comptes. Comment se fait-il que personne n'est allé en prison? Il est triste en effet que le Parti libéral continue de former le gouvernement et il est encore plus triste que le NPD continue de soutenir ce gouvernement corrompu.

\* \* \*

**LES CLUBS GARÇONS ET FILLES DU CANADA**

**M. Paul Zed (Saint John, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour saluer les Clubs Garçons et Filles du Canada et souligner le rôle essentiel que joue cet organisme national dans la vie d'enfants de partout au Canada.

Je souligne avec fierté que l'organisme a vu le jour en 1900 dans ma circonscription, Saint John, au Nouveau-Brunswick. Actuellement, il existe 101 clubs à l'échelle du pays.

Ces clubs sont d'importants fournisseurs de programmes qui favorisent le développement physique, éducatif et social de 154 000 jeunes et leurs familles chaque année. Depuis plus de 100 ans, l'organisme des Clubs Garçons et Filles du Canada offre des endroits abordables où les enfants et les jeunes peuvent bâtir leur confiance et acquérir des compétences qui leur serviront dans la vie.

Saluons ensemble les contributions des milliers de bénévoles et membres du personnel des Clubs Garçons et Filles du Canada à l'échelle nationale.

**QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, maintenant que le rapport Gomery a bien confirmé la corruption du Parti libéral, les Canadiens se demandent pourquoi personne n'a été pointé comme responsable. Le juge Gomery a écrit noir sur blanc que le Parti libéral, comme institution, ne peut échapper à ses responsabilités pour la méconduite de ses cadres et officiers.

Le premier ministre dit qu'il a accepté sans hésitation toutes les conclusions de la commission. Pourquoi, donc, le gouvernement n'engage-t-il pas de poursuites contre le Parti libéral du Canada? Pourquoi cette hésitation?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'a certainement pas raison. Ceux qui ont mal agi sont imputables. Par exemple, des gens sont accusés au criminel, d'autres sont poursuivis au civil et certains ont été congédiés. Comme je l'ai dit hier, le rapport a été transmis à la GRC, qui décidera des mesures supplémentaires devant être prises.

[Traduction]

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à la question. Comme l'a souligné le juge Gomery, non seulement des fonds publics ont été gaspillés et détournés, mais personne n'a été tenu responsable de ce méfait et personne n'a été puni.

Le Parti libéral du Canada est responsable du scandale, qui a été dirigé par certains de ses plus hauts fonctionnaires, au profit du parti. Pourquoi le gouvernement ne poursuit-il pas le Parti libéral afin de récupérer les millions qui ont été perdus et volés?

*Questions orales*

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, tous ceux qui ont lu le rapport rejettent la prémisse de la question du député. S'il veut discuter des divers aspects tels qu'ils sont présentés, alors il doit reconnaître que certaines personnes ont fait l'objet de poursuites criminelles et d'autres de poursuites civiles, et que d'autres encore ont été remerciées de leurs services. J'ai transmis hier le rapport du juge Gomery à la GRC pour examen.

• (1425)

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, si le premier ministre rejette la prémisse de la question, il rejette donc aussi les conclusions du juge Gomery, qui a dit que le Parti libéral pouvait être tenu responsable en tant qu'institution.

Le premier ministre fait tout un plat des accusations portées contre une personne ou une autre, mais c'est le Parti libéral du Canada qui est au centre de tout ce scandale et il reste que 45 millions de dollars ont été perdus ou volés.

Pourquoi le premier ministre n'est-il pas prêt à affirmer que son gouvernement engagera des poursuites contre le parti qui est responsable de tous ces actes?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous acceptons toutes les conclusions tirées par le juge Gomery. Nous acceptons pleinement ses constatations. Il a dit que l'institution était responsable des actes de certaines personnes. Certaines de ces personnes ont déjà été bannies du parti et des accusations seront portées dans un certain nombre de cas.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a dit qu'aucun argent sale provenant du scandale des commandites n'avait été versé dans les comptes bancaires du Parti libéral fédéral, ce qui n'est pas vrai, bien sûr. Le rapport du juge Gomery a révélé le contraire. Selon certains calculs, le Parti libéral a volé 5,4 millions de dollars aux Canadiens, et on ne sait toujours pas où est passé un autre montant de 45 millions de dollars.

Le juge Gomery a dit que les Canadiens avaient raison d'être indignés. Nous sommes au courant du scandale des commandites depuis maintenant plus de trois ans. Le Parti libéral a créé le scandale des commandites, l'a exploité et en a profité, mais aucun libéral n'est allé en prison.

Quand les criminels libéraux seront-ils tenus responsables du scandale des commandites et envoyés en prison?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le Parti libéral a remboursé 1,14 million de dollars à la Couronne, ce qui tient compte de l'analyse des faits présentée dans le rapport du juge Gomery. Le montant dont parle le député témoigne de l'esprit vide et partisan du Bloc. Nous fondons notre analyse sur les faits consignés dans le rapport du juge Gomery parce que nous appuyons le juge et son rapport.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, le juge Gomery reconnaît le Parti libéral du Canada coupable. Voici quelques faits: preuve évidente d'ingérence politique; pots-de-vin et contributions illégales au Parti libéral du Canada; employés de campagne du Parti libéral rémunérés par des agences et culture des ayants droit chez les dirigeants du Parti libéral. Son rapport est clair. Il s'agit d'une condamnation d'activités criminelles et d'actes répréhensibles.

Le Parti libéral, auquel appartenait le premier ministre, qui était censé protéger les fonds publics, était pleinement engagé dans le scandale des commandites. Pourquoi les Canadiens devraient-ils

croire que la culture de corruption du Parti libéral est terminée si le premier ministre refuse même de poursuivre son propre parti pour récupérer l'argent?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit là d'une grave déformation des faits consignés dans le rapport du juge Gomery.

En parlant des partis politiques et de la gouvernance au Canada, le juge Gomery a dit:

Rien ne saurait donc justifier que la confiance du public dans l'intégrité de nos institutions démocratiques soit ébranlée. (...) Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de leurs fonctionnaires et de leurs élus font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité, et qu'ils ont été blanchis par l'Enquête.

Le Parti libéral du Canada est une excellente institution nationale qui travaille fort pour défendre les intérêts des Canadiens. Un petit groupe de gens ont mal agi et ils seront punis.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, dès décembre 1999, on voit apparaître dans les journaux les premiers articles sur le scandale des commandites. En 2000, le Bloc québécois dénonce dans sa plate-forme électorale la gestion plutôt douteuse du Programme de commandites et identifie même des firmes de publicité impliquées dans le scandale.

Si le premier ministre n'a pas lu la plate-forme du Bloc québécois, il lisait sûrement les journaux. Comment le premier ministre, qui était vice-président du Conseil du Trésor, peut-il expliquer qu'il n'ait jamais pensé qu'une vérification en profondeur s'imposait, et ce, dès 2000?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, toutes les questions pertinentes ont été examinées, posées et reposées lors des audiences de la Commission Gomery. J'ai moi-même témoigné devant cette commission. Celui qui a le plus de connaissances de tout le dossier, c'est le juge Gomery. Il a fait son rapport et nous acceptons ses conclusions.

• (1430)

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, cela ne devrait pas empêcher le premier ministre de répondre à cette question en Chambre.

Jean Chrétien a déclaré au sujet du Programme de commandites: « J'avais donné ordre au Conseil du Trésor de faire les vérifications qui se doivent. Ils m'ont confirmé à plusieurs reprises que je n'avais aucune inquiétude. »

Le premier ministre confirme-t-il avoir reçu un tel ordre de Jean Chrétien et lui a-t-il confirmé qu'il n'y avait aucun problème, que tout se déroulait correctement et normalement, puisqu'il était vice-président du Conseil du Trésor? Va-t-il répondre à cette question?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, encore là, toutes ces questions, tous ces sujets ont été soulevés lors des audiences avec le juge Gomery. J'ai moi-même témoigné, de même que l'ancien premier ministre. Le juge Gomery, celui qui connaît le plus le dossier, a fait son rapport et j'accepte ses conclusions.

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre doit réaliser que cette question n'a jamais été posée à la Commission Gomery.

*Questions orales*

Nous lui demandons aujourd'hui, en tant que premier ministre et ancien vice-président du Conseil du Trésor, s'il confirme les propos de Jean Chrétien à l'effet que les ministres qui siégeaient au Conseil du Trésor avaient assuré Jean Chrétien, à plusieurs reprises, qu'il n'y avait aucun problème dans la gestion des commandites. Est-ce que le premier ministre va le confirmer?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que le député essaye maintenant de se substituer aux procureurs de la Commission Gomery. Toutes les questions pertinentes ont été posées, toutes les réponses pertinentes ont été données. Le commissaire Gomery a rendu public son rapport hier. Nous acceptons les conclusions et le Bloc québécois devrait faire la même chose. Sinon, est-ce qu'il remet en question l'intégrité du juge Gomery?

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, personne ne remet en question l'intégrité du juge Gomery. Toutefois, le premier ministre a des responsabilités devant la population.

Cette population qui nous écoute voudrait savoir si ce qu'a déclaré Jean Chrétien, hier, est exact. Jean Chrétien a dit que les ministres qui siégeaient au Conseil du Trésor — dont l'actuel premier ministre et l'ancienne présidente du Conseil du Trésor — l'avaient assuré que tout allait bien dans l'administration du Programme de commandites.

Je pose ma question au premier ministre. Les gens veulent le savoir. Est-ce que, oui ou non, ils ont dit cela à Jean Chrétien?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai du mal à accepter de voir les députés du Bloc québécois choqués par les conclusions du juge Gomery, car celles-ci vont à l'encontre de leurs prétentions. Toute la dernière année, ils n'ont fait qu'une opération de salissage envers le premier ministre, des ministres de ce gouvernement et certains députés. Ils devraient avoir l'intégrité de se lever et de s'excuser pour leur campagne de salissage de la dernière année.

[Traduction]

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, l'indignation des députés ministériels est vraiment étonnante. Ils n'éprouvent absolument aucune honte.

Le juge Gomery a confirmé l'existence d'une culture libérale des ayants droit. Malgré cela, le premier ministre continue toujours d'entretenir cette même culture. Des membres du personnel politique sont nommés ambassadeurs, des argentiers libéraux sont nommés sénateurs et des agents politiques tiennent les rênes du Parti libéral.

Le premier ministre assumera-t-il en partie la responsabilité d'avoir favorisé cette culture que le juge...

**Le Président:** Le premier ministre a la parole.

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est important, dans le cadre de ce débat, d'être précis en citant les propos du juge Gomery.

Il a dit que ceux qui étaient impliqués dans le Programme de commandites souffraient d'une culture d'ayants droit, en désignant un certain groupe de personnes.

En fait, des mesures ont déjà été prises contre ces personnes. L'une des raisons pour lesquelles nous avons commandé la commission d'enquête dirigée par le juge Gomery était justement de rendre le parti ouvert et transparent, de façon à ce qu'aucune culture d'ayants droit ne puisse y subsister.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre a raison. Le juge Gomery a bien précisé qu'il s'agissait d'un certain groupe de personnes. Il a en effet

dit qu'en tant qu'institution le Parti libéral du Canada était responsable de ce qui est arrivé.

En fait, rien n'a changé. Les nominations se font toujours par copinage. Toutes sortes d'agents politiques sont libres d'aller et venir au gouvernement libéral et au cabinet du premier ministre.

Quand le premier ministre assumera-t-il la responsabilité du fait que cette culture subsiste encore aujourd'hui au Parti libéral, et quand abandonnera-t-il cette attitude de suffisance à l'égard de lui-même et de son parti?

• (1435)

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, je demanderais au chef du NPD, qui a lui-même demandé à ce que le débat demeure rationnel, de s'assurer de la fidélité de ses citations avant de prendre la parole.

Le juge Gomery n'a pas dit que le Parti libéral était responsable. Il a simplement dit qu'en tant qu'institution le parti avait la responsabilité de certains de ses membres. Nous comprenons et acceptons ce constat, et c'est pourquoi nous avons pris les mesures appropriées.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, plus tôt au cours de la période des questions, le gouvernement a essayé de faire valoir que le Parti libéral remboursera l'argent qu'il pense être relié au scandale. Cependant, notre système politique ne nous permet pas de choisir notre propre punition à moins, bien sûr, que nous ne nous pensions au-dessus des lois.

Le premier ministre admettra-t-il que le Parti libéral devrait être poursuivi, ou pense-t-il effectivement que ce parti est au-dessus des lois?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre, en sa qualité de chef du Parti libéral, a clairement dit depuis le début que toutes les sommes qui ont été obtenues de façon illicite seront rendues aux contribuables canadiens.

C'est exactement ce qui s'est passé. Le Parti libéral a remboursé toutes les sommes qu'ont obtenues une petite poignée de gens en agissant de façon inappropriée, et ces gens seront punis.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, si c'est effectivement ce que croit le premier ministre, je suis sûr que les Canadiens aimeraient l'entendre de sa bouche.

Le premier ministre, plus tôt au cours de la période des questions, a prétendu que tous les libéraux responsables de ces agissements seront tenus individuellement responsables. Cependant, le juge Gomery a dit sans équivoque que le Parti libéral, en tant qu'institution, devrait aussi être tenu responsable de ses actes.

Le premier ministre fera-t-il ce qu'il se doit de faire, c'est-à-dire tenir le Parti libéral responsable et le poursuivre pour recouvrer les 45 millions de dollars dont on ne retrouve toujours pas la trace?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, hier, le chef de l'opposition a dit en interview qu'il pensait que la somme s'élevait à 700 000 \$. Hier, certains de ses députés parlaient de 5,4 millions de dollars. Aujourd'hui, le chef de l'opposition parle de 45 millions de dollars.

*Questions orales*

Notre analyse du rapport du juge Gomery a abouti à une somme vraisemblable qui a été remboursée aux contribuables canadiens. Nos calculs sont fondés sur les faits. La somme dont parle l'opposition est fondée sur de la basse partisanerie. En agissant de cette façon irresponsable, l'opposition sape la réputation de tous les partis politiques et de tous les politiciens.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Monsieur le Président, plus tôt, en répondant au chef de l'opposition, le premier ministre a déclaré qu'il rejetait la prémisse voulant que le Parti libéral soit responsable. Au cas où il s'intéresserait à la question, je cite un passage de la page 81 du rapport du juge Gomery:

L'institution qu'est le PLCQ [section québécoise du Parti libéral du Canada] est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants.

Le premier ministre est le représentant et maintenant le chef du Parti libéral. En tant que chef du Parti libéral et ancien ministre important venant du Québec, le premier ministre acceptera-t-il la responsabilité...

**Le Président:** Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre, qui a nommé le juge Gomery pour faire le travail, et qui l'a toujours soutenu pendant qu'il faisait ce travail, accepte l'entière responsabilité du rapport du juge Gomery. Le premier ministre a assumé ses responsabilités et a fait ce qu'il fallait faire. En tant que chef du Parti libéral, il a pris des mesures disciplinaires contre les personnes en cause.

Encore une fois, les députés de l'opposition déguisent la vérité. Ils continuent de déformer ce que le juge Gomery a déclaré dans son rapport. Cela peut servir leurs intérêts partisans à court terme, mais cela ne sert pas la population du Canada, qui mérite la vérité de la part de la Chambre des communes.

• (1440)

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Monsieur le Président, je ne pense pas qu'ils écoutaient. Je lis les mots du juge Gomery, qui déclare, à la page 81:

L'institution qu'est le PLCQ [section québécoise du Parti libéral du Canada] est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants.

C'est vous. Levez-vous et assumez la responsabilité...

**Le Président:** Le député de Saanich—Gulf Islands est un député expérimenté et je sais qu'il voudra faire ses déclarations en passant par la présidence.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux est prêt à répondre.

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, notre premier ministre, le chef du Parti libéral, a assumé ses responsabilités. Des mesures disciplinaires ont été prises contre le petit groupe d'individus qui était impliqué dans cette affaire et nous prendrons toute autre mesure qui s'impose.

Cela étant dit, le gouvernement a intenté des poursuites contre 28 entreprises et individus afin de récupérer 57 millions de dollars pour les contribuables canadiens. Des poursuites au criminel ont été intentées contre certains de ces individus. Justice sera rendue. Nous ferons en sorte que les contribuables et les citoyens canadiens obtiennent justice, comme ils le méritent, parce que c'est la chose à faire.

[Français]

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le procureur du juge Gomery n'a pas questionné le premier ministre sur la déclaration de Jean Chrétien pour la simple et bonne raison que cette déclaration n'a été faite qu'hier. Pour cette raison, je demande ceci au premier ministre. Est-ce exact que Jean Chrétien a reçu des avis positifs de ses ministres siégeant au Conseil du Trésor, dont faisait partie l'actuel premier ministre, qui était vice-président du Conseil du Trésor?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, j'invite encore une fois le député à faire une lecture attentive du rapport du juge Gomery. Il verrait que le rôle du Conseil du Trésor a été examiné de manière très attentive. La conclusion, c'est que les ministres québécois et le premier ministre actuel ont fait leur travail. Ils ne sont pas responsables et ils ont été totalement exonérés de toute négligence ou de toute malversation.

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Transports devrait lire la page 51 où le juge Gomery a écrit, noir sur blanc, que le Conseil du Trésor a abdicé ses responsabilités de surveillance des dépenses. Il devrait lire le rapport en entier.

Le premier ministre évite de répondre mais je lui demande à nouveau ceci. Hier, Jean Chrétien a dit que ses ministres responsables du contrôle des dépenses, c'est-à-dire le Conseil du Trésor, l'ont rassuré à plusieurs reprises que tout était respecté et que tout était dans l'ordre.

Je voudrais savoir de la part du premier ministre si Jean Chrétien a dit vrai, oui ou non.

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je crois qu'il est dur de la feuille, ce député.

À la page 444, le juge Gomery a dit: « Il y a lieu d'exonérer M. Martin, au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du cabinet du premier ministre ou de Travaux publics ».

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, Jean Chrétien a déclaré, au sujet du Programme de commandites: « J'avais donné ordre au Conseil du Trésor de faire les vérifications qui se doivent. Ils m'ont confirmé à plusieurs reprises que je n'avais aucune inquiétude. »

N'est-ce pas là la preuve que le premier ministre, qui était alors vice-président du Conseil du Trésor, a décidé de fermer les yeux, même si les preuves d'appui s'accumulaient dans le dossier des commandites?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'impression que la députée et les membres de son parti ne sont pas satisfaits du travail du juge Gomery, qui est pourtant universellement reconnu comme un juge d'une grande intégrité et d'une grande compétence. Il a examiné tous les aspects du Conseil du Trésor. Au bout du compte, il affirme que les ministres et les députés québécois sont absous totalement.

Les bloquistes ne veulent pas de ces conclusions; elles ne font pas leur affaire. Elles ne concordent pas du tout avec leurs prétentions et leur campagne de salissage. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas de bonne humeur.

*Questions orales*

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, je serai obligée de répéter ma question, parce que les gens d'en face ne répondent pas correctement aux questions simples.

Jean Chrétien a déclaré, au sujet du Programme de commandites: « J'avais donné ordre au Conseil du Trésor de faire les vérifications qui se doivent. Ils m'ont confirmé à plusieurs reprises que je n'avais aucune inquiétude. »

N'est-ce pas là la preuve que le premier ministre, qui était alors vice-président du Conseil du Trésor, a décidé de se fermer les yeux, de détourner la tête et de se pincer le nez devant les preuves d'appui qui s'accumulaient dans le dossier des commandites?

• (1445)

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je dois tout de même insister pour faire connaître la conclusion du juge Gomery, après une étude exhaustive de tout ce qui a entouré les commandites. Le juge a bien dit: « Il y a lieu d'exonérer M. Martin, au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence [...] »

De toute évidence, cela ne fait pas l'affaire du Bloc et ne concorde pas avec tout ce que les bloquistes ont dit au cours de la dernière année. Il faut qu'ils acceptent la vérité du juge Gomery. Lui, il a fait son travail et ne fait pas de la basse politique ou de la basse partisanerie, comme eux tentent de le faire à ses dépens.

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, les dirigeants d'Enron, aux États-Unis, ont reçu des peines sévères d'emprisonnement pour des crimes mineurs, comparativement à cette vaste conspiration criminelle libérale. Pourtant, près de deux ans après le rapport de la vérificatrice générale, personne n'a été mis en prison.

Pourquoi existe-t-il une justice pour les Canadiens et une autre pour les criminels libéraux?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, est-ce que j'entends que ce député dit que la Gendarmerie royale du Canada ne fait pas bien son travail? En réalité, lorsqu'il est question de conspiration criminelle, cela relève du travail de la GRC. Nous sommes entièrement confiants dans son travail. Elle a eu accès à tous les documents du juge Gomery. J'espère donc que le député ne met tout de même pas en doute la crédibilité et le professionnalisme de la Gendarmerie royale du Canada.

[Traduction]

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Monsieur le Président, le juge Gomery a confirmé que le gouvernement libéral a canalisé des millions de dollars de l'argent des contribuables canadiens vers le Parti libéral. Le Parti libéral a financé au moins deux de ses campagnes électorales, et probablement davantage, avec l'argent volé provenant du Programme de commandites.

Le Parti libéral doit des millions de dollars aux contribuables, mais le premier ministre a promis de n'en rembourser qu'une partie. Il fait cela sans honte et sans aucun sens de l'honneur.

Le premier ministre enjoindra-t-il au gouvernement d'intenter des poursuites pour récupérer tout l'argent que les libéraux ont volé aux Canadiens? Le fera-t-il, oui ou non?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, le Parti libéral a remboursé aux contribuables tous les fonds obtenus de manière incorrecte, soit la somme de 1,14 million de

dollars qui ressort de l'analyse approfondie des faits présentée dans le rapport du juge Gomery.

De plus, comme le juge Gomery l'a mentionné dans son rapport, selon les preuves présentées au nom de l'aile québécoise du Parti libéral, à la suite des réformes apportées aux systèmes et à la gestion du parti, il y a moins de risques que des irrégularités surviennent de nouveau.

Non seulement l'argent a été remboursé, mais le Parti libéral a aussi assumé ses responsabilités et renforcé la gouvernance pour faire en sorte que pareille situation ne se produise plus jamais.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, hier, le premier ministre a reconnu la culpabilité de son parti dans un système de pots-de-vin, de blanchiment d'argent et de contributions illégales. Il a déclaré que le Parti libéral rembourserait la somme symbolique de 1,14 million de dollars, même si son parti a récolté bien des fois ce montant.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi les Canadiens ont été laissés pour compte et ne peuvent récupérer chaque cent que son parti leur a volé?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, l'hiver dernier, malgré mes mises en garde, la députée a continué de commenter quotidiennement les témoignages présentés devant la commission Gomery. Ce faisant, elle a dit à la Chambre des choses qui ne sont pas conformes à la vérité établie dans le rapport du juge Gomery. En fait, elle a accusé le premier ministre actuel d'avoir été mêlé à des méfaits. Dans son rapport, le juge Gomery a dit clairement qu'à cet égard, il exonère le premier ministre de tout blâme.

La députée devrait présenter ses excuses à la fois au juge Gomery et au premier ministre pour s'être comportée de manière complètement irresponsable à la Chambre des communes.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, le député devrait avoir honte de faire partie d'un gouvernement éclaboussé par les constatations du juge Gomery, selon lesquelles son parti a miné notre système électoral et violé les normes canadiennes d'honnêteté.

Le premier ministre est à la tête d'un parti que lui-même considère coupable de fraude, de vol et de corruption. Pourquoi s'en est-il tenu à 1,14 million de dollars? Pourquoi le gouvernement n'exige-t-il pas que le Parti libéral rembourse tous les millions qu'il a volés aux Canadiens?

• (1450)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le Parti libéral a remboursé aux contribuables tous les fonds qu'il a reçus de manière inappropriée. C'était la bonne chose à faire. D'ailleurs, le juge Gomery a aussi dit que, sous l'ancien gouvernement conservateur, les agences de publicité et de communication proches des libéraux avaient peu de chances, sinon aucune, d'obtenir des marchés publics.

Les activités sur lesquelles le juge Gomery a enquêté étaient répréhensibles, mais elles se sont déroulées sous différents partis politiques et gouvernements au fil des ans. Le premier ministre y a mis fin, il a fait le ménage et il empêchera que cela se reproduise.

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

**M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.):** Monsieur le Président, en tant que président du caucus rural, et sachant qu'il y a beaucoup d'autres questions qui retiennent l'attention de la Chambre, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à intervenir énergiquement au sein des instances internationales pertinentes pour sauvegarder notre système de gestion de l'offre, en particulier à l'occasion des pourparlers de l'Organisation mondiale du commerce prévus cet automne?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.):** Monsieur le Président, oui, certainement. Nous croyons fermement que les producteurs canadiens devraient avoir le droit de choisir leurs propres systèmes de commercialisation, notamment leur système de gestion de l'offre. C'est la position que nous défendons depuis le début dans le cadre des négociations internationales.

Lors de ces négociations, nous avons indiqué que nous avons besoin d'un système solide et adapté qui nous permette de traiter ces questions avec toute la latitude voulue, tout en préservant nos intérêts nationaux.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Je me souviens de l'époque où le premier ministre et ses collègues étaient dans l'opposition et où ils étaient tout à fait prêts à tenir le Parti conservateur du Canada responsable, en tant qu'institution, des scandales qui s'étaient produits lorsque les conservateurs étaient au pouvoir.

Si le premier ministre n'est pas prêt à appliquer le même principe à son propre parti et à tenir le Parti libéral tout entier, et non pas quelques-uns de ses membres uniquement, responsable de tout ce gâchis, comment ne pouvons-nous pas conclure qu'il fait du cinéma lorsqu'il dit accepter le rapport Gomery?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député a raison. J'étais dans l'opposition avec lui et j'ai surveillé le gouvernement précédent, mais je n'ai jamais vu ce dernier établir une commission d'enquête. En fait, comme le juge Gomery l'a dit, rarement dans l'histoire de la démocratie a-t-on vu un gouvernement faire preuve d'autant d'ouverture, de transparence et de responsabilité que notre gouvernement. Rares en effet sont les gouvernements qui ont fourni des documents confidentiels à une commission d'enquête.

Le fait est que l'enquête qui a été réalisée est pratiquement sans pareil. C'est parce que nous croyons que l'obligation de rendre compte et l'intégrité sont les fondements de la démocratie.

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NDP):** Monsieur le Président, il ne sert à rien de tenir une enquête si l'on n'est pas prêt à en accepter vraiment les recommandations et les conclusions.

Le premier ministre semble demander pardon aux Canadiens sans faire de confession et sans se repentir des fautes commises par son parti.

Nous voulons que le Parti libéral fasse vraiment son mea-culpa. Nous voulons que les libéraux montrent aux Canadiens qu'il n'y aura plus de copinage, qu'il n'y aura plus de lobbyistes non enregistrés,

qu'il n'y aura plus de favoritisme et qu'il n'y aura plus de culture du « tout m'est dû » dont a parlé le juge et qui déborde le cadre du scandale des commandites.

Quand allez-vous faire quelque chose à cet égard?

**Le Président:** Je ne doute pas que le « vous » désigne le premier ministre. Le premier ministre voudra peut-être répondre.

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord, nous avons dit que nous avons pleinement accepté les conclusions du rapport. Le président du Conseil du Trésor a établi toute une série de changements structurels qui seront apportés pour corriger la situation.

Pendant que j'y suis, je voudrais clarifier des propos que j'ai tenus plus tôt. J'ai dit, en réponse à une question précédente, que d'autres accusations étaient en instance. J'aurais dû dire que des accusations criminelles avaient été portées et que l'on attendait le verdict du tribunal.

Le fait est, évidemment, que nous avons communiqué le rapport à la GRC, qui prendra les décisions qui s'imposent.

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le juge Gomery a dit très clairement que de l'argent avait été volé aux contribuables, au profit du Parti libéral du Canada.

Les Canadiens qui ont un tant soit peu de jugeote savent que ce ne sont pas les voleurs qui devraient décider combien d'argent a été dérobé et combien devrait être remboursé.

Notre proposition tombe sous le sens: intenter une action au civil, indépendante des politiciens, afin de déterminer combien d'argent a été volé et remettre cet argent aux contribuables canadiens.

Le premier ministre intentera-t-il une action au civil pour veiller à ce que chaque dollar volé soit remis aux Canadiens?

● (1455)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, notre analyse se fonde sur les données contenues dans le rapport du juge Gomery, où il est écrit ce qui suit:

[...] le gouvernement, en s'infligeant une enquête aussi exhaustive que celle-ci, menée par un commissaire indépendant, armé [...] du vaste mandat d'enquêter et de faire rapport sur des questions risquant de mettre ce même gouvernement dans l'embarras, prouve que nos institutions démocratiques fonctionnent bien et objectivement.

Nous prenons notre responsabilité très au sérieux. Le premier ministre a fait le ménage et nous changerons le système de gouvernance afin de nous assurer que cela ne se reproduise pas.

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, il est temps que le gouvernement fasse preuve de leadership. Nous voulons une réponse de la bouche du premier ministre, pas du ministre des Travaux publics ou du ministre des Transports, cet opportuniste reconverti à la cause du Canada. Nous voulons que le premier ministre réponde à la question.

[Français]

Si je lui pose ma question en français, peut-être va-t-il me répondre.

Quand le premier ministre ordonnera-t-il au procureur général d'intenter un procès contre le Parti libéral et ses associations de comté pour récupérer le solde?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, 28 millions de pages de documents, 172 témoins, 136 jours d'audiences; le juge Gomery répond à toutes les questions du député dans son rapport. Si le député prenait la peine de jeter un coup d'oeil à la section qui porte sur le Parti libéral, il constaterait que le juge Gomery a des choses à dire. Il dit que les réformes des systèmes de gestion du parti diminuent grandement les chances qu'une telle chose se reproduise. Il nomme très clairement les personnes impliquées, et chacune d'entre elles a été accusée.

\* \* \*

**POSTES CANADA**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, ce ne sont que des mots. Après la publication du rapport Gomery, les faiseurs d'image du cabinet du premier ministre se sont employés à le décrire comme M. Net, mais parlons plutôt de ses gestes concrets.

En ce qui concerne le maître de porcherie libéral André Ouellet, par exemple, le premier ministre n'a rien fait. On constate beaucoup d'efforts de dissimulation, mais aucun effort de nettoyage. Il y a un an, le premier ministre a promis aux Canadiens qu'il ferait toute la lumière sur le scandale impliquant André Ouellet à Postes Canada. Nous attendons toujours.

Dans son rapport, le juge Gomery dit de Ouellet qu'il « a favorisé ses amis aux dépens des intérêts de la Société ». Voilà qui est typiquement libéral.

Quand le premier ministre cessera-t-il de favoriser ses amis aux dépens du Canada et des Canadiens?

**L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, à la suite du rapport de Deloitte & Touche, des instructions et des recommandations exhaustives ont été formulées. Postes Canada les a suivies à la lettre et m'a régulièrement informé des mesures prises pour les mettre effectivement en oeuvre.

De plus, Postes Canada me dit que les résultats de la vérification seront prêts dans un avenir relativement rapproché. Postes Canada et l'Agence du revenu du Canada s'occupent de ces questions.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, André Ouellet a attribué des contrats à des entreprises proches des libéraux. Il a engagé des dizaines d'amis libéraux et des membres de leur famille. Il y a plus d'un an, il a fait pour deux millions de dollars de dépenses extravagantes sans fournir de reçus. Quel Canadien peut jouir d'un tel pactole?

Que fait le premier ministre à ce sujet? Il ne fait rien d'autre que nommer des copains libéraux au Sénat, inventer des raisons pour payer une indemnité de départ à David Dingwall et protéger André Ouellet. C'est la pagaille.

M. Net arrive armé de son aspirateur pour nettoyer la maison de Jean Chrétien, mais les Canadiens veulent plutôt qu'il procède au grand ménage de sa propre maison dès maintenant. Quand le fera-t-il?

**L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, le comportement du député paraît chaque jour de plus en plus étrange. Pas plus tard qu'hier, dans un communiqué, il affirmait que j'avais un désir freudien. On peut toujours s'interroger sur le sens véritable de ses paroles, mais, en ce qui me concerne, je me contenterai de citer son mentor, Sigmund Freud, qui a dit que

« c'est un bon exercice que d'être tout à fait sincère envers soi-même ».

\* \* \*

• (1500)

[Français]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement refuse de répondre à savoir si Jean Chrétien a dit vrai hier en déclarant que ses ministres qui surveillaient l'administration de l'argent des commandites en siégeant au Conseil du Trésor le rassuraient quant au respect des règles. Depuis tantôt, l'ex-présidente du Conseil du Trésor fait signe que non.

Je vais donc lui demander si elle veut nous dire tout haut que, selon elle, Jean Chrétien a menti hier?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que les députés du Bloc québécois ont de la difficulté à accepter les conclusions du juge Gomery. Ils voudraient recommencer l'enquête. Il est trop tard. Tout est fini. Ils ont eu l'occasion d'être entendus, leurs procureurs étaient là, tout le monde était là. Le juge a fait son travail de manière consciencieuse. Qu'ils n'essayent pas de faire le travail du juge sur le parquet de cette Chambre. Le travail est complété, le rapport est remis et la vérité est dans le rapport, et dans le rapport on dit que le premier ministre, tous les ministres québécois et tous les députés québécois actuels sont exonérés. Ils ne veulent pas le comprendre.

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, il y a un sérieux problème. Les ministres nous ont assurés des dizaines de fois, ici, de leur fauteuil, que les règles du Conseil du Trésor étaient pleinement respectées dans le dossier des commandites. Or, hier, Jean Chrétien a dit que ses ministres lui avaient donné cette assurance personnellement, et ce, à plusieurs reprises.

À partir de cette déclaration, comment le premier ministre peut-il nous expliquer qu'à titre de vice-président du Conseil du Trésor, il a donné des garanties de cette nature à Jean Chrétien, alors qu'il les savait fausses?

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi les députés du Bloc québécois ne se contentent pas des réponses données par le juge Gomery. Il a étudié tous les éléments relatifs au dossier des commandites. Maintenant, ils essayent d'élargir, de changer le débat parce qu'ils ne sont pas satisfaits du rapport du juge Gomery. S'ils contestent le juge Gomery, qu'ils aient le courage de le dire ouvertement. Le juge Gomery a beaucoup plus de crédibilité que tous ces députés réunis ensemble.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes a encore manqué à son devoir à l'endroit des Canadiens autochtones. Au cours de la semaine dernière, on a évacué par avion la population d'une autre réserve du nord pour la protéger du risque d'empoisonnement par l'eau contaminée. Dans une autre collectivité autochtone, on a condamné toutes les habitations pour cause d'insalubrité. Soixante-quinze pour cent des collectivités autochtones ont des problèmes d'eau potable, et dans 95 d'entre elles, on doit faire bouillir l'eau à l'heure actuelle.

*Questions orales*

Les faits parlent d'eux-mêmes. Quand le ministre et le gouvernement vont-ils reconnaître qu'ils ont manqué à leur devoir de protéger la santé des Canadiens autochtones?

**L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, le député a parlé de Kashechewan. J'ai le plaisir de dire qu'on se prépare à y moderniser les installations. À l'heure actuelle, on produit là-bas 50 000 litres d'eau par jour. Le bien-être à long terme de Kashechewan est assuré, parce que nous avons pris la bonne décision au bon moment.

**M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC):** Monsieur le Président, bien que le premier ministre en personne préside le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, le gouvernement n'a commencé à agir que lorsque les médias se sont emparés de la nouvelle et que des images de la crise ont été diffusées tous les soirs à la télévision.

Le ministre des Affaires indiennes savait qu'il existait des risques d'empoisonnement par la bactérie *E. coli* huit semaines avant l'évacuation d'urgence ordonnée par le gouvernement de l'Ontario. Ni le ministre, ni le comité du Cabinet, ni le premier ministre n'ont agi à ce moment-là pour protéger les résidents de Kashechewan. Le ministre a-t-il été négligent au point de ne pas informer le comité du Cabinet? Ou est-ce le premier ministre qui s'est montré négligent au point de ne rien faire?

**L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Je maintiens ce que j'ai dit, monsieur le Président, le gouvernement du Canada a pris les bonnes décisions dans l'intérêt des gens de Kashechewan.

Dorénavant, les résidents de cette collectivité auront la qualité de vie que la plupart des Canadiens tiennent pour acquise. C'est une bonne nouvelle pour Kashechewan. Nous construirons des logements à l'extérieur de la zone endiguée. Cela aurait dû se faire il y a longtemps.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION CIVILE**

**L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, au cours des derniers mois, plusieurs pays ont été durement frappés par des désastres, entre autres des ouragans et des tremblements de terre. La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pourrait-elle nous dire si le Canada est prêt à faire face à ce genre de désastres et quelles mesures ont été prises à cet égard?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, la députée a raison de nous rappeler que des événements comme ceux qui se sont produits le 7 juillet dernier à Londres et l'ouragan Katrina exigent que nous travaillions en collaboration pour protéger les Canadiens et nous préparer à faire face à toutes sortes de situations d'urgence.

C'est pour cette raison que nous avons créé un nouveau ministère. C'est aussi pour cette raison que nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces, les municipalités et le secteur privé. Nous avons mis sur pied un nouveau centre des opérations du gouvernement. Nous affectons davantage de ressources à la formation et aux exercices. Quand on songe à l'ampleur des interventions des premiers répondants à la suite des attentats de Londres, le 7 juillet dernier, on ne peut que reconnaître l'importance de la formation et de la tenue d'exercices. Notre gouvernement considère la sécurité des citoyens...

●(1505)

**Le Président:** Le député de Macleod a la parole.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Ted Menzies (Macleod, PCC):** Monsieur le Président, Paul Tellier, qui est maintenant devenu l'ancien conseiller du ministre du Commerce international en matière de bois d'oeuvre, a dit que le dossier était inactif et qu'il ne se passait rien. Pire encore, M. Tellier a dit qu'il ne se passerait rien avant la fin de la campagne électorale.

Maintenant que MM. Tellier et Ritchie ne s'occupent plus du dossier, n'est-il pas vrai que le gouvernement a renoncé à défendre l'industrie canadienne du bois d'oeuvre et qu'il projette plutôt de hausser le ton dans ses critiques de la politique commerciale des États-Unis, afin de se faire du capital politique à peu de frais, en prévision des prochaines élections?

**L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que nous n'allions pas négocier, compte tenu que nous avons enregistré une victoire devant le tribunal de l'ALENA. C'est le premier ministre lui-même qui l'a dit.

L'ALENA doit être respecté, et c'est la raison pour laquelle nous prenons des mesures sur plusieurs fronts, y compris des mesures de rétorsion, la défense de nos intérêts, le recours aux tribunaux et la recherche de nouveaux marchés.

Je suis très heureux d'avoir pu compter sur les conseils de M. Ritchie et de M. Tellier. Ceux-ci continueront d'être disponibles à très court préavis, lorsque nous aurons besoin d'eux.

\* \* \*

**LE PATRIMOINE CANADIEN**

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, l'absence d'une disposition touchant l'éducation dans la nouvelle Loi sur le droit d'auteur va avoir des conséquences désastreuses tant pour les enseignants que pour les élèves partout au Canada. Les écoles n'ont pas les moyens de payer pour avoir accès à des documents qui, autrement, sont accessibles gratuitement sur Internet.

La ministre va-t-elle incorporer une disposition touchant l'éducation dans la Loi sur le droit d'auteur avant que celle-ci ne soit promulguée et qu'il ne soit trop tard?

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, je l'ai déjà dit et je le répète, le projet de loi sur le droit d'auteur ne touche pas à l'éducation. C'est le statu quo en ce qui concerne l'éducation. Un document de consultation a été présenté à titre informatif en même temps que le projet de loi, mais, dans le projet de loi proprement dit, il n'est pas question d'éducation, et il n'en sera pas question non plus.

*Affaires courantes***PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. À l'occasion de la Semaine des anciens combattants, je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de cinq anciens combattants ou gardiens de la paix canadiens et d'un militaire en service actif: Gerry Bowen, ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale et major à la retraite du Royal Canadian Regiment; Helen Rapp, ancienne combattante de la Deuxième Guerre mondiale qui faisait partie du Service féminin de l'Armée canadienne; Bill Black, qui a servi à bord du NCSM *Cayuga* lors de la guerre de Corée; Barry Helman, gardien de la paix à la retraite qui a servi au sein de l'Artillerie royale canadienne; et le caporal Jean-Marc Parent, qui a été affecté en Bosnie et qui est membre actif des Forces canadiennes.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**Le Président:** Je voudrais également souligner la présence à notre tribune de M. Jean-Baptiste Edaye, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de la République du Bénin.

**Des voix:** Bravo!

**AFFAIRES COURANTES**

• (1510)

[Traduction]

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

\* \* \*

**LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DES PREMIÈRES NATIONS**

**L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-71, Loi concernant la réglementation d'entreprises commerciales et industrielles exploitées sur des terres de réserve.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-72, Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les représentants de nos anciens combattants sont avec nous aujourd'hui et je souhaite prendre la parole pour parler d'eux, de leurs vies et de notre pays.

Nous nous enorgueillissons, comme Canadiens, d'avoir le regard tourné vers l'avenir, d'être d'un pays qui s'efforce constamment de relever les défis d'aujourd'hui pour assurer des lendemains meilleurs pour tous.

Nous avons le regard tourné vers l'avenir, mais dans quelques jours seulement nous nous souviendrons ensemble du passé en rendant hommage à ceux qui étaient là au moment où nous avons le plus besoin d'eux.

Comme nous le faisons chaque année à cette époque, nous allons, durant cette Semaine des anciens combattants, tourner vers le passé un regard attristé, un regard de gratitude et de fierté. Et nous le ferons dans l'humilité.

Nous allons surtout ressentir l'esprit d'un pays et de ceux qui l'ont bâti et qui l'ont défini à partir des fanges mortelles de Flandre et des eaux glacées des Pays-Bas inondés, à partir de la pluie d'acier tombée sur Dieppe et des sables gorgés de sang de Juno Beach, à partir des rochers dangereux de Sicile et des pentes glacées de Corée. Ces bâtisseurs de notre pays ont donné sans compter au nom de la liberté et de l'humanité, au nom du Canada, et continuent de donner aujourd'hui en Afghanistan, au Pakistan, au Darfour et ailleurs.

[Français]

Monsieur le Président, collègues, une semaine semble très peu. J'oserais dire que les Canadiens sont du même avis. Force est effectivement de constater qu'en cette Année de l'ancien combattant, les Canadiens ont témoigné avec enthousiasme leur engagement envers les anciens combattants.

Des dizaines de milliers de Canadiens, partout au pays, ont participé à des centaines et des centaines d'activités, grandes et petites, tantôt sobres, tantôt festives, tandis que notre nation rendait un hommage particulier en cette année spéciale.

[Traduction]

J'ai eu l'honneur de participer souvent à de tels événements, tout comme l'ont certainement fait d'autres députés des divers partis représentés à la Chambre. Le député de Macleod et moi-même avons eu l'honneur de participer à un événement de ce genre à Nanton, en Alberta, dans sa circonscription. Environ 5 000 personnes s'étaient réunies pour marquer l'érection d'un monument à la mémoire des efforts et des sacrifices de membres du Bomber Command du Canada. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, 10 643 Canadiens membres de la force de bombardement ont péri, et les efforts du Bomber Command ont entraîné la libération de l'Europe de la tyrannie nazie.

Des milliers de Canadiens présents dans les rues de Vancouver ou devant leur téléviseur ont assisté aux funérailles de Smokey Smith, un membre bien-aimé des forces armées, qui était notre dernier récipiendaire encore vivant de la Croix de Victoria. En célébrant la vie de Smokey, nous nous souvenions également du grand nombre de Canadiens dont les états de service et la bravoure ont été reconnus au fil des années.

Probablement peu de Canadiens savent que le premier récipiendaire de la Croix de Victoria a été Alexander Dunn, un ancien du Upper Canada College, de Toronto, qui s'est vu remettre l'une des 13 croix d'origine par la Reine Victoria pour son service durant la guerre de Crimée, à la bataille de Balaklava.

Alexander Dunn et Smokey ont été des héros au service de leur pays et continuent aujourd'hui d'inspirer les jeunes hommes et les jeunes femmes des forces armées qui, à l'heure actuelle, servent la cause de la paix, de la stabilité et de la liberté partout dans le monde.

*Affaires courantes*

En cette année où nous commémorons le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, on nous rappelle encore une fois l'ampleur du sacrifice et des réalisations de ceux qui ont mis leurs espoirs et leurs rêves personnels de côté pour servir une cause plus élevée.

Nous avons été touchés par les innombrables témoignages de gratitude des Néerlandais, jeunes et vieux, qui se sont réunis par centaines de milliers pour remercier et saluer les anciens combattants canadiens qui ont joué un rôle déterminant dans l'histoire de leur nation. Des milliers de Néerlandais sont également venus au Canada cette année, plus précisément à Ottawa, pour assister à la célébration du Jour de la Victoire en Europe, marquée par l'inauguration du spectaculaire nouveau Musée canadien de la guerre.

Nous nous rappelons de ceux qui ont servi jusqu'aux tout derniers jours de la Seconde Guerre mondiale en Extrême-Orient et dont bon nombre ont été prisonniers de guerre pendant près de quatre ans. Ils étaient très jeunes à l'époque, mais ils ont terriblement souffert.

Cette semaine, nous nous rappelons particulièrement du sacrifice des premières nations du Canada, au moment où des anciens combattants autochtones, des jeunes et des chefs spirituels de leur collectivité terminent un pèlerinage en Europe, une tournée spirituelle pour rappeler au pays l'esprit de centaines de guerriers tombés sur ces champs de bataille lointains.

• (1515)

[Français]

Cette année, nous avons célébré les réalisations de tous nos anciens combattants. Nous les avons remerciés du sacrifice qu'ils ont consenti et nous avons rappelé leur souvenir.

Du 5 au 11 novembre, nous célébrons la Semaine des anciens combattants et nous rappelons l'importance de rendre hommage aux anciens combattants en sensibilisant les jeunes Canadiens à ce qu'ils ont accompli.

Il nous faut nourrir la flamme de l'esprit du souvenir et de gratitude qui a brûlé tout au long de cette Année de l'ancien combattant, car nous avons une dette éternelle envers eux.

Monsieur le Président, chers collègues, l'Année de l'ancien combattant et la Semaine des anciens combattants nous offrent l'occasion de renouveler notre engagement envers les anciens combattants du Canada et nous permettent de veiller à ce que la flamme du souvenir brûle pour l'éternité.

[Traduction]

Tout comme nous allons léguer à nos enfants cette nation que nous aimons tant, transmettons-leur également la compréhension que ce précieux héritage ne vient pas de nous, parce que nous ne sommes que des administrateurs d'une nation forgée par le courage de ceux qui l'ont servie et modelée par le sacrifice de ceux qui sont tombés au combat.

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, cette année, pendant la Semaine des anciens combattants, nous célébrons le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. De plus, 2005 est l'Année de l'ancien combattant. Par contre, ni une semaine ni même une année complète ne saurait commencer à rembourser notre dette éternelle envers ceux qui ont donné leur vie pour défendre la liberté. Parce que leur sacrifice fera à jamais partie de notre histoire, nous connaissons aujourd'hui la paix.

Je trouve que le thème de la Semaine des anciens combattants de cette année, « Rendre hommage aux anciens combattants en parlant aux jeunes », est particulièrement approprié. Ainsi, lorsque l'apport

glorieux de ces jeunes hommes et de ces jeunes femmes qui ont tout sacrifié pour leur pays se perdra dans les brumes du temps, leur souvenir vivra dans le cœur d'une nouvelle génération de Canadiens.

On dit parfois que le Canada est vraiment devenu un pays lors de la bataille de la crête de Vimy, en avril 1917, notre première grande victoire militaire dans l'ère moderne. Même dans la défaite contre un ennemi bien supérieur en nombre, comme lors de la bataille de Dieppe, en août 1942, notre fierté pour notre pays et notre appréciation de la liberté ont grandi.

Plus de 100 000 Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires de notre grand pays ont fait le sacrifice ultime pour défendre notre mode de vie et nos valeurs. Leur pays reconnaissant n'oubliera jamais leur bravoure et leur héroïsme.

• (1520)

[Français]

L'histoire a retenu le nom des grandes batailles, des deux grandes guerres et de la guerre de Corée. Toutefois, parmi des milliers d'autres endroits anonymes, soit en mer, dans des campagnes, des déserts et des forêts, des Canadiens sont tombés sur le champ d'honneur. Ils reposent tous dans la paix des braves et leur bravoure n'a pas d'égal.

Parce qu'ils ont été confrontés au pire de la nature humaine, ils ont démontré le meilleur de celle-ci. Ils portaient presque tous au bras l'insigne glorieux par lequel nous les reconnaitrons toujours, puisqu'il comportait le mot « Canada ».

[Traduction]

Au nom de mon parti, c'est avec respect et fierté que je rends hommage à l'apport éternel de nos fils et de nos filles qui sont tombés au combat.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Au nom de mes collègues du Bloc québécois et des Québécoises et Québécois que nous représentons ici, en cette Chambre, j'ai le plaisir de rendre hommage aujourd'hui aux anciens combattants.

Si, aujourd'hui, nous pouvons débattre démocratiquement dans cette enceinte, c'est en grande partie grâce à eux. Si nos citoyens peuvent bénéficier de libertés et de droits importants partout au Canada et au Québec, c'est en partie grâce à eux. Si nous pouvons jouir d'une certaine prospérité économique, c'est en grande partie grâce à eux.

Il est bien beau de leur rendre hommage une fois par année, mais encore faut-il leur rendre hommage au quotidien. Il me semble que la meilleure façon de le faire, c'est en protégeant les valeurs qu'ils ont défendues au péril de leur vie, voire au prix de leur vie, pour certains combattants.

Je me souviens de tristes histoires de mon père, qui a participé à la libération de la Hollande. Il m'a raconté avoir vu ses amis revenir de batailles dans des paniers d'osier, sans jambes ou bras. Ces gens ont vécu des expériences épouvantables au nom de la liberté. Ils ont combattu pour s'assurer que notre liberté allait être protégée. Il ne faut jamais oublier l'ultime sacrifice qu'ils ont fait.

Le Bloc québécois et les partenaires ici présents ont le devoir de protéger le fondement de notre système démocratique. Nous devons en prendre soin au jour le jour et ne jamais le tenir pour acquis. C'est un sacrifice qu'ils ont fait. Aujourd'hui, il est extrêmement important pour eux de nous voir nous assurer que le sacrifice qu'ils ont fait n'a pas été inutile.

*Affaires courantes*

Les anciens combattants ont aussi préservé notre capacité de prospérer. Nous, en tant que leurs successeurs, avons le devoir de nous assurer que cette richesse sera répartie. Nous devons donc rendre hommage aux anciens combattants tous les jours, en remplissant nos fonctions ici et en préservant les valeurs qu'ils ont défendues si âprement.

Il faudrait également rendre justice aux femmes, souvent oubliées. Je ne parle pas seulement des infirmières qui se sont rendues au front pour soutenir le théâtre opérationnel et les hommes au combat. Il faut se souvenir que les femmes ont soutenu l'effort de guerre et la production militaire au Canada. Ce sont ces mêmes femmes qui, lors du retour de leur conjoint mutilé physiquement et souvent psychologiquement, ont dû en prendre soin. Il est important que nous puissions leur rendre hommage également.

En terminant, j'aimerais souligner que les anciens combattants ont fait leurs devoirs. On sait que la moyenne d'âge des militaires qui prennent leur retraite des forces armées est de 37 ans. Nous devons donc assumer pendant de nombreuses années encore le bien-être de ceux qui ont été victimes de blessures physiques ou psychologiques. Notre société a le devoir de prendre soin de ces anciens combattants d'aujourd'hui et de les remercier de tous les sacrifices qu'ils ont faits. Nous leur devons beaucoup. Nous ne pourrions jamais leur rendre tout ce qu'ils nous ont donné. Le moindre que nous puissions faire, c'est de nous souvenir d'eux et de leur rendre hommage en accomplissant notre devoir le mieux possible.

Le Bloc québécois les salue officiellement avec une grande gratitude. Nous ne pourrions jamais leur remettre tout ce qu'ils nous ont donné. Nous les remercions de leur contribution inestimable. On dit souvent, en parlant des anciens combattants: « À l'aube et au crépuscule, nous nous souviendrons d'eux. »

[Traduction]

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom du NPD pour joindre les autres partis de la Chambre dans le but d'honorer les services et les sacrifices des anciens combattants canadiens et des quelques 100 000 Canadiens qui ne sont jamais revenus de la guerre.

En cette Année de l'ancien combattant, nous nous rappelons de la lutte menée par notre pays dans les deux guerres mondiales, la guerre de Corée et les missions de maintien de la paix partout dans le monde.

La crête de Vimy, Dieppe, la Normandie sont des noms à jamais ancrés dans notre mémoire nationale. Nous rendons cependant aussi hommage aux Canadiens qui ont servi dans des endroits qu'on oublie souvent, notamment en Birmanie et à Hong Kong.

[Français]

L'Année de l'ancien combattant rend hommage à ces braves hommes et femmes qui ont tant donné d'eux-mêmes afin de défendre notre liberté. Ces Canadiens et Canadiennes si courageux se sont battus pour les valeurs sur lesquelles le Canada a été fondé et préservé.

• (1525)

[Traduction]

Sans l'héroïsme et le dévouement d'anciens combattants comme Gary Gould, et bien d'autres que j'ai eu l'honneur de rencontrer aux Pays-Bas, le Canada ne serait pas la société démocratique ouverte qu'il est aujourd'hui.

Nous nous souvenons aussi de l'importante contribution des Autochtones aux efforts de guerre du Canada.

En cette Année de l'ancien combattant, les députés ont mis de côté leurs différences politiques pour adopter ensemble la charte des anciens combattants.

Cependant, il reste encore des questions à régler, comme le cas des 14 000 anciens combattants dont les états de service ont été effacés en raison de dossiers incomplets. Les néo-démocrates collaboreront avec leurs collègues des autres partis pour régler ces questions pour les anciens combattants et leurs familles.

[Français]

Lorsque nous nous rappelons ceux qui ont servi notre pays, prenons aussi le temps de penser aux braves femmes et hommes des Forces canadiennes qui, en ce moment précis, partout dans ce pays et autour du monde, continuent de défendre les valeurs canadiennes. Pensons à leur famille, à ceux dont l'attention et le support pour nos forces n'est rien de moins qu'un service à la nation.

[Traduction]

Le souvenir est essentiel. C'est le lien qui nous unit à notre passé et qui garantit que les leçons de l'histoire peuvent nous guider et nous préparer à relever les défis de l'avenir.

En tant que parlementaires, nous avons l'obligation envers les anciens combattants de prendre à coeur les mots si souvent prononcés pour nous souvenir, c'est-à-dire « plus jamais ».

Le plus grand hommage que nous pouvons rendre à nos anciens combattants est de construire un monde meilleur, un monde où l'expression « plus jamais » ne représente pas qu'un voeu pieux mais bien un voeu solennel de maintenir la paix et d'arrêter ceux qui prennent les armes de façon téméraire.

[Français]

Cela est une fière tradition pour une nation qui a atteint l'âge de la majorité lors de la guerre et qui, aujourd'hui, est définie par sa poursuite de la paix.

[Traduction]

C'est pour moi un grand honneur de remercier, au nom des néo-démocrates, tous ces braves Canadiens qui ont servi notre pays. Leur sacrifice ne sera pas oublié.

[Français]

**Le Président:** J'invite tous les honorables députés à se lever pour observer un moment de silence pour ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

[La Chambre observe un moment de silence.]

\* \* \*

[Traduction]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

### AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

*Affaires courantes*

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 7 octobre, votre comité a étudié le projet de loi S-38, Loi concernant la mise en oeuvre d'engagements commerciaux internationaux pris par le Canada concernant des spiritueux provenant de pays étrangers, et a convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, intitulé « Étude de suivi sur les programmes de surveillance et d'éradication de la tuberculose bovine dans le parc national du Mont-Riding ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport. Pour donner suite aux conclusions de ce huitième rapport, nous avons l'honneur de présenter deux recommandations qui, une fois mises en oeuvre, permettraient de remédier aux préoccupations soulevées par les parties concernées.

● (1530)

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie demandant une prolongation de trente jours de séance pour l'étude du projet de loi C-281, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi.

Je mentionnerai également que le député de Winnipeg-Centre a présenté cet excellent projet de loi.

**Le Président:** Conformément à l'alinéa 97.1(3)a) du Règlement, la motion d'adoption du rapport est réputée présentée et mise aux voix, et le vote par appel nominal est réputé demandé et reporté au mercredi 16 novembre, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

\* \* \*

**PÉTITIONS**

LES ADOPTIONS À L'ÉTRANGER

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, encore une fois, comme je le fais à pratiquement toutes les occasions, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de familles adoptives au Canada

Cette pétition vient de citoyens vivant à Port Colborne, Niagara Falls, Mallorytown, Burnstown, Welland et Chesterville en Ontario, ainsi qu'à Truro, Halifax, New Glasgow et Pictou Landing en Nouvelle-Écosse.

Tous ces citoyens souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'en moyenne, environ 2000 enfants sont adoptés à l'étranger chaque année et se retrouvent donc dans notre pays. Pourtant, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays, plus précisément aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ces enfants ne reçoivent pas automatiquement la citoyenneté canadienne.

Ces citoyens demandent donc que le Parlement adopte immédiatement une loi visant à accorder automatiquement la citoyenneté aux mineurs adoptés dans d'autres pays par des citoyens canadiens, cette citoyenneté étant accordée immédiatement après la fin du processus d'adoption.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, des pétitionnaires de toute la vallée supérieure de l'Outaouais, résidant notamment à Douglas, Eganville, Chalk River, Deep River et même Nepean, s'inquiètent du fait que le Service canadien de la faune, organisme relevant du gouvernement fédéral, reste déterminé à interdire l'importation, la fabrication et la vente d'engins de pêche en plomb. Il n'existe pas de données scientifiques prouvant que l'équipement de pêche cause le saturnisme.

En raison de l'absence de preuves scientifiques étayant cette allégation, les pétitionnaires veulent un débat ouvert et honnête sur le plan qui est proposé.

L'AUTISME

**L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions signées par des résidents de ma circonscription, qui demandent au Parlement d'appuyer l'intervention comportementale intensive, fondée sur les principes de l'analyse comportementale appliquée.

Les pétitionnaires réclament également la création d'une chaire universitaire dans chaque province pour enseigner ce traitement.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions.

Deux de ces pétitions sont liées aux préoccupations grandissantes d'un grand nombre de Canadiens relativement à notre système d'immigration et, en particulier, au fait que le gouvernement n'a pas fait de la réunification des familles la pierre angulaire de la politique d'immigration du Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'enfin modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, de façon à y inclure le parrainage de parents qui, à l'heure actuelle, ne sont pas considérés comme des membres de la famille aux fins de l'application de la loi. Les pétitionnaires sont d'avis qu'une telle mesure favoriserait grandement la dimension multiculturelle du pays et confirmerait l'engagement que nous avons pris d'appliquer des principes humanitaires.

● (1535)

L'ÉTIQUETAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS ALCOOLISÉES

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai encore une pétition sur le syndrome d'alcoolisation foetale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'enfin appliquer la motion qui a été adoptée presque à l'unanimité à la Chambre il y a plus de trois ans, et qui prévoit une mention obligatoire sur tous les contenants de boissons alcoolisées portant qu'il est dangereux de consommer de l'alcool durant une grossesse.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'enfin faire ce qui s'impose et de respecter la volonté du Parlement et de tous les Canadiens.

*Affaires courantes*

## POSTES CANADA

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter cinq pétitions signées par des centaines de résidents de la circonscription de Blackstrap et ayant trait à l'avenir des bureaux de poste ruraux.

Ces citoyens de Hanley, Jansen, Glenside, Viscount et Colonsay veulent que leur gouvernement sache qu'ils apprécient le service offert par leurs bureaux de poste, qui sont des institutions importantes au sein de leurs collectivités.

## LE CANADIEN NATIONAL

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de 261 habitants de Biggar et des localités environnantes. Ces Canadiens demandent à la Chambre des communes de faire une enquête approfondie sur la proposition, par le Canadien National, de fermer la gare terminus de Biggar. Les pétitionnaires veulent s'assurer que les employés du CN, les gens de la région et l'environnement ne seront pas inutilement mis en danger en raison du désintérêt du CN face à leurs préoccupations.

## LE MARIAGE

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, j'ai ici une pétition concernant le mariage.

Ces pétitionnaires de la province d'Ontario demandent au gouvernement du Canada d'appuyer et de protéger la définition du mariage comme étant l'union volontaire entre un homme et une femme. Ils disent que le Parlement devrait faire tout ce qui est en son pouvoir, aux points de vue législatif et administratif, pour préserver et protéger la définition hétérosexuelle classique du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, et que cela ne devrait pas être le rôle de la magistrature non élue de prendre des décisions sur des politiques aussi fondamentales.

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition des habitants du Nouveau-Brunswick et d'autres régions qui sont préoccupés par la possibilité que les navires méthaniers empruntent le passage de Head Harbour, au Nouveau-Brunswick, pour se rendre à un terminal méthanier construit sur la rive américaine de la baie Passamaquoddy. Cela poserait un danger pour l'environnement, les habitants et l'économie du Canada.

Les citoyens du Nouveau-Brunswick demandent au gouvernement du Canada de dire non au passage de ces méthaniers dans les eaux canadiennes intérieures, tout comme il a dit non il y a 30 ans au passage des pétroliers dans ce même bras d'eau très étroit et dangereux.

## LA FISCALITÉ

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription, Langley.

La pétition attire l'attention sur le fait que la population s'oppose à ce qu'on impose une taxe sur une taxe. En imposant la TPS sur la taxe d'accise fédérale et sur d'autres taxes, cela devient de la double taxation, et les gens sont contre cette pratique.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre des communes d'adopter une loi éliminant l'imposition de la taxe sur les produits et services sur la taxe d'accise fédérale et sur les autres taxes provinciales et fédérales applicables aux carburants.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 197.

[Texte]

Question n° 197—**Mme Lynne Yelich:**

En ce qui a trait au programme de prestations de compassion de l'assurance-emploi: *a)* quel est le montant total des fonds affectés à l'administration du programme à chacun des exercices financiers entre 2003 et 2005; *b)* quel est le montant total des fonds consacrés aux campagnes de sensibilisation du public et aux activités de promotion et autres (groupes de réflexion, sondages, etc.) liées au programme à chacun des exercices financiers entre 2003 et 2005; *c)* quels étaient le nombre et la composition du personnel affecté au programme à chacun des exercices financiers entre 2003 et 2005; *d)* combien de demandes de prestations ont été dénombrées chaque mois depuis mars 2005?

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, la réponse est la suivante:

**Programme de compassion de prestations de l'assurance-emploi:**

(a)	2003-04	2004-05	2005-06
<b>Salaire</b>	19 583 000 \$	19 997 000 \$	Le budget n'a pas encore été finalisé et distribué.
<b>RASE</b>	3 916 000 \$	3 999 000 \$	
<b>Non Salaire</b>	14 801 000 \$	7 504 000 \$	
<b>Total</b>	38,3 \$ M	31,5 \$ M	

**NB:** Le tableau ci-dessus représente le financement approuvé selon la soumission au Conseil du Trésor. Les coûts sont reliés à la mise en œuvre, à la prestation de services ainsi qu'à l'administration continue du programme de soins de compassion. Les coûts sont basés sur la prévision initiale du volume de demandes de prestations de soins de compassion.

(b)

Un montant de \$1,9 million a été affecté en 2003-2004 et néant et 2004-2005.

(c)

Le niveau de l'effectif n'est pas distinct pour les demandes de prestations de compassion. Les ressources sont affectées en fonction d'un modèle qui assigne un nombre d'équivalents (à temps plein selon divers niveaux de complexité du nombre de demandes de prestations d'assurance-emploi.

*Initiatives ministérielles*

(d)

Mois / 2005	Demandes de Prestations
Mars	403
Avril	417
Mai	456
Juin	445
Juillet	355
Août	425
Septembre	410

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, si la question n° 193 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

Question n° 193—**M. David Chatters:**

En ce qui a trait à la Société canadienne du cancer, à combien s'élève le soutien financier total fourni chaque année depuis l'an 2000 à la Société canadienne du cancer et à ses sections provinciales par l'ensemble des ministères et des agences fédéraux, et à quelles fins ces fonds devaient-ils servir?

(Le document est déposé)

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Français]

**DEMANDES DE DOCUMENTS**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, au sujet des motions portant production de documents, je souhaite attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur le 27 juin, date qui remonte à quelques mois. Ce jour-là, j'ai demandé des exemplaires de toutes les études menées par le gouvernement, ou qui sont en sa possession, portant sur les défoliants chimiques, comme l'agent orange ou l'agent pourpre, qui ont été utilisés entre 1956 et 1984 à la base des Forces canadiennes Gagetown. Cette information est de toute première importance, et elle est essentielle au travail que nous faisons dans ce dossier.

S'il le voulait, le gouvernement pourrait obtenir cette information en 24 heures, mais il ne l'a pas fait.

Le gouvernement a engagé M. Vaughn Blaney en tant que coordonnateur de l'enquête et des activités de relations publiques à Gagetown. Depuis, ce dernier a démissionné. Quand le gouverne-

ment lui aura trouvé un remplaçant et aura mis sur pied un meilleur système pour tenir des audiences, l'information que nous demandons revêtira une importance critique.

Je demande au gouvernement d'accéder à notre demande. Nous attendons depuis le 27 juin. Cela fait bien trop longtemps. Il nous faut cette information maintenant.

● (1540)

**Le Président:** Je n'ai aucun doute que le secrétaire parlementaire, qui a écouté très attentivement l'exposé du député, agira en conséquence.

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, il me reste un tout petit point à soulever. Nous travaillons, nous aussi, à la question du gaz naturel liquéfié; je viens d'ailleurs de présenter une pétition à ce sujet.

Le député connaît la question à fond. Ces renseignements revêtent une grande importance aussi du fait que le gouvernement du Canada n'a pas encore réglé le problème quant à savoir si ces très dangereux méthaniers devraient ou non être autorisés à naviguer en eaux canadiennes.

Ce dossier n'aurait pas de secret pour le père du secrétaire parlementaire. Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de continuer à répondre à nos questions et à nous fournir les documents dont nous avons besoin pour prendre de bonnes décisions?

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Je sais que vous comprendrez, monsieur le Président, que le gouvernement répond à tous les avis de motions portant production de documents et à toutes les questions au *Feuilleton* avec beaucoup d'empressement et d'exactitude.

En ce qui concerne ces méthaniers, vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a pris la parole dans le cadre de ce qui était en fait un débat pour formuler une observation similaire au sujet des questions au *Feuilleton* et qu'il avait alors fait valoir avec insistance que les questions portant sur les méthaniers exigeaient une réponse immédiate et qu'elles revêtaient une très grande importance.

En quittant la Chambre ce jour-là, j'ai appris que ces questions n'avaient en fait été communiquées au gouvernement que le jour même. Nous avons beau être rapides et répondre promptement, je pense que tous les députés comprendront qu'il faut faire preuve d'un peu de patience, car nous voulons que nos réponses soient non seulement rapides, mais également exactes, comme toujours.

**Le Président:** Je remercie le secrétaire parlementaire de nous avoir rappelé que la patience est une vertu, vertu que tous les députés connaissent bien.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA PORTE D'ENTRÉE DU PACIFIQUE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-68, Loi visant à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

*Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration du ministre, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 18 minutes.

**M. Gary Carr (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons abordé cette question, j'ai parlé de l'engagement du gouvernement du Canada à ouvrir pleinement la porte d'entrée du Pacifique. Je me suis penché non seulement sur le transport, mais aussi sur certaines questions d'infrastructure. De plus, j'ai parlé de l'incidence de la porte d'entrée du Pacifique sur le transport et de son efficacité et j'ai souligné à quel point cette initiative serait avantageuse pour l'économie canadienne. Ce n'est pas uniquement la Colombie-Britannique qui en tirera avantage, mais l'ensemble des Canadiens.

On présente souvent la Chine et l'Inde comme les tigres de l'Asie. Ces pays sont des marchés émergents avec lesquels il nous faut composer.

Le Comité consultatif de la porte d'entrée du Pacifique pour les transports sera composé de représentants des municipalités, ce qui est fort approprié parce que les municipalités jouent un rôle actif dans l'infrastructure de notre grand pays. Le comité comptera également des représentants du secteur des transports parce qu'il est nécessaire d'élaborer une stratégie intégrée.

Les Autochtones et les environnementalistes seront eux aussi représentés au comité. Il est extrêmement important que les questions concernant les Autochtones soient prises en compte. Quant aux environnementalistes, ils doivent avoir leur mot à dire sur les grands programmes d'infrastructure. Des spécialistes des mesures d'urgence siégeront également au comité.

Grâce à leur expertise, les membres du comité consultatif pourront préciser les possibilités qu'offre la porte d'entrée du Pacifique et la façon dont les Canadiens peuvent maximiser son potentiel.

Sans l'argent nécessaire à son fonctionnement, le comité consultatif aurait de la difficulté à faire son travail. Donc, jusqu'à 35 millions de dollars sur cinq ans seront affectés aux travaux du conseil et des ministères fédéraux. Nous collaborerons avec le conseil afin de réaliser avec succès la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique.

Les intervenants du secteur des transports demandent depuis longtemps une approche plus intégrée aux transports, et j'ai insisté sur ce point dans mes commentaires. Cette approche devrait tenir compte des interconnexions; je suis sûr que les intervenants y veilleront. Le Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique répondra à ce besoin.

Le siège social du conseil sera situé dans la région de Vancouver, ce qui convient parfaitement au rôle vital de cette région dans la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique.

Je crois que cette initiative permettra au Canada de profiter des possibilités et des défis que représentent les marchés asiatiques en pleine évolution. Nous savons tous que ce secteur est en plein essor, et le gouvernement l'appuie sans équivoque.

Comme je l'ai dit plus tôt, les retombées de la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique ne se limitent pas aux régions du Pacifique. Elle aura des conséquences positives pour l'ensemble du Canada. Tous les Canadiens en profiteront, puisque le Canada est une nation commerçante.

Nous avons connu du succès grâce au commerce. Jusqu'à maintenant, la majeure partie de notre commerce, plus de 86 p. 100, s'est fait avec les États-Unis. Le gouvernement tente de diversifier ses marchés. La proximité du Canada au plus important

marché de la planète, les États-Unis, est une bénédiction. Pourtant, le vieux dicton selon lequel il ne faut pas mettre tous ses oeufs dans le même panier s'applique ici. S'il devait y avoir un repli du marché, nous aurions tout intérêt à ce que nos activités commerciales soient diversifiées.

• (1545)

La porte d'entrée canadienne du Pacifique donnera accès à des marchés dans toute l'Amérique du Nord et ailleurs, ce qui renforcera la position du Canada dans l'environnement concurrentiel du commerce international. Il s'agit d'une priorité du gouvernement. Jusqu'à présent, nous avons très bien fait cela. Les députés sont au courant des statistiques qui montrent comment l'économie de notre pays se porte bien par rapport aux économies de nos partenaires du G7. Nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers et il incombe au gouvernement de fournir l'infrastructure nécessaire pour faire en sorte que nos entreprises soient prospères.

Les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ont pour but de livrer concurrence à l'échelle mondiale. Nous avons la meilleure main-d'oeuvre et les meilleurs travailleurs qualifiés dans toutes les régions du pays, mais nous avons aussi besoin d'infrastructure. Toutes les petites, moyennes et grandes entreprises ont besoin de l'infrastructure nécessaire pour pouvoir être concurrentielles et expédier leurs produits à l'étranger.

Nous avons sans l'ombre d'un doute la meilleure main-d'oeuvre au monde. Notre main-d'oeuvre est hautement qualifiée, mais il nous faut aussi nous assurer d'avoir l'infrastructure nécessaire. C'est là un rôle essentiel du gouvernement à mon avis. C'est une des raisons pourquoi nous avons mis sur pied, avant les dernières élections, le programme d'infrastructures à l'intention des municipalités. Comme le disent les entreprises, c'est au gouvernement qu'il incombe de mettre ces infrastructures en place.

Personnellement, je suis certain de notre succès. Nous pouvons compter sur la main-d'oeuvre la plus qualifiée et sur les entreprises les plus performantes. Nous disposons d'une excellente infrastructure. Nous avons également la chance d'avoir beaucoup de matières premières. Nous avons des quantités de pétrole, de minéraux, d'eau et de bois. Ce sont des avantages inhérents à notre grand pays. Quand ces avantages seront combinés avec les ressources humaines et l'infrastructure que le gouvernement va mettre en place, notre niveau de vie restera sans aucun doute aussi élevé. Si nous sommes incapables de maintenir des relations concurrentielles ou commerciales, en particulier avec les nouveaux marchés, notre qualité de vie va se détériorer.

La stratégie canadienne de la porte d'entrée du Pacifique est un volet important des initiatives lancées par le gouvernement du Canada pour protéger et rehausser la prospérité du pays pour des années à venir. Nous avons d'autres initiatives dans les domaines de la santé et de l'économie. Nous sommes également chanceux d'avoir eu autant de succès dernièrement. Nous avons des entrées d'argent et pas de déficit.

Le Canada est le seul pays du G7 à ne pas être en situation déficitaire. À notre bilan, nous avons huit budgets équilibrés d'affilée. En combinant tous ces facteurs et grâce au nouveau pacte pour les villes et les municipalités, le gouvernement s'est clairement engagé à prendre les moyens pour maintenir la prospérité à laquelle nous tenons tous.

Nous allons innover en reconnaissant cette large gamme de défis à relever et d'occasions à saisir.

Au nom de la population de Halton, je suis fier de participer à ce débat et impatient de répondre aux questions de mes collègues.

*Initiatives ministérielles*

Ce projet de loi est une excellente initiative. J'encourage tous les députés à l'appuyer. Je tiens en outre à féliciter le gouvernement et en particulier le ministre de cet excellent projet de loi.

• (1550)

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, j'ai deux observations et deux questions à la suite de la présentation du député. Tout d'abord, au sujet de la prospérité, le député a déclaré que le gouvernement actuel avait apporté la prospérité au Canada, ou quelque chose du genre.

Le député doit être au courant des derniers chiffres de Statistique Canada, d'où il ressort que, depuis 1989, quatre des cinq quintiles ont vu leur revenu baisser. Autrement dit, si nous divisons la population canadienne en tranches de revenu correspondant chacune à 20 p. 100 de la population, la tranche inférieure, la suivante, celle du milieu et la suivante encore affichent des baisses du revenu réel.

Autrement dit, les Canadiens les plus pauvres, ceux dont le revenu est le plus bas, ont vu leur revenu baisser d'environ 10 p. 100. Pour ce qui est des Canadiens qui font partie du second et du troisième quintile, soit la classe moyenne et la classe ouvrière, ils ont vu leur revenu réel, le pourcentage du revenu familial, baisser de ce qui équivalait à trois semaines de salaire par année.

Même les Canadiens de la classe moyenne supérieure, ceux qui font partie du deuxième quintile supérieur, ont constaté un effritement du revenu correspondant à quelques jours de rémunération par année.

Le seul groupe de personnes au Canada à vivre dans la prospérité depuis 1989 est celui des Canadiens dont les revenus sont les plus élevés. Leurs revenus sont montés en flèche. Les PDG et les avocats d'entreprises se tirent fort bien d'affaire.

Comment le député peut-il donc parler de prospérité dans le cas d'un gouvernement dont le taux d'échec est de 80 p. 100 depuis 1989, du fait que 80 p. 100 des Canadiens ont constaté une baisse et non pas une hausse de leur revenu réel?

Ma deuxième question porte sur son observation très pertinente selon laquelle, lorsque 86 p. 100 de notre commerce est concentré sur un pays, nous nous mettons dans une situation de grande vulnérabilité. C'est ce qui s'est passé. Nous avons assisté au cours des dernières années à une concentration des exportations, à hauteur de 86 p. 100 à l'heure actuelle, sur les États-Unis.

Tout dirigeant de PME pourrait nous dire que, si 86 p. 100 de ses échanges se font avec un seul client, alors il est en difficulté. Nous n'avons vu aucune initiative de la part du gouvernement depuis deux mois au sujet du bois d'oeuvre, à l'exception évidemment d'un appel téléphonique, mais en réalité, rien de concret, et il y a même lieu de supposer que le gouvernement est disposé à négocier alors que nous avons eu gain de cause dans le cadre du mécanisme de règlement des différends.

Tout d'abord donc, comment le député peut-il parler de prospérité pour le Canada alors que 80 p. 100 de nos familles constatent un fléchissement de leurs revenus?

En deuxième lieu, le député n'estime-t-il pas que le gouvernement a eu tort de mettre tous ses oeufs dans le même panier et de concentrer nos exportations sur le même marché alors que nous aurions dû les diversifier au cours de la dernière décennie pour protéger les intérêts des Canadiens?

• (1555)

**M. Gary Carr:** Monsieur le Président, je dois être en désaccord avec notre collègue. Le Canada a eu le plus haut niveau de vie de tous les pays du G7 au cours des dernières années. Le député n'est

pas sans savoir que les pays du G7 comprennent les États-Unis, où on retrouve une beaucoup plus grande disparité entre les riches et les pauvres qu'au Canada. Cette différence s'explique par nos programmes sociaux dont nous avons parlé et par nos programmes de santé et les 41 milliards de dollars que nous consacrons à la santé.

Comme les députés le savent, les États-Unis n'ont pas un système public de santé. Ainsi, 35 millions de personnes n'ont aucun régime de santé. On retrouve chez nos voisins du Sud de grandes disparités. Il y a les très riches comme Bill Gates, mais également les très pauvres. Je crois que, grâce à son réseau social, le Canada a un meilleur niveau de vie dans l'ensemble de la population.

Les autres pays du G7 comprennent notamment la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon. Nous avons le meilleur niveau de vie et le meilleur taux de création d'emplois. Lorsque notre gouvernement a pris les rênes du pouvoir, le taux de chômage s'approchait des 12 p. 100. Nous l'avons presque réduit de moitié. C'est une bonne chose.

Comme les députés le savent, dans le dernier budget, nous avons aidé des Canadiens à faible revenu, surtout des aînés, en augmentant à environ 10 000 \$ le montant sur lequel ils ne paient aucun impôt. Ainsi, des centaines de milliers de personnes littéralement verseront pas d'impôt. Je pense que c'est une bonne chose là encore.

Je tiens à dire au député que nous devons rester en désaccord là-dessus, car je crois que le niveau de vie et la qualité de vie se sont améliorés au cours des dernières années. Cela ne veut pas dire que nous ne puissions pas faire davantage. C'est justement l'objectif de notre gouvernement. C'est le but visé par ce projet de loi: veiller à ce que nous ayons l'argent et les revenus nécessaires.

En ce qui concerne le deuxième point, je pense qu'on s'entend pour dire que, depuis des décennies, comme je l'ai dit dans mon discours, il est nécessaire de diversifier notre économie, surtout quand on sait que le plus grand marché du monde, les États-Unis, est juste à côté de nous. Nous devons nous diversifier. C'est l'objectif visé par le projet de loi C-68. Pour favoriser la diversification et aider les gens remarquables dont j'ai parlé, qu'il s'agisse des employés ou des entreprises, petites, moyennes et grosses, le gouvernement doit mettre l'infrastructure voulue en place.

Comme les députés le savent, durant cette période, nous l'avons fait avec les villes et les collectivités. C'est cela que nous voulons faire avec ce projet de loi. Le député a certes formulé des critiques à cet égard, mais j'estime que nous disons la même chose tous les deux. Nous essayons de diversifier notre économie pour que, advenant un ralentissement, ce qui arrive inévitablement dans n'importe quel pays et, notamment, aux États-Unis, nous pourrions soutenir la concurrence.

En ce qui a trait à certains de nos différends commerciaux, le gouvernement a été très ferme avec les États-Unis. Dans le cas du bois d'oeuvre et de l'ESB, lorsque nous avons eu le sentiment que les États-Unis n'agissaient pas dans le sens des intérêts du Canada, le premier ministre et ses collègues ont réagi très fermement vis-à-vis des Américains.

Comme il a déjà été dit, j'estime que le projet de loi C-68 nous aidera à percer les marchés émergents.

Je soulignerai une dernière chose avant de terminer. En raison de ces marchés émergents en Asie, et je pense en particulier à ceux de la Chine et de l'Inde, nous devons concentrer nos efforts sur la côte ouest. Je ne doute pas que le député, qui vient de cette région, appuiera sans réserve ce projet de loi, car il aidera les entreprises de l'ensemble du pays à soutenir la concurrence.

*Initiatives ministérielles*

Cela se traduira par une hausse de notre niveau et de notre qualité de vie. Je sais que c'est l'objectif visé par tous les députés. Nous espérons tous qu'en définitive nous pourrions accomplir ce pourquoi nos électeurs nous ont élus.

• (1600)

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je vais aborder d'autres points liés à la porte d'entrée du Pacifique. Ils ont trait à certains commentaires qui ont été formulés à la Chambre, à notre productivité, à la définition de notre nation et à nos capacités.

Certains ont laissé entendre que nous ne sommes qu'une nation de scieurs de bois et de pêcheurs qui abandonnent leurs produits bruts aux marchés étrangers. Rien n'est plus faux. Nous sommes une nation exportatrice, une nation appelée à exporter étant donné la petite taille de sa population et sa vaste étendue géographique.

Cela dit, notre nation compte des citoyens extrêmement talentueux et instruits qui ont su utiliser nos ressources pour exporter davantage que le bois, les minéraux et d'autres produits bruts. Nous exportons des produits à valeur ajoutée. Nous sommes même des chefs de file sur le plan technologique dans diverses régions du monde. En réalité, le gouvernement a placé le Canada parmi les plus grands investisseurs du monde en recherche. Par habitant, le gouvernement investit tout autant en recherche que n'importe quel autre pays.

La question que je veux poser au député a trait à la productivité. La stratégie de porte d'entrée du Pacifique renvoie à un enjeu qu'on aborde dans le contexte de notre capacité économique et de notre compétitivité à l'échelle mondiale, c'est-à-dire la productivité.

Je voudrais savoir si mon collègue compte appuyer les initiatives visant à continuer de réduire les impôts, à éliminer la réglementation, à collaborer avec les provinces pour investir en éducation, et à concevoir des initiatives et des produits nationaux pour combler les lacunes du pays en matière de capacités professionnelles dans les métiers, par exemple, et dans d'autres domaines. Je pense que c'est d'une importance capitale. Je sais que le ministre des Finances travaille là-dessus.

Le député de Halton croit-il lui aussi qu'il faut améliorer notre productivité afin que notre secteur privé puisse continuer de soutenir la concurrence des autres pays, que notre pays devienne un chef de file mondial dans toute une gamme de domaines, et que le Canada soit en mesure d'offrir des emplois payants à valeur ajoutée?

**M. Gary Carr:** Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Les députés de mon caucus continueront de réclamer davantage de programmes dans ce domaine. J'ai parlé à maintes reprises du niveau de vie et de la qualité de vie de la prochaine génération. Ma femme et moi avons trois enfants. Notre plus jeune a d'ailleurs rencontré le député hier soir. Je crois fermement que le niveau de vie et la qualité de vie de la prochaine génération seront directement proportionnels au savoir-faire et à la formation que nous leur transmettons aujourd'hui.

Ce ne sont pas seulement les ressources naturelles, mais aussi le savoir-faire, qui garantiront à la prochaine génération une prospérité égale à la nôtre. Nos parents ont travaillé fort pour nous permettre d'acquérir du savoir-faire et de la formation à l'université ou au collège. Nous continuerons certainement à collaborer avec le gouvernement dans ce domaine. Je suis tout à fait d'accord pour dire que le niveau de vie et la qualité de vie de la prochaine génération seront fonction du savoir-faire et de la formation que nous lui transmettrons. Nous ne pouvons pas nous fier uniquement aux ressources naturelles. C'est en partie la raison pour laquelle nous devons veiller à diversifier ces marchés.

Comme je l'ai dit plus tôt, et je sais que le député est d'accord avec moi, le Canada recèle un potentiel humain et commercial inégalé. Je suis convaincu qu'avec l'appui du gouvernement la prochaine génération développera une prospérité égale à la nôtre. C'est l'objectif de tous les députés.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-68, qui vise à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique. D'entrée de jeu, je dirai que le NPD appuie le projet de loi en principe, mais qu'il a de sérieuses préoccupations au sujet de l'approche générale que le gouvernement a adoptée.

Le projet de loi lui-même est inoffensif. Il prévoit la création d'un autre comité consultatif. Je reviendrai dans un instant aux préoccupations que soulève le processus de nomination auquel recourt le gouvernement libéral. En fait, la question de la porte d'entrée du Pacifique est liée beaucoup plus nettement aux enjeux plus vastes concernant le déficit de l'infrastructure que nous connaissons depuis deux décennies avec les conservateurs et les libéraux. De toute évidence, notre infrastructure est négligée un peu partout au Canada.

Le fait est que le financement, de même que le comité consultatif créé aux termes du projet de loi, est nettement insuffisant non seulement pour répondre aux besoins et aux objectifs de réparation de l'infrastructure de la Colombie-Britannique après des décennies de négligence, mais également insuffisant pour répondre à la nécessité pour la province et le reste du Canada de diversifier leurs marchés commerciaux, car il est bien clair que la stratégie commerciale du gouvernement actuel est un échec.

Avec l'ALENA, l'administration Bush a essentiellement démantelé le mécanisme de règlement des différends. Le gouvernement n'a même pas réagi. Il a pris de grands airs et prononcé de beaux discours. En septembre, le NPD a présenté un plan d'action en trois points, mais le gouvernement n'a retenu aucun de ces points. Il m'apparaît bien évident que l'administration Bush se rend compte que le gouvernement n'entend pas sérieusement défendre les intérêts des Canadiens.

Si la politique commerciale est un échec, une des mesures clés que nous devons prendre est la diversification de nos marchés. À cette fin, nous devons réparer notre infrastructure, qui a été négligée au cours des deux dernières décennies, et réagir en prenant des mesures plus vastes d'entretien ou de construction de l'infrastructure.

Quant au projet de loi lui-même, nous l'appuierons en principe, mais nous avons cinq préoccupations. Je commencerai par la gestion des fonds prévus dans ce projet de loi.

Un montant de 190 millions de dollars a été affecté aux programmes d'infrastructure de la Colombie-Britannique et aux voies de transport reliant la province avec l'extérieur. Par ailleurs, environ 35 millions de dollars ont été affectés au comité consultatif.

*Initiatives ministérielles*

Nous parlons de 190 millions de dollars alors que nous savons que, pour répondre aux besoins en infrastructure, le gouvernement fédéral devrait contribuer au moins 2,5 milliards de dollars. Bien que le gouvernement ai prévu 400 millions de dollars de plus, ce qui lui permettra de mieux paraître devant les caméras pendant la campagne électorale, le financement que nous attendons n'a pas été accordé. Il est évident qu'il garde cette somme en réserve pour que, lorsque les élections seront déclarées, tôt ou tard, les candidats libéraux puissent être présents aux annonces de financement.

Quoi qu'il en soit, 190 millions de dollars ont été alloués alors qu'il nous en faut 2,5 milliards. J'y reviendrai sous peu. Il est évident que le gouvernement n'a aucune vision.

Je vais aussi parler de la négligence dont on fait preuve à l'égard de l'infrastructure. C'est une des questions principales dont le NPD, dans ce coin-ci de la Chambre, se préoccupe depuis un certain temps. L'infrastructure est négligée. Les fonds qui y sont consacrés sont insuffisants. Le comité consultatif semble n'avoir aucun pouvoir réel, il ne fait que conseiller le gouvernement qui, lui, prend les décisions.

Mais parlons avant tout de la mauvaise gestion des programmes gouvernementaux. J'y reviendrai à la fin de mon discours, mais j'aimerais avant tout citer le rapport Gomery, qui nomme les personnes responsables dans ses grandes conclusions, parce qu'il est important, aux fins du compte rendu, de mentionner les préoccupations qui ont été soulevées à propos des programmes gérés par le gouvernement. Quelque 190 millions de dollars ont été alloués officiellement et 400 millions de dollars ne l'ont pas été.

Qu'a dit le juge Gomery? À quelles conclusions la commission d'enquête est-elle parvenue au sujet de la gestion des programmes par les libéraux?

• (1605)

La commission d'enquête a relevé des preuves incontestables d'une ingérence politique dans l'administration du programme, un manque de supervision, un voile de secret entourant la gestion du programme et une absence flagrante de transparence dans le processus de passation des marchés. L'enquête a également constaté que presque tous les fonctionnaires hésitaient, par crainte de représailles, à s'opposer à la volonté d'un gestionnaire qui ne respectait pas les politiques. La commission a aussi constaté une surfacturation flagrante des agences de communications, un gonflement des commissions et des coûts de production et l'utilisation du programme à des fins autres que celles prévues. Elle a constaté des actes délibérés pour échapper aux lois fédérales, dont la Loi électorale du Canada, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la gestion des finances publiques, à la politique fédérale en matière de passation de marchés et à la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert. La commission a constaté un vaste réseau de transactions financières comprenant des pots-de-vin et des contributions illégales à un parti politique dans le contexte du programme, cinq agences ayant obtenu des contrats importants, canalisant de l'argent, grâce à des dons légitimes ou à des dons en espèces non consignés, dans le cadre d'activités de financement politique et certaines agences défrayant le salaire de personnes qui travaillaient en fait pour le Parti libéral. Elle a constaté une culture du « tout m'est dû » chez les politiciens participant au programme et le refus de ministres, de hauts fonctionnaires du CPM et de fonctionnaires de reconnaître leurs responsabilités.

Je soulève la question parce que nous avons maintenant les mêmes problèmes en ce qui a trait à l'administration portuaire de Toronto, où 35 millions de dollars ont été attribués pour un pont qui n'a jamais

été construit. C'est incroyable. Quelque 35 millions de dollars ont disparu des coffres de l'État, en passant par le ministère des Transports, et malgré bon nombre de demandes formulées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et des questions répétées, nous n'avons jamais obtenu de réponses pouvant expliquer pourquoi on devrait verser 35 millions de dollars pour un pont qui n'a jamais été construit.

Il est très clair que nous sommes ici en présence d'une tendance à la mauvaise gestion, ce voile de secret dont le juge Gomery a clairement parlé. Des fonds publics, des sommes qui viennent des poches des contribuables canadiens, ont été dépensés, et le ministère, celui des Transports dans le cas présent, a versé cet argent sans demander de reçu et sans exiger qu'on produise un rapport pour garantir que ces sommes sont utilisées à bon escient.

Je soulève cette question parce que nous sommes en présence d'un autre cas du genre, où le gouvernement fédéral libéral veut dépenser 35 millions de dollars pour un comité consultatif. Cependant, étant donné qu'ont toujours cours les pratiques cernées par le juge Gomery, comme on a pu le voir dans l'affaire David Dingwall et aussi très nettement dans le cas de l'administration portuaire de Toronto, comment la Chambre peut-elle avoir l'assurance véritable que le gouvernement rendra compte de l'utilisation des deniers publics, si l'obligation ne lui en est pas faite?

Le juge Gomery a clairement révélé des problèmes. Le gouvernement n'a pas agi en conséquence. D'autres problèmes paraissent à l'horizon, comme le cas de l'administration portuaire de Toronto et d'autres cas d'affectation d'argent sans faire preuve de diligence raisonnable. Pourtant, le gouvernement continue d'opposer une fin de non-recevoir aux questions légitimes qui sont posées concernant l'argent qu'il veut dépenser.

La culture des ayants droit est notre première inquiétude au sujet du projet de loi C-68. Manifestement, si de l'argent est prévu et qu'une somme de 400 millions de dollars n'est pas affectée précisément et ne le sera pas tant que nous ne serons pas en campagne électorale, il est important que nous posions des questions pour savoir ce qui va arriver de cet argent. Le gouvernement n'a pas fait le ménage dans sa cour, alors l'opposition, et notamment le NPD, a raison de s'inquiéter et de dire qu'elle ne sait pas si ces sommes d'argent seront effectivement utilisées comme il se doit.

La deuxième inquiétude entourant cette question est le comité consultatif lui-même. L'exposé accompagnant le projet de loi sur la porte d'entrée parle d'une nouvelle structure de gouvernance innovatrice. Or, cette nouvelle structure est un comité consultatif, et les comités de cette nature ont seulement le mandat de conseiller les gouvernements. Le comité consultatif lui-même n'a pas le pouvoir de lancer vraiment des projets. Il doit se limiter à conseiller le gouvernement.

Il y a lieu de s'interroger à ce sujet, parfois cyniquement, à l'approche des élections. Depuis des décennies, l'infrastructure des transports en Colombie-Britannique a été ignorée à tour de rôle par le Parti conservateur et le Parti libéral. Aujourd'hui, on nous propose un comité consultatif qui n'aura pas du tout le pouvoir d'agir. Il devra se limiter à conseiller le gouvernement. On est en droit de se demander si ce comité consultatif n'est pas formé à des fins principalement électorales. J'espère que ce n'est pas le cas, mais c'est une question légitime que nous sommes en train de poser.

*Initiatives ministérielles*

●(1610)

Il y a une autre question qui découle de cela. Étant donné que le processus de nomination n'a pas été réformé, de quelque façon que ce soit, par le gouvernement, ce qui rappelle les transactions financières repérées par le juge Gomery, le député d'Ottawa-Centre a, il y a environ deux semaines, présenté un plan clair en sept points pour réformer le gouvernement, réformer le Parlement et mettre fin à la nomination d'amis politiques qui est devenue une habitude pour ce gouvernement. Il n'y a pas eu de réaction.

La création d'un autre comité consultatif nous placera dans la même situation. Le gouvernement semble attiré par le copinage. Est-ce que le comité consultatif sera composé de particuliers méritant d'être là ou est-ce qu'il offrira simplement au Parti libéral une autre instance où nommer ses petits amis? C'est là ma seconde préoccupation, et elle est légitime.

J'ai un troisième sujet de préoccupation. Il concerne l'attribution de fonds à ce groupe de projets en particulier. J'ai mentionné plus tôt qu'un montant de 190 millions de dollars a été alloué. Environ 125 millions de dollars ont vraiment été affectés aux infrastructures de transport, dont le pont de la rivière Pitt sur Mary Hill dans le secteur des trois villes de la Colombie-Britannique, le saut-de-mouton routier-ferroviaire de Deltaport et celui de North Portal, en Saskatchewan. Un montant de 30 millions de dollars est affecté à Deltaport et un autre de 3 millions de dollars à North Portal.

Ces projets sont importants, mais ils ne représentent qu'une goutte d'eau en comparaison des réels besoins en matière d'infrastructures. Selon les calculs qui ont été faits, ces besoins dépassent les 5 milliards de dollars. La part fédérale de ce montant se situerait à 2,5 milliards de dollars. En raison de la négligence à l'égard des infrastructures, plus précisément des infrastructures de transport au cours des 20 dernières années de la part des conservateurs et des libéraux, il faut répondre à ces besoins. Simultanément, ces 20 dernières années, la population de l'agglomération vancouveroise a augmenté de trois quarts de million. Le fossé est évident entre les besoins et les interventions gouvernementales pour y répondre.

Environ 190 millions de dollars ont été alloués, et 125 millions de dollars ont effectivement été consacrés à des projets d'infrastructure des transports. Par ailleurs, un autre montant de 400 millions de dollars est gardé en réserve, de toute évidence en prévision de la prochaine campagne électorale. Les besoins sont beaucoup plus grands que les sommes allouées. C'est la troisième préoccupation que nous avons relativement au projet de loi et aux affectations de fonds qui y sont prévues.

Il importe de souligner la négligence dont fait preuve le gouvernement en ce qui a trait aux infrastructures en général. Au cours de la dernière décennie, cette négligence s'est manifestée de façon très claire.

En fait, dans les années 1960, le ratio des investissements dans les infrastructures publiques par rapport à l'ensemble des immobilisations matérielles était le double de ce qu'il est actuellement. Ce ratio était deux fois plus élevé dans les années 1960 qu'il ne l'est maintenant. Cet écart a engendré les lacunes dont ont fait état la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne du transport urbain. Il est tout à fait évident que notre infrastructure des transports ne s'est pas développée au même rythme que les besoins.

La Fédération canadienne des municipalités a estimé que le déficit au niveau des infrastructures à l'échelle nationale est de l'ordre de 60 milliards de dollars. C'est le montant dont les Canadiens ont besoin, à cause de l'écart qui s'est creusé entre ce que le

gouvernement aurait dû investir et ce qu'il a effectivement investi. Cet écart continue de se creuser, à raison d'environ 2 milliards de dollars par année. Nous avons donc un déficit important en matière d'infrastructure et ce déficit continue d'augmenter.

Nous avons besoin d'environ 60 milliards de dollars au pays, alors que le gouvernement investit 190 millions de dollars dans certains projets d'infrastructure des transports. Dans la plupart des cas, ces investissements ne font que régler une toute partie du problème. C'est beaucoup trop peu. Il existe un écart évident entre les beaux discours du gouvernement, qui dit qu'il veut répondre aux besoins urgents qui se manifestent en Colombie-Britannique, et les mesures nécessaires pour répondre véritablement à ces besoins.

●(1615)

L'Association canadienne du transport urbain parle d'un déficit sur le plan du financement de l'infrastructure entre 2004 et 2008. Le maintien de l'infrastructure des transports en commun nécessite un investissement de 7 milliards de dollars, et l'élargissement de cette infrastructure nécessite un investissement deux fois plus élevé, soit 14 milliards de dollars. Comme je l'ai dit, la population de la Colombie-Britannique compte trois quarts de million d'habitants de plus qu'il y a 20 ans. Le maintien de l'infrastructure actuelle sur cette période de quatre ans, soit de 2004 à 2008, nécessite un investissement de 7 milliards de dollars et l'élargissement de l'infrastructure nécessite 14 milliards de dollars.

Mon parti n'est pas le seul avoir soulevé la question du programme national pour les routes. D'autres partis à la Chambre l'ont fait. Un tel programme n'existe pas. Le Canada est le seul pays au sein du G8 à ne pas avoir de programme national pour les routes. Pourtant, nos routes se détériorent d'un bout à l'autre du pays. C'est un fait qui témoigne aussi du déficit sur le plan de l'infrastructure.

Ce déficit est une réalité. Les besoins sont criants. Le projet de loi, assorti d'un investissement relativement modeste, ne répond aucunement aux besoins découlant de la détérioration de l'infrastructure au cours des 12 dernières années de gouverne libérale, voire avant, sous la gouverne conservatrice.

Permettez-moi de fournir quelques exemples de mauvaise gestion sur le plan du maintien de l'infrastructure en Colombie-Britannique et ailleurs. La vente du terminal de l'île Ridley à la société portuaire de Prince Rupert suscite des préoccupations. Plusieurs membres de l'Association des sociétés minières de la Colombie-Britannique ont réclamé que le ministre des Transports se penche de nouveau sur le projet d'achat du terminal de l'île Ridley, car ils craignent que le gouvernement n'exerce des pressions en faveur de la vente de ce terminal.

Le dragage du fleuve Fraser suscite aussi des préoccupations. L'autorité portuaire du fleuve Fraser n'a pas les fonds voulus pour procéder aux travaux de dragage nécessaires. Voilà un autre bel exemple de besoins non satisfaits.

Dans ma circonscription, l'affaire du lac Burnaby touche tout le district régional du Grand Vancouver. Le conseil municipal de Burnaby, au nom du district régional, a présenté une demande au gouvernement fédéral pour obtenir du financement pour la revitalisation du lac Burnaby. Le maire de Burnaby, Derek Corrigan, avait réuni le financement municipal. Harry Bloy, député provincial de Burquitlam, a obtenu du financement du gouvernement provincial pour l'infrastructure de revitalisation du lac Burnaby, qui est un joyau pour notre collectivité. Nous attendons toujours une réponse du gouvernement fédéral. Nous continuons à attendre.

*Initiatives ministérielles*

En fait, on a dit à la ville de Burnaby que le programme d'infrastructure ne financerait pas la revitalisation du lac Burnaby, mais nous savons que le même programme avait permis le financement d'un projet semblable en Saskatchewan. Il est clair que l'infrastructure pose un problème. Nous avons soulevé ces préoccupations. Nous avons le gouvernement provincial de notre côté. La ville de Burnaby est aussi de notre côté. Ces deux parties ont avancé des fonds et attendent maintenant que le gouvernement fédéral s'engage à son tour.

Le projet de loi C-68 nous préoccupe à bien des égards, même si nous l'appuyons en principe. La mauvaise gestion financière dont nous avons été témoins, et qui a été confirmée par le juge Gomery, nous inquiète. Le processus de nomination appliqué par le gouvernement fédéral nous inquiète. Malgré les interventions du député d'Ottawa-Centre, ce processus n'a pas été modifié d'un iota. Chaque fois qu'on parle d'un nouveau comité consultatif, cela sonne l'alarme.

• (1620)

Nous sommes aussi préoccupés par le financement prévu de 190 millions de dollars, alors qu'il en faudrait 2,5 milliards. Nous nous inquiétons de la détérioration de l'infrastructure que nous constatons depuis 20 ans, et encore plus depuis 12 ans. Nous nous inquiétons aussi de la mauvaise gestion des projets actuels qui devraient être des affaires réglées.

Je termine mes propos sur cette série de mises en garde.

• (1625)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant la prolongation des initiatives ministérielles d'aujourd'hui en raison de la déclaration de ministre. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire que, en dépit de cette déclaration, les initiatives ministérielles d'aujourd'hui se termineront à 17 h 30.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Kildonan—St. Paul, La Loi sur le droit d'auteur; le député de Langley, La justice; le député de Prince Albert, Le bois d'oeuvre.

Nous en sommes maintenant à la période des questions et observations. Le député de Fort McMurray—Athabasca a la parole.

**M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous avons des problèmes d'infrastructure partout au pays, surtout en Colombie-Britannique et en Alberta, et même à Fort McMurray, où 98 p. 100 du pétrole de notre beau pays se trouve. Une route à deux voies donne accès à Fort McMurray, et il y a entre 30 000 et 70 000 personnes qui l'empruntent régulièrement. Il existe bel et bien un déficit d'infrastructure.

J'aimerais que mon ami nous dise ce qu'il pense de certains des dossiers que l'intervenant précédent a mentionnés lorsqu'il a parlé de la fermeté dont le gouvernement a fait preuve envers nos partenaires commerciaux.

Je me suis mis à les compter. Il y a le dossier du bois d'oeuvre. Le gouvernement a retardé l'adoption du projet de loi C-64 afin d'offrir des garanties à l'industrie du bois d'oeuvre. Le gouvernement prétend s'être montré ferme envers les États-Unis en ce qui concerne notre

industrie bovine. Il y a également la question de la sécurité entourant la navigation au Canada atlantique, question qui a été soulevée par certains de nos députés. L'industrie de la pêche, c'est un vrai fiasco avec les États-Unis et d'autres pays.

Les autres dossiers dans lesquels le gouvernement prétend s'être montré ferme envers les États-Unis sont le textile, le blé et, surtout, l'environnement, notamment en ce qui concerne le projet Sumas Energy 2, question que notre caucus, et le député de Langley en particulier, tenait résolument à essayer de régler avec les États-Unis.

Je ne vois vraiment pas en quoi le gouvernement a fait montre de fermeté envers les États-Unis dans les dossiers de la pluie acide, des Grands Lacs et du lac Devils. Mon ami pourrait-il m'éclairer sur la fermeté dont le gouvernement libéral aurait fait preuve à n'importe quel moment depuis qu'il est au pouvoir?

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, j'ai le même problème que le député. Je cherche des indices de fermeté, des mesures qui ont pu être prises depuis que l'administration Bush a arbitrairement contourné le mécanisme de règlement des différends de l'ALENA. Je n'ai absolument rien trouvé.

Comme le député le sait fort bien, il a fallu deux mois au gouvernement pour faire un seul appel téléphonique. Le gouvernement n'a pris absolument aucune mesure, même si le plan en trois volets du NPD exigeait le rappel immédiat du Parlement, rappel qui n'a pas eu lieu. Les néo-démocrates demandent la fin des négociations sur l'ALENA améliorée.

Par surcroît, en dépit du fait que le mécanisme de règlement des différends de l'ALENA a été jeté aux ordures, le gouvernement continue de négocier et de faire des concessions à l'administration Bush. Il est incroyable qu'alors que le Canada est ouvertement contrarié par l'attitude de l'administration Bush, le gouvernement fasse de nouvelles concessions dans quelque 300 secteurs, notamment des secteurs clés comme la salubrité des aliments et la sécurité aérienne.

Nous avons demandé au gouvernement de cesser de faire ces concessions, d'interrompre les négociations, mais rien ne s'est passé. Le gouvernement continue chaque jour de faire des cadeaux à l'administration Bush.

Nous avons préconisé la perception d'un droit sur nos exportations énergétiques parce que l'énergie fait partie intégrante des négociations concernant le règlement des différends. En fait, comme le député le sait, au tout début de l'accord de libre-échange et de l'ALENA, nous étions censés avoir pour objectif d'obtenir un mécanisme de règlement des différends ayant force exécutoire, tandis que les Américains avaient pour objectif d'obtenir un accès privilégié proportionnel à nos ressources énergétiques.

L'administration Bush bénéficie de cela. En fait, nous approvisionnons le marché américain avant de pouvoir approvisionner le nôtre. Dans l'éventualité d'une urgence nationale où nous devrions réduire notre consommation, nous continuerions d'envoyer la plupart de nos approvisionnements énergétiques aux États-Unis. Pourtant, le gouvernement n'a rien fait sur ce plan non plus. Il n'a absolument rien fait.

*Initiatives ministérielles*

Ce qui me dérange, et je sais que le député partage mes préoccupations, c'est que les industries les plus touchées ont reçu très peu de soutien. Leur seul recours semble être d'intenter des poursuites, et ce n'est pas la pire chose qui pourrait arriver, mais presque. Au moins, si les industries obtenaient ce soutien du gouvernement, cela les aiderait. Le gouvernement empêche toutefois l'adoption d'un projet de loi qui aiderait les entreprises à intenter des poursuites.

L'autre aspect qui me contrarie, ce sont les déclarations qui ont été faites à la Chambre, selon lesquelles le gouvernement fait pression sur l'administration Bush pour qu'elle lui rembourse, non plus 5 milliards de dollars, mais bien 3,5 milliards de dollars en droits punitifs qu'elle a perçus à la suite de l'adoption de l'amendement Byrd.

Par conséquent, le gouvernement indique déjà très clairement que nous faisons des concessions avant même le début des négociations. Il est incroyable que nous réduisions déjà clairement le montant qui devrait être remboursé au Canada, conformément au mécanisme de règlement des différends exécutoire de l'ALENA.

Le manque de fermeté du gouvernement et sa propension à poser et à faire de grands discours au lieu de s'attaquer au problème fondamental m'inquiètent vivement. Si nous négocions à rabais le mécanisme de règlement des différends dans le cas du bois d'oeuvre, d'autres secteurs pourraient subir le même sort. Si nous ne faisons pas preuve de fermeté, si le gouvernement ne défend pas les droits du Canada, nous allons connaître les mêmes problèmes dans d'autres secteurs.

● (1630)

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, le député de Fort McMurray a porté à l'attention de la Chambre le projet de centrale SE2 et la lutte qui l'entoure. Je le remercie de son excellent travail à la Chambre et aussi d'avoir attiré l'attention sur ce projet. C'est un dossier très important pour la vallée du Fraser.

Ma question concerne le discours du député de Burnaby—New Westminster. Le député a parlé du scandale des commandites et du rapport Gomery. Il a dit qu'il était préoccupé par la culture des ayants droit et que le gouvernement n'a pas mis de l'ordre dans ses affaires.

C'est une question qui préoccupe toute la Chambre depuis le rapport que la vérificatrice générale a présenté il y a deux ans, en novembre 2003. Nous avons toujours soutenu que les ayants droit, la corruption et la mauvaise utilisation des fonds publics constituaient un énorme problème. Le député a raison de dire qu'il y a un grave problème.

Pourquoi son parti appuie-t-il le gouvernement libéral et la perte du droit moral de gouverner le pays? C'est son parti qui a soutenu ce gouvernement. Le député a ensuite affirmé être préoccupé au sujet du conseil consultatif, du processus de nomination, du copinage et du favoritisme.

Encore une fois, pourquoi fait-il en sorte que cela continue? C'est son parti qui fait en sorte ce problème persiste, et c'est un grave problème pour le Canada.

Il a parlé des besoins d'infrastructure. Il a absolument raison. Je crois que les Canadiens sont très sceptiques au sujet des récentes annonces politiques selon lesquelles 590 millions de dollars seront investis dans le projet de la porte d'entrée. Ce projet revêt une très grande importance non seulement pour la Colombie-Britannique, mais aussi pour le Canada car les marchandises partiront de la côte ouest vers le reste du Canada. Il nous a dit qu'il craignait que les

fonds d'infrastructure soient uniquement symboliques, et je suis d'accord.

Ses trois préoccupations sont légitimes. Je suis d'accord avec lui. Cependant, quand une occasion se présente pour tenir le gouvernement responsable, il ne la saisit pas, alors ce ne sont que des paroles.

Pourquoi continue-t-il d'appuyer ce gouvernement et empêche...

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le député de Burnaby—New Westminster a la parole. Très brièvement, s'il vous plaît.

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, il est difficile de répondre brièvement à une telle question.

Le député fait visiblement allusion aux deux votes sur le budget du printemps dernier. Le premier vote portait sur des allègements fiscaux aux entreprises à hauteur de 4,6 milliards de dollars. Le Parti conservateur a choisi d'appuyer le gouvernement sur ce vote. Nous nous y sommes opposés.

Puis, après avoir rencontré des gens dans les régions de Burnaby et de New Westminster, j'ai eu un signal très clair que les gens de ma circonscription voulaient que le juge Gomery fasse toute la lumière sur le scandale des commandites. Ils ne voulaient pas d'élections à ce moment. Dans ce coin-ci de la Chambre, nous avons pris nos responsabilités et nous avons encouragé le gouvernement à investir dans le logement, l'accessibilité des Canadiens aux études postsecondaires, l'environnement et l'aide étrangère, au lieu de le laisser donner un cadeau de 4,6 milliards de dollars aux grandes sociétés riches.

Nous avons forcé le gouvernement à le faire et nous avons voté pour que le gouvernement demeure au pouvoir. Le député se souviendra que, depuis ce temps, il n'y a eu aucun vote de confiance à la Chambre. Nous sommes aussi offusqués par ce rapport que tous les Canadiens. C'est l'exemple même du type de mauvaise gestion et de corruption que nous n'acceptons pas au Canada.

● (1635)

**L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.):** Monsieur le Président, comme il est intéressant d'écouter parler le député de Burnaby—New Westminster. D'un côté, il se dit inquiet au sujet du conseil consultatif. De l'autre, il est préoccupé par les décisions du gouvernement. Il a des réserves concernant l'injection de 190 millions de dollars dans des projets utiles et nécessaires d'infrastructures — ce montant serait trop élevé —, mais il affirme qu'il faut investir 5 milliards de dollars dans les infrastructures en Colombie-Britannique. Sa propre confusion me rend perplexe.

Je vais répondre à son observation initiale. Il dit que la Commission Gomery laisse entendre que le gouvernement n'est pas digne de confiance et qu'un parfum de scandale flotte à l'échelle du gouvernement. Le juge Gomery a dit que, de façon générale, les fonctionnaires fédéraux administrent les programmes publics de manière compétente et louable, un fait sur lequel la vérificatrice générale elle-même a insisté. Le juge Gomery a aussi conclu ceci:

La tenue de cette enquête prouve que, chez nous, même ceux qui occupent les fonctions les plus hautes de l'État doivent rendre compte de leurs actions, non seulement devant le Parlement, mais aussi devant la population [...] Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de leurs fonctionnaires et de leurs élus font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité, et qu'ils ont été blanchis par l'enquête.

Je suggère donc à mon collègue de cesser de s'en faire à ce propos.

Ma question a trait à son observation sur les infrastructures. Sait-il que, au cours des huit dernières années, le gouvernement a dépensé plus de 12 milliards de dollars en infrastructures par le truchement du Programme Canada au travail, de programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux, de programmes d'infrastructure frontalière et de programmes d'infrastructure routière, et maintenant au moyen du remboursement de la TPS aux villes? Sait-il qu'aux 12,5 milliards de dollars viennent s'ajouter 5 milliards de dollars offerts aux villes sous forme de versements provenant des recettes tirées de la taxe sur l'essence?

Dans quel monde le député pense-t-il que nous vivons? Parfois, lorsque j'écoute mes amis conservateurs d'en face, je me dis que nous vivons dans un État avorton. Pourtant, nous vivons dans l'un des pays les plus prospères du monde. J'écoute mes amis du Bloc et je me dis que nous vivons dans un État étranger. En entendant les commentaires de mes amis du NPD sur certaines questions, comme les infrastructures, j'en arrive à penser qu'ils croient que nous vivons dans un monde imaginaire.

Le député de Burnaby—New Westminster pense-t-il que nous vivons dans un monde imaginaire?

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, le ministre a soulevé un bon nombre de questions. Je vais commencer par sa dernière.

Il est au courant que les gouvernements néo-démocrates obtiennent à chaque exercice les meilleurs résultats financiers, dans l'ensemble du pays, tous partis confondus. C'est le ministère des Finances qui l'a dit, après avoir analysé les résultats des exercices de 1981 à 2001, et non pas seulement les budgets qui peuvent n'être que de la poudre aux yeux. Les gouvernements libéraux ont le pire bilan pendant cette période. En effet, dans 85 p. 100 des cas, ils ont affiché un déficit. Le rendement des conservateurs était un peu meilleur, car ils n'étaient déficitaires que deux fois sur trois.

Presque chaque fois que le NPD prévoit un excédent, il voit juste. C'est pourquoi nous sommes le parti du réalisme. Nous croyons qu'il doit y avoir des mécanismes de contrôle financier appropriés et que l'argent est fait pour être investi. Nous n'approuverions jamais le versement de 4,6 milliards de dollars au secteur des affaires, car celui-ci a enregistré des profits records, alors que nos établissements d'enseignement postsecondaire sont fermés, que notre système de soins de santé est en crise, que le nombre de sans-abri a triplé dans la région métropolitaine de Vancouver seulement et qu'il a augmenté dans tout le pays. Il y a 1,1 million d'enfants pauvres dans tout le pays et il n'a pas été question de certains besoins en matière d'infrastructure dans...

• (1640)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Reprise du débat. Le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État au Sport a la parole.

**L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-68, une mesure assez extraordinaire dans l'histoire moderne du Canada. Ce projet de loi établit que l'Ouest du Canada, la Colombie-Britannique, est la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, une région extraordinaire du globe si l'on pense à sa croissance, à sa population, aux possibilités d'immigration et au fait qu'elle est à l'origine de la diversité et de la composition très spéciale de notre pays lui-même. La Colombie-Britannique est reconnue comme étant la porte d'entrée d'un projet national.

La porte d'entrée du Pacifique est une bonne chose pour tous les Canadiens. Le marché de l'Asie-Pacifique compte trois milliards de

### *Initiatives ministérielles*

personnes qui sont en train de se créer une classe moyenne. Il y a maintenant 250 millions de Chinois qui ont accès à la classe moyenne et qui désirent acheter les produits et les ressources nécessaires au développement de leur économie, qui s'accroît de 10 p. 100 par année et ce, depuis près de 20 ans.

Le concept de la porte d'entrée est d'une grande valeur. Nous le mettons à l'essai. Le concept est basé sur l'idée que, pour assurer la croissance économique, la prospérité, l'afflux de tourisme et la qualité de vie dans notre pays, nous devons profiter des portes d'entrée sur le monde. Le Sud de l'Ontario est une porte d'entrée vers les États-Unis, comme Halifax en est une vers l'Europe. À mesure que ce modèle se confirmera, nous établirons de nouvelles portes d'entrée du même type.

Toutefois, qu'on me permette de mentionner quelques aspects de cette importante porte d'entrée sur le Pacifique. Premièrement, elle ira de pair avec l'infrastructure. On a entendu des observations sur le fait que l'infrastructure laissait à désirer. Le gouvernement fédéral a investi de 12 à 13 milliards de dollars aux cours des dix dernières années pour soutenir l'infrastructure, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et municipaux. Cela signifie que plus de 30 milliards de dollars ont été investis dans l'infrastructure.

Le gouvernement fait figure de chef de file en matière d'infrastructure. Le mois dernier, lorsqu'il a annoncé l'initiative de la porte d'entrée du Pacifique, le ministre des Transports a indiqué que l'investissement de 590 millions de dollars ne serait qu'un paiement initial. Il a tenu le même discours que le premier ministre à l'égard des besoins à venir en matière d'infrastructure. Cependant, le gouvernement s'engage de façon prudente pour mettre le modèle à l'épreuve et pour s'assurer que les investissements sont faits où ils sont les plus nécessaires et les plus importants.

L'initiative porte sur l'infrastructure frontalière ainsi que sur la sécurité et l'efficacité à la frontière. Ces deux éléments indispensables doivent aller de pair. Par conséquent, il faut recourir à la haute technologie. Cela nécessite également l'élargissement des services frontaliers, mesure qui résultera de l'initiative de la porte d'entrée du Pacifique.

Nous savons que la réalité démographique du Canada exige une augmentation de l'immigration. Cependant, il ne suffit pas d'augmenter le nombre d'immigrants. Il faut également s'assurer qu'ils possèdent des compétences et, s'ils ont des titres de compétence étrangers, qu'on leur accorde la reconnaissance professionnelle appropriée, dès que possible après leur entrée au Canada.

L'initiative touche la culture, les compétences, les frontières et le transport. L'harmonisation des normes est extrêmement importante et cette initiative de la porte d'entrée du Pacifique en tient compte. Les fonds ne sont qu'un point de départ. Nous savons que le Greater Vancouver Gateway Council de la Colombie-Britannique, conseil des transports sectoriel depuis huit ans, a fait état de nombreux projets susceptibles de réduire la congestion, particulièrement en ce qui concerne le transport des marchandises dans la région métropolitaine de Vancouver. De telles mesures, prises en partenariat avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, répondront à certains besoins très pressants.

Toutefois, l'initiative ira bien plus loin. Elle permettra l'expansion des installations portuaires à Prince Rupert. En avril dernier, le gouvernement a annoncé un investissement de 30 millions de dollars pour un terminal à conteneurs à Prince Rupert. Prince Rupert est un endroit extraordinaire pour la porte d'entrée du Pacifique.

### *Initiatives ministérielles*

Je pense que nombre de personnes savent déjà que le port de Prince Rupert est le plus profond de la côte ouest de l'Amérique du Nord. En outre, il est protégé et libre de glaces. Cependant, on y accède par le sud de Haida Gwaii. Plus important, ce port est situé à proximité de l'Asie. Si on jette un coup d'oeil à la configuration des continents de même qu'à la courbure de la terre, on constate que, par rapport à Seattle et à Vancouver, Prince Rupert est à 40 heures de moins, par bateau, des grands ports de l'Asie.

• (1645)

À l'heure actuelle, Vancouver est elle-même un élément important de la porte d'entrée. Par bateau, il faut une cinquantaine d'heures de moins pour atteindre Shanghai à partir de Vancouver qu'à partir de Los Angeles.

Notre concept de porte d'entrée comporte des aspects formidables qui n'attendent que les investissements et le développement pour fournir des emplois, pour favoriser les investissements et pour stimuler le commerce, et donc pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Notre collègue qui vient de parler a mentionné le conseil de la porte d'entrée. Il y voyait un problème, mais je ne sais pas pourquoi au juste. Sa composition, telle que prévue par le projet de loi, sera largement représentative. Je suis d'ailleurs heureux de voir que le député appuie le projet de loi dans l'ensemble. Les différents comités consultatifs du conseil seront formés de représentants des secteurs des transports, du secteur environnemental, des communautés autochtones et des municipalités, ainsi que des personnes recommandées par les quatre provinces de l'Ouest ou nommées en consultation avec elles.

On reconnaît clairement par là la réalité de la nouvelle gouvernance, qui va bien au-delà d'un seul gouvernement qui met de l'ordre dans ses affaires ou qui réussit à bien coordonner les choses avec les autres ordres de gouvernement. Cela touche les sociétés civiles, les entreprises, les professions et les centres de recherches et d'enseignement universitaires. À l'alinéa 5(b) du projet de loi, on précise que le conseil a pour mission:

de promouvoir le consensus entre les parties et de sensibiliser les décideurs aux solutions à apporter aux problèmes qu'il porte à leur attention;

Comment faire preuve d'un plus grand esprit de conciliation et de collaboration? Poursuivons avec l'alinéa 5(c):

de favoriser la collaboration, l'engagement et la complémentarité des activités au sein des réseaux d'intervenants existants, que leurs intérêts se situent dans la région Asie-Pacifique ou visent la porte d'entrée du Pacifique.

Voilà un excellent exemple de la réalité de la gouvernance moderne, où l'on communique au gouvernement les idées des principaux intéressés afin qu'il les étudie tout en prenant connaissance de leurs recommandations.

L'histoire de la porte d'entrée du Pacifique n'a pas commencé le mois dernier lors de l'annonce de cette initiative. Elle a commencé il y a bien plus longtemps.

Environ 300 000 personnes de descendance chinoise, en plus de 300 000 autres provenant d'autres pays asiatiques, vivent en Colombie-Britannique. C'est un avantage concurrentiel de taille pour notre pays. Notre multiculturalisme est un avantage pour nos relations commerciales.

Depuis 2002, mon ministère, Diversification économique de l'Ouest Canada, administre également un projet appelé « Porte d'entrée vers l'Asie ». Il a été lancé pour établir des liens entre de nouveaux immigrants entrepreneurs d'origine asiatique et des fabricants et des fournisseurs de la Colombie-Britannique, afin de profiter de deux choses. La première est la nécessité de nouveaux

marchés, et d'autres députés ont parlé de la nécessité de diversifier nos marchés. Il s'agit ensuite d'établir des réseaux grâce à ces contacts que nos nouveaux entrepreneurs asiatiques ont avec des compagnies manufacturières de la Colombie-Britannique. Cela s'est maintenant étendu à l'Alberta et s'étendra à tout l'Ouest.

Au cours des deux premières années de ce projet avec la Immigrant Services Society (SUCCESS) à Vancouver, une organisation remarquable, plus de 750 entreprises se sont inscrites en Colombie-Britannique pour obtenir ce lien avec des entrepreneurs asiatiques. Les intéressés ont réalisé plus de quatre millions de chiffres d'affaires au cours des deux premières années. Ce chiffre est maintenant passé à six millions dans la troisième année, plus de 900 entreprises participant au processus. Il s'agit d'une initiative précédente en matière de porte d'entrée vers l'Asie.

Nous savons que la Commission canadienne du tourisme va déménager d'Ottawa à Vancouver pour profiter du fait que non seulement nous allons être les hôtes des Olympiques de 2010, mais que Vancouver est nommée année après année la ville la plus agréable et l'une des meilleures destinations touristiques du monde.

• (1650)

C'est très important et chose certaine, cette initiative élargie devrait aider énormément toute l'industrie touristique au Canada, par l'entremise de cette porte d'entrée dans bien des cas. Nous avons négocié et sommes près de conclure avec le gouvernement chinois l'obtention du statut de destination approuvée, qui pourrait permettre l'entrée au Canada de centaines de milliers de touristes chinois chaque année. C'est un autre aspect de cette porte d'entrée.

J'ajoute que nous avons une organisation créée en 1984 par le gouvernement libéral sous le premier ministre Trudeau appelée Fondation Asie Pacifique du Canada. C'est une fondation extraordinaire et une institution de recherche et de communication culturelle qui a reçu récemment un fonds de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada pour lui permettre d'améliorer, grâce à ses recherches sur les questions économiques culturelles et sociales, nos relations avec les pays d'Asie-Pacifique. Cela complète parfaitement ce nouveau concept de porte d'entrée sur l'Asie-Pacifique.

Si vous le permettez, je voudrais dire, au sujet de cette porte d'entrée, qu'un artiste extrêmement talentueux de 92 ans de Vancouver, John Koerner, a lancé en 1979 une série d'oeuvres sur la porte d'entrée du Pacifique. Ainsi, même si nous nous attribuons tous le mérite de ce nouveau concept et nous nous en enorgueillissons, il a germé dans l'esprit de cet artiste fantastique il y a bien longtemps. Cet artiste a créé certaines des oeuvres les plus extraordinaires du Canada. Je devrais vous faire part de mon préjugé favorable en l'occurrence. C'est mon beau-père. Il continue de peindre beaucoup sur ce merveilleux thème.

Pour conclure mes observations préliminaires, j'aimerais parler un peu de ce qui se passe en Chine. À l'heure actuelle, le port de Shanghai est l'un des trois principaux ports d'expédition par conteneurs. Chaque année, on y expédie 15 millions d'EVP, une unité correspondant à un conteneur de 20 pieds. D'ici quatre ans, ce volume atteindra 32 millions d'EVP. Où ces conteneurs seront-ils acheminés?

La Chine construit maintenant des navires qui sont trop gros pour le canal de Panama. Ces navires seront accueillis dans la nouvelle infrastructure du port de Vancouver ainsi que dans d'autres ports de la Colombie-Britannique, les ports de l'Ouest, dont celui de Prince Rupert, qui recèle un potentiel extraordinaire.

*Initiatives ministérielles*

Le port de Prince Rupert est profond et facile d'accès. Il est plus près de l'Asie que tout autre port des Amériques. Il a en plus l'avantage de ne pas être congestionné à cause de la population ou de facteurs géographiques. Il est relié au réseau de chemins de fer du CN, l'un des mieux exploités au monde. Le réseau s'étend jusqu'à Edmonton, puis à Winnipeg, dans le système de Sault Ste. Marie et des Grands Lacs, le long du fleuve St-Laurent jusqu'à la côte est, puis vers le sud jusqu'au golfe et la Louisiane en passant par Chicago et le Midwest, et aboutit sur la côte est au New Jersey.

On peut donc dire, littéralement, que la porte d'entrée sur les ports de la Colombie-Britannique, qui sont desservis par le CN et le CP, reliera l'Asie non seulement au Canada tout entier, mais aussi aux États-Unis et même à l'Europe, grâce à l'augmentation significative du volume de transbordement. Les possibilités sont infinies.

En guise de conclusion de ces observations sur la diversification, dont on entend beaucoup parler — et mon ministère est évidemment celui de la Diversification de l'économie de l'Ouest —, je dirai que nous devons diversifier notre économie dans un certain nombre de domaines. De toute évidence, nous devons diversifier nos débouchés.

À mon grand étonnement, le député de Burnaby—New Westminster a décrié l'importance de l'ALENA. Je suis convaincu que s'il connaissait l'ampleur de l'excédent commercial que nous réalisons dans nos échanges avec les États-Unis — et il est assez extraordinaire —, il y réfléchirait à deux fois avant de dénigrer nos relations commerciales avec les États-Unis et tous les bienfaits qu'elles procurent aux Canadiens, à la vigueur de notre économie et, partant, à notre qualité de vie.

Nous devons diversifier nos marchés. Le différend relatif au bois d'oeuvre nous enseigne qu'il ne faut pas remplacer nos échanges commerciaux avec les États-Unis, car ils continueront de croître et de profiter aux Canadiens, mais qu'il faut plutôt trouver d'autres débouchés, et l'Asie représente évidemment une des grandes possibilités à cet égard.

• (1655)

Il y a une nouvelle agglomération qui se développe en banlieue de Shanghai. C'est un projet pilote de construction d'habitations conçues en Colombie-Britannique avec du bois d'oeuvre de cette province. L'entreprise en cause a conçu un modèle d'habitation pour le marché de Shanghai qui, comme chacun sait, croît à un rythme extraordinaire. Shanghai est une des plus grandes villes du monde, voire la plus grande, la population du Grand-Shanghai étant de quelque 29 millions d'âmes.

La diversification des marchés est capitale. Nous devons en outre diversifier l'économie en aval afin d'ajouter de la valeur à nos matières premières. Les cycles d'expansion et de ralentissement qui ont marqué l'histoire moderne de l'Ouest canadien sont attribuables aux fluctuations des marchés internationaux des matières premières. Certes, les matières premières sont, par définition, des produits à faible valeur ajoutée, dont la rentabilité repose sur la quantité et qui, par conséquent, présentent une très mince marge de profit.

Je terminerai en disant qu'en raison de ces marges de profit très minces et des cycles d'expansion et de ralentissement causés par les fluctuations des prix des matières premières, nous devons avoir des produits à plus grande valeur ajoutée pour pouvoir créer des emplois au Canada et aussi avoir des marges de profit plus grandes pour pouvoir mieux résister aux fluctuations des prix des matières premières. C'est un autre aspect de la diversification. Évidemment, ces produits à plus grande valeur ajoutée seront réexpédiés dans des conteneurs en Asie. Pour qui sait compter, si nous pouvons remplir

un conteneur dans les deux sens, nous pourrions réduire le prix de moitié.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant le dépôt et l'adoption du 50<sup>e</sup> rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la composition des comités et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit adoptée:

Que le 50<sup>e</sup> rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre soit réputé présenté et adopté.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La Chambre a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI SUR LA PORTE D'ENTRÉE DU PACIFIQUE**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-68, Loi visant à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue, député de Vancouver Quadra et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, du discours qu'il a prononcé.

J'estime que le projet de loi C-68 est typiquement de facture libérale, c'est-à-dire qu'il est tout et rien à la fois. Le projet de loi ne propose pas de solutions aux problèmes que devra surmonter le port de Vancouver en Colombie-Britannique pour établir une porte d'entrée vers le Pacifique. En réalité, les libéraux sont en train de créer un organisme qui leur permettra de dire, si jamais on leur demande ce qu'ils font au sujet de la porte d'entrée vers le Pacifique, qu'ils font tout ce qu'il est possible de faire étant donné que cet organisme pourrait un jour l'envisager.

Le gouvernement ne se penche pourtant pas de façon concrète sur certains des problèmes qui ont rapport au portail du Pacifique, comme le fait, par exemple, de permettre la fusion des ports de Vancouver du Lower Mainland, d'éliminer le plafonnement de l'emprunt, et de permettre l'émission de bons exonérés d'impôt pour le dragage du fleuve Fraser.

*Initiatives ministérielles*

Je suis certain que le ministre va nous dire que ce fameux organisme va étudier la chose et aviser le gouvernement. Le gouvernement est pourtant au pouvoir depuis 13 ans. Il nous faut des initiatives concrètes. J'ai également d'autres questions à poser au député, lui qui est le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Il y a dans ma circonscription de nombreux problèmes liés au transport qui pourraient être résolus grâce au soutien financier du gouvernement fédéral.

Je suis député depuis pratiquement cinq ans et je n'ai pas cessé de tenter d'attirer l'attention du gouvernement et de l'inciter à prendre des engagements sur des questions comme la dérivation de Mary Hill, les bouchons de circulation de l'autoroute Lougheed, les problèmes de l'échangeur Cape Horn et du viaduc Coast Meridian à Port Coquitlam. Il faut l'aide du gouvernement fédéral pour résoudre ces problèmes. Il nous faut de l'aide pour la route East Road à Anmore, qui se dégrade à cause de la circulation estivale, du fait que les gens se rendent au lac Bunsen et voyagent vers l'intérieur durant la période des vacances d'été.

Il nous faut également un soutien général pour le secteur nord-est. La ligne RAV pour les Olympiques de 2010 a fait l'objet de beaucoup de publicité et de beaucoup d'attention du gouvernement fédéral. Il faut dire qu'elle passe par la circonscription du ministre. C'est certainement une coïncidence.

Le secteur nord-est du Lower Mainland, dont je suis originaire, est la région de Colombie-Britannique qui connaît la croissance la plus rapide. D'énormes projets domiciliaires sont en cours à Heritage Mountain, au centre-ville de Port Moody du côté sud de Murray Street. Il y a toutes sortes de projets d'habitation en cours. La partie nord de Port Coquitlam compte parmi les municipalités dont la croissance est la plus rapide dans tout le Canada et la plus rapide en Colombie-Britannique. Nous n'avons reçu aucun appui du gouvernement fédéral libéral. Même lorsque le député libéral Lou Sekora représentait ma circonscription à la Chambre, le gouvernement libéral n'a fait aucun cas de nous.

Nous avons un projet de train léger qui doit relier le centre commercial Lougheed au centre de Coquitlam. Nous avons demandé le soutien fédéral et nous n'avons eu absolument aucune réponse. Nous avons demandé de l'aide pour le West Coast Express, afin qu'il puisse poursuivre son expansion et desservir mes électeurs, mais sans succès.

Je vais demander directement au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, qui n'a absolument rien fait pour le secteur nord-est du Lower Mainland, comment ce projet de loi permettra d'aider ma collectivité. Les 590 millions de dollars que les libéraux ont annoncés n'étaient reliés à aucun projet. Il y a de nombreux projets dans ma circonscription qui auraient besoin de toute l'attention que le gouvernement libéral ne leur a pas accordée et qui méritent de recevoir enfin leur dû.

Au nom de mes électeurs, je demande une réponse du ministre. J'ai énuméré tous les projets, notamment la voie de contournement Mary Hill, la route Lougheed, l'échangeur Cape Horn, le saut-de-mouton de Coast Meridian, l'aide pour East Road, l'aide pour loco Road, le projet de rail léger qui est proposé, et un soutien pour le West Coast Express. Notre région en croissance rapide a des problèmes de congestion routière. Nous avons besoin d'aide. Le ministre prendra-t-il la parole devant la Chambre pour me dire si l'un de ces projets bénéficiera de l'appui du gouvernement fédéral?

• (1700)

**L'hon. Stephen Owen:** Monsieur le Président, bien évidemment, le député sait que le programme d'infrastructures qui est effective-

ment administré par mon ministère, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, dans l'Ouest du pays, est constitué de telle sorte que les trois ordres de pouvoirs publics prennent des décisions ensemble. En fait, les idées viennent des municipalités dans le cas de la plupart des projets relevant du programme d'infrastructures. Ceux qui ont une dimension stratégique peuvent être provinciaux et fédéraux, mais ils sont réalisés de concert avec l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique.

Je ferais observer au député que, si sa circonscription n'obtient pas l'attention voulue, elle n'est peut-être pas bien représentée non plus, car ces programmes partent du bas vers le haut. Il peut rencontrer les maires des localités et il peut s'adresser au gouvernement provincial. Bien évidemment, toutes les questions qu'il a mentionnées relèvent des compétences des provinces, des municipalités ou des régions. Elles ne relèvent pas des compétences du gouvernement fédéral. Les programmes d'infrastructures fédéraux se situent à l'extérieur des compétences fédérales, mais il s'agit de fonds fonctionnant par effet de levier, de sorte que les municipalités peuvent s'en servir pour choisir les projets qu'elles souhaitent promouvoir.

Je recommanderais au député de s'entretenir avec les représentants aussi bien provinciaux que municipaux pour déterminer pourquoi ils n'ont pas présenté ces projets.

Je rappelle que le député et son parti ont été châtiés aux dernières élections parce qu'ils étaient opposés à l'idée de l'utilisation d'une partie du produit de la taxe sur l'essence et au Nouveau Pacte pour les villes. En fait, les maires des grandes villes de tout le pays ont exprimé leur grande préoccupation avant les dernières élections en 2004, car le Parti conservateur affirmait qu'il ne mettrait pas en oeuvre les programmes d'infrastructures et le Nouveau Pacte pour les villes.

Le gouvernement fédéral affecte beaucoup d'argent à ces projets, qui ne relèvent ni de sa compétence, ni de sa responsabilité, mais qui contribuent, dans une large mesure, à l'augmentation des dépenses d'infrastructure d'un bout à l'autre du pays.

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, au cours de l'échange entre mon collègue de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam et le ministre, j'ai entendu ce dernier déclarer que les maires ne faisaient pas leur travail. Cela ne pourrait être plus loin de la vérité. Le député qui vient de prendre la parole a travaillé extrêmement fort et les maires travaillent extrêmement fort eux aussi. Là où il ne se passe rien, c'est du côté du gouvernement fédéral.

Je fais aussi partie d'un groupe de travail. Il y est question du trafic ferroviaire qui traverse ma circonscription, Langley. Il y a cinq passages à niveau dans Langley. Lorsque l'un de ces trains de 15 000 pieds de long traverse la circonscription, les cinq passages à niveau sont bloqués en même temps. Il est arrivé que des trains s'arrêtent et toute la circulation automobile est alors perturbée. Les véhicules d'urgence sont paralysés, ce qui rend la situation très dangereuse.

Nous demandons du soutien et c'est très important compte tenu de l'activité de Deltaport. Des conteneurs arrivent pour tout le Canada et il faut donc une circulation ordonnée des trains. Nous avons déjà demandé l'aide du gouvernement fédéral.

*Initiatives ministérielles*

Je demanderai tout à l'heure au ministre quel genre de promesse nous pouvons obtenir. Nous ne pouvons pas accepter comme excuse que les maires ne font rien. Ils font partie d'un groupe d'étude. Les maires de Langley travaillent d'arrache-pied. Il y a deux maires dans Langley, celui du canton de Langley et celui de la ville du même nom. Tous les intervenants sont à la table. Nous travaillons très fort pour trouver des solutions. Il nous faut de l'argent.

Nous savons que l'on a annoncé qu'il y aurait 30 millions de dollars pour les passages à niveau entre Masqui et Deltaport. Cela ne suffit pas. Un seul passage à niveau coûte 30 millions de dollars et il y en a cinq dans Langley seulement.

Que fera le gouvernement fédéral? Tous les intervenants sont à la table. Tous les maires et moi-même travaillons très fort. Quelles mesures appropriées prendra le gouvernement fédéral?

● (1705)

**L'hon. Stephen Owen:** Monsieur le Président, le député soulève un bon point. On utilisera des sauts-de-mouton pour éviter qu'il y ait congestion quand passent de longs trains.

Cependant, cela m'étonne qu'on critique ce projet de loi, qui est censé répondre à certaines de ces questions. Nous avons alloué 190 millions de dollars sur un total initial de 590 millions de dollars pour résoudre certains des problèmes les plus urgents et les plus évidents. Reste la somme de 400 millions de dollars, que nous affecterons après avoir obtenu les recommandations des comités et conseils consultatifs, qui seront très représentatifs puisque composés d'une vaste gamme d'intervenants, y compris les provinces et les municipalités.

À la lumière de tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent, je pense que tous les députés appuieront ce projet de loi avec enthousiasme. Nous devrions aller de l'avant.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, il ne s'agit que d'un premier versement. Nous avons hâte de travailler avec le député et les gens de la région de Langley pour faire en sorte que ces sauts-de-mouton soient construits.

À propos des observations du député, je n'ai jamais dit que les maires de la région représentaient mal leurs administrés. J'ai tout simplement dit que le député qui a parlé avant lui ne représentait pas bien ses électeurs étant donné qu'il ne veillait pas à ce que les problèmes qu'il prétend être si importants, et que j'estime être importants, soient réglés dans le cadre des projets d'infrastructure des provinces et des municipalités.

En ce qui concerne les 12,5 milliards de dollars pour l'infrastructure, la remise de TPS de 700 millions de dollars et maintenant les 5 milliards de dollars en taxe sur l'essence, nous voulons que les décisions viennent de la base et que les trois ordres de gouvernement s'entendent sur, entre autres, la diligence raisonnable.

Il nous reste beaucoup à faire en ce qui concerne la nouvelle gouvernance et la coopération entre les divers ordres de gouvernement pour veiller à ce qu'on réponde aux besoins sur le terrain, qu'ils relèvent de la responsabilité provinciale ou fédérale.

**M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans ce débat sur le projet de loi C-68, Loi visant à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique. C'est là le nom officiel du projet de loi, mais en y réfléchissant bien, ce projet de loi est comme bien d'autres projets de loi et bien d'autres mesures venant des libéraux. Il est bien mal nommé. On y retrouve de belles paroles, mais peu de mesures concrètes. Il aurait peut-être mieux

valu l'intituler Loi semblant appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique, sans faire grand-chose à cet égard. En effet, ce projet de loi ne fait pas grand-chose pour appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique.

Par contre, le projet de loi crée un conseil consultatif fédéral, dont la plupart des membres seront nommés par le premier ministre. Compte tenu de ce que nous avons appris sur les récentes nominations partisans effectuées par le gouvernement, je ne suis pas très optimiste en ce qui a trait aux promesses du premier ministre, qui a prétendu que ce projet de loi mettrait fin au népotisme.

Je ne suis pas convaincu non plus que le projet de loi C-68 soit la solution à ce problème. Toutefois, ce petit pas en avant est tout ce que nous avons pu obtenir du gouvernement en 12 ans et nous prendrons donc ce qu'on veut bien nous donner.

En fait, nous n'avons pas réellement besoin d'un nouveau conseil consultatif qui tentera de réinventer la roue. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà étudié la question en profondeur et préparé la Stratégie relative aux ports de la Colombie-Britannique. Alors que le gouvernement n'a pas encore fini de s'interroger sur le projet de loi C-68, la province de la Colombie-Britannique avait déjà produit son plan final pour les ports en mars dernier.

Voyons un peu ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique a établi comme objectifs et comme vision.

Le gouvernement aimerait voir la Colombie-Britannique devenir la principale porte d'entrée pour le commerce avec la région Asie-Pacifique et le système portuaire le plus compétitif sur la côte ouest de l'Amérique. L'atteinte de cet objectif permettra au système portuaire d'apporter une somme supplémentaire de 6,6 milliards de dollars par année au rendement économique du Canada d'ici 2020, dont 4,7 milliards profiteront à la Colombie-Britannique.

Le nombre d'emplois liés aux ports en Colombie-Britannique passera de 18 000 à quelque 50 000 d'ici 2020, et la valeur des salaires annuels versés devrait passer d'un milliard de dollars à 2,7 milliards de dollars.

En 2020, le système portuaire de la Colombie-Britannique pourra compter sur une réputation internationale en tant que port de niveau mondial offrant des services du quai au consommateur, des terminaux portuaires à la fine pointe combinant des ressources technologiques et humaines. Il répondra aux besoins de l'industrie et des collectivités locales tout en protégeant l'environnement et en assurant la sûreté et la sécurité. Il misera sur une approche régionale cohérente en matière de planification et de développement de l'infrastructure, une approche intégrée à la chaîne d'approvisionnement qui permettra d'éviter les chevauchements. Il misera sur une approche stratégique commune faisant intervenir tous les niveaux de gouvernements pour qui le système portuaire est un atout stratégique, un moteur économique et un stimulateur des investissements. Enfin, il pourra miser sur une main-d'oeuvre croissante, productive et prospère.

La croissance des ports de la Colombie-Britannique touchera trois secteurs. Premièrement, on maximisera les possibilités de croissance du trafic conteneurs Asie-Pacifique. Deuxièmement, on maximisera les possibilités de croissance des exportations et de croissance régionale. Troisièmement, on fera de la Colombie-Britannique une destination mondiale incontournable pour les croisières.

*Initiatives ministérielles*

Cette vision de grande portée est réalisable, mais elle nécessitera des investissements importants. Il est primordial de développer nos capacités portuaires et notre infrastructure de transports. Malheureusement, le ministre des Transports fédéral n'a apporté jusqu'à maintenant qu'une maigre contribution.

L'investissement de 590 millions de dollars annoncé récemment pour les routes et les ponts, qui répond à un besoin criant, se faisait attendre depuis longtemps, mais il faudra beaucoup plus. Le ministre des Transports de la Colombie-Britannique a signalé une liste de priorités d'investissements pour désengorger le réseau routier. Il s'agit notamment du projet Port Mann-route 1, qui comprend le doublement des voies du pont Port Mann, la réfection des échangeurs et l'amélioration de l'accès à la route 1 entre Vancouver et Langley, de même que de la sécurité sur cette route.

Le projet prévoit le prolongement de la voie réservée aux véhicules à occupation multiple en direction de Langley, une voie pour le transport en commun sur le pont Port Mann et une voie réservée aux cyclistes. Ces améliorations permettront de désengorger le réseau pour le bénéfice des usagers et des véhicules commerciaux qui empruntent cette route, la principale route du Lower Mainland pour les camions.

Il y a aussi le projet de la route périphérique sur la rive nord du fleuve Fraser, qui prévoit des améliorations aux routes existantes afin d'en faire une voie efficace et continue entre New Westminster et Maple Ridge.

Le réseau Translink est responsable de la portion à l'intérieur de New Westminster, et le ministre est responsable des tronçons allant de la rue King Edward, à Coquitlam, jusqu'à Maple Ridge, y compris la construction d'un nouveau pont enjambant la rivière Pitt en remplacement des vieux ponts tournants. Les projets de rénovation amélioreront la sécurité et la fiabilité dans cet important corridor qui sert au transport des produits, aux travailleurs et aux collectivités.

• (1710)

Un dernier projet est la route périphérique au sud de la vallée du Fraser. Selon la proposition qui est faite, cette route principalement nouvelle aurait quatre voies et s'étendrait sur 80 kilomètres le long de la rive sud du fleuve Fraser, entre Deltaport Way, au sud-ouest de Delta, et l'intersection de la 176<sup>e</sup> rue avec la route de jonction du pont Golden Ears, à Surrey et Langley. Elle desservira de manière continue et efficace les installations portuaires, les cours de triage et les zones industrielles situées le long de ce corridor économique important. Elle sera également utile pour les banlieusards qui font la navette.

Chacun de ces projets est conçu pour réduire la congestion et la consommation d'essence qui en résulte ainsi que pour accélérer la circulation commerciale vers les ports. Ces projets sont non seulement de nature à augmenter la capacité de la porte d'entrée du Pacifique, mais ils sont également bons pour l'environnement. Le manque d'enthousiasme que le gouvernement a manifesté jusqu'à maintenant dans le financement de ces projets montre que les libéraux s'intéressent très peu aux problèmes des banlieusards du Lower Mainland qui doivent faire la navette, aux problèmes des entreprises privées ainsi qu'aux véritables problèmes environnementaux qui doivent être résolus.

En tant que député de la vallée du bas Fraser qui doit personnellement utiliser l'infrastructure de transport en Colombie-Britannique, je peux dire à la Chambre que l'engorgement des voies de communication est un problème majeur en Colombie-Britannique et que le misérable financement proposé par le ministre des

Transports dernièrement n'est qu'une solution très superficielle qui est loin de pouvoir résoudre le problème.

Je voudrais mentionner un autre problème critique dans les ports de la Colombie-Britannique, qui est en fait causé par le gouvernement. Il s'agit de la faible présence policière dans les ports de la côte ouest, un problème que l'on observe aussi dans les autres ports canadiens.

En tant que coprésident du caucus parlementaire des circonscriptions frontalières, j'ai souvent l'occasion d'entendre des commentaires de la part de diverses personnes travaillant en première ligne pour l'Agence des services frontaliers du Canada. Ces personnes voient leur sécurité personnelle menacée de diverses manières et observent la présence du crime organisé, qui a solidement pris racine dans nombre de nos ports de mer internationaux.

Évidemment, il n'y a rien de plus efficace qu'un port de mer pour la contrebande de drogues, d'armes, d'argent, de personnes et de véhicules volés, ainsi que pour les autres formes de contrebande. Pourtant, les libéraux sont directement responsables d'avoir démantelé, dès leur arrivée au pouvoir, les forces policières spécialisées dans les ports.

Si nous voulons maintenir et accroître l'activité dans nos ports, il est essentiel de pouvoir recommencer à les exploiter en toute intégrité. Dans le cadre de la stratégie sur la porte d'entrée du Pacifique, j'exhorte le gouvernement à revoir la question de la sécurité portuaire, non seulement sous l'angle de la criminalité, mais aussi du renforcement de la compétitivité de nos ports pour les activités légitimes.

Le premier ministre a affirmé à la population canadienne, au début de son mandat, que si le sentiment d'aliénation de l'Ouest demeurerait tel quel, il aurait failli à la tâche. Je sais que le premier ministre oublie souvent ses promesses, mais permettez-moi de lui rappeler que les gestes concrets sont plus utiles que les mots et que le projet de loi C-68 contient beaucoup plus de mots que de mesures véritables.

Comme mon collègue de West Vancouver—Sunshine Coast le signalait récemment, le gouvernement libéral gaspille volontiers un milliard de dollars pour essayer de faire élire un député de la Colombie-Britannique à la Chambre, mais il a apparemment beaucoup de difficulté à trouver des fonds pour s'attaquer aux vrais problèmes que connaît la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique est depuis longtemps un cotisant net au programme de péréquation du Canada. Maintenant que nos ports ont besoin d'être agrandis, que nos producteurs de bois d'oeuvre ont besoin de compter sur le gouvernement national pour qu'il défende leurs intérêts, que les courses de rue mettent des vies en danger, que les stocks de saumon diminuent de manière inquiétante, que les installations de culture de marijuana envahissent nos banlieues, que la liste des personnes en attente de chirurgie ne cesse de s'allonger, que le dendroctone du pin menace nos forêts de l'intérieur et que nous aurions désespérément besoin d'allègements fiscaux, que fait le gouvernement libéral pour régler ces questions?

Les habitants de l'Ouest trouvent que les libéraux ne font rien pour régler ces questions. Le gouvernement libéral n'a jamais su défendre les intérêts de la Colombie-Britannique. Il ne s'est jamais présenté à la table de négociation prêt à fournir des fonds suffisants pour régler les problèmes les plus graves. Il n'a jamais réformé notre système de justice pénale. Il a échoué sur toute la ligne.

*Initiatives ministérielles*

Dans toute relation, que ce soit avec la population, les provinces ou d'autres pays, il faut que soit donnant-donnant, concept qui échappe aux libéraux. Si le premier ministre veut savoir pourquoi le sentiment d'aliénation de l'Ouest a probablement atteint un comble, il faut qu'il prenne conscience de l'aggravation de chacun de ces problèmes sous son régime libéral.

Nous sommes disposés à coopérer avec le gouvernement, ne serait-ce que dans ses modestes efforts d'amélioration de nos ports, en Colombie-Britannique. Ce qui nous intéresse, en définitive, c'est de défendre les intérêts de notre province et du Canada, malgré nos doutes au sujet du gouvernement et malgré sa façon peu brillante d'aborder le projet de porte d'entrée du Pacifique. Par conséquent, notre parti votera en faveur du projet de loi C-68.

• (1715)

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage au député de South Surrey—White Rock—Cloverdale pour les incroyables efforts qu'il a faits au nom du caucus multipartite de la frontière, et pour le travail qu'il a accompli au sein de ce caucus. Ce dossier est important pour sa circonscription et pour toute la Colombie-Britannique.

Le député a mentionné un bon nombre des frustrations que j'éprouve face à ce projet de loi en tant que Britannico-Colombien, parce que celui-ci se veut à la fois tout et rien. Ce projet de loi ne propose rien. Il n'énonce pas de formule précise d'affectations de fonds, ni aucun projet précis du gouvernement. Par contre, il crée un organisme qui étudiera les futurs projets éventuels. Ainsi, au cours de la prochaine campagne électorale, les libéraux pourront demander aux gens s'ils sont en faveur de réduire les problèmes de circulation au moyen de la route périphérique sur la rive sud du fleuve Fraser dans le secteur du port de Fraser. Les libéraux pourront alors dire qu'ils sont eux-mêmes en faveur d'une telle mesure, puisqu'ils ont proposé le projet de loi C-68, mesure qui a créé le Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique, et que ce conseil pourrait reconnaître la nécessité de prendre une telle initiative.

Ma frustration, qui est partagée par le député, a trait au fait que ses électeurs méritent la prise de mesures concrètes et précises. La question de la porte d'entrée du Pacifique a été étudiée ad nauseam en Colombie-Britannique. Le gouvernement provincial a déposé un rapport complet il y a quelques mois à peine. Il y a moins d'un an, le BC Progress Board a proposé des mesures détaillées pour aller de l'avant. Par contre, au lieu de proposer des mesures précises pouvant être appliquées, comme la route périphérique sur la rive sud du fleuve Fraser, qui est très importante pour la circonscription du député et aussi pour toute la Colombie-Britannique, ou le dragage du fleuve Fraser, ou n'importe laquelle des douzaines de mesures concrètes proposées afin que la porte d'entrée du Pacifique devienne une réalité, les libéraux, eux, veulent créer un conseil qui se penchera sur ces questions et qui formulera des recommandations.

À l'heure actuelle, compte tenu qu'un budget sera déposé, peut-être en janvier ou en février, nous devrions discuter d'idées précises comme la route périphérique sur la rive sud du fleuve Fraser, mais nous ne le faisons pas, parce que les libéraux ont déposé une mesure législative qui crée une bureaucratie, au lieu de proposer des solutions. J'aimerais que mon collègue nous donne son point de vue là-dessus.

• (1720)

**M. Russ Hiebert:** Monsieur le Président, mon collègue a soulevé un bon point. Ce projet de loi ne propose aucune mesure pour

répondre aux besoins urgents et immédiats des Britanno-Colombiens.

Les gens de la Colombie-Britannique savent où se situent les problèmes. Nous nous y heurtons depuis plus de 12 ans. Le gouvernement libéral, pour sa part, s'est croisé les bras et n'a rien fait. Maintenant, à l'approche d'élections qu'ils craignent de perdre, les libéraux lancent cette idée de conseil et prétendent investir pour régler le problème, en restant assez vagues. Ils se disent: « Voilà une autre caisse noire. En nommant ce conseil, nous allons tout régler. » C'est leur façon de résoudre les problèmes. Eh bien, ce n'est pas suffisant pour la Colombie-Britannique.

Les Britanno-Colombiens veulent savoir ce que le gouvernement va faire. Finis les beaux discours, passons à l'action. Il faut mettre en oeuvre maintenant les projets comme celui de la route périphérique sur la rive sud du Fraser, celui qui consiste à doubler les voies du pont Port Mann, celui de la route sur la rive nord du Fraser et d'autres projets définis. Il n'est plus temps d'en discuter ni de se perdre en conjectures. Il est temps d'agir.

L'infrastructure actuelle en Colombie-Britannique remonte à 1963. Or, la population a triplé depuis. Nous accusons un retard considérable dans notre projet visant à faire de la Colombie-Britannique, voire du pays, la porte d'entrée de la région de l'Asie-Pacifique.

Je remercie mon collègue d'avoir abordé la question et je le félicite de son excellent travail comme porte-parole de notre parti en matière de transport. Je souhaiterais que nous formions le gouvernement. Nous pourrions prendre des mesures dans des dossiers qui nous tiennent à coeur depuis si longtemps.

**L'hon. Charles Hubbard (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, le député m'a beaucoup impressionné dans la première partie de son discours. Il a très bien présenté sa vision concernant le Lower Mainland et la Colombie-Britannique essentiellement. Je ferai quelques observations et je laisserai le député répliquer.

Tout d'abord, la porte d'entrée du Pacifique n'est pas uniquement une porte d'entrée pour Vancouver. C'est une porte d'entrée pour toute la Colombie-Britannique, pour les trois provinces des Prairies et pour tous les Canadiens. D'après ce que je comprends, depuis un certain temps, Vancouver s'inquiète du trafic aérien et du trafic portuaire dans ses efforts pour développer une économie du côté du Pacifique.

Cette initiative comprend non seulement ce concept de ports et d'aéroports, mais aussi l'amélioration de la porte d'entrée et des voies qui y conduisent. Les habitants du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta doivent eux aussi participer à ce débat et profiter des occasions qu'offre cette initiative. Le projet de loi C-68 montre que ce concept dépasse le cadre d'une seule ville ou d'une seule province. C'est un concept pour tous les Canadiens. C'est un élément très important de l'économie de tout l'Ouest canadien.

**M. Russ Hiebert:** Monsieur le Président, le député a dit que la porte d'entrée du Pacifique servira aussi aux Prairies et que l'ensemble des Prairies profiteront de ces projets. Cependant, les Prairies n'en profiteront que dans la mesure où les projets seront en fait réalisés en Colombie-Britannique.

### Initiatives parlementaires

Les habitants de Winnipeg ou de Flin Flon, au Manitoba, ne sont sans doute pas au courant de la construction de la route périphérique sur la rive sud du Fraser et des effets qu'elle aura sur l'économie du Manitoba. Ils ne sont pas au courant de cela. Cela ne les préoccupe pas. Or, cette route est au coeur même des préoccupations de la population de la Colombie-Britannique. Les habitants de cette province sont aux prises tous les jours avec ce problème. Les 13 heures de circulation lente aux heures de pointe sur le pont de Port Mann ne sont pas un sujet de préoccupation pour les habitants de Lumsden, en Saskatchewan.

Que le premier ministre établisse ce conseil pour recueillir les points de vue des Prairies est assez inédit, mais je ne vois pas comment les Prairies pourraient comprendre les besoins urgents de la région du Lower Mainland et avoir des effets directs sur eux. Ce serait comme demander à des habitants de la Colombie-Britannique de dire à la région du Grand-Toronto comment réorienter une route. C'est de cela qu'il s'agit en l'occurrence: réorienter des routes. Il est question d'élargissement de ponts. C'est cela qu'il nous faut, et maintenant.

Je suis très déçu que le gouvernement tente de satisfaire tout le monde et de nous faire croire qu'il réglera les problèmes de tout le monde avec ce nouveau conseil, mais...

• (1725)

**Le vice-président:** Je remercie le député et je le remercie également de m'avoir envoyé une note au sujet du fait qu'il va partager son temps de parole. Cependant, il est courant, et il est prévu dans le Règlement, qu'on annonce cela à la Chambre pour que nous sachions tous ce qui va se produire. Nous allons procéder ainsi de toute façon. Nous allons donner la parole au député de Regina—Lumsden—Lake Centre dans le cadre du débat.

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de partager mon temps de parole avec mon collègue.

Je dois dire que j'appuie le projet de loi C-68, mais avec un sentiment partagé. Je suis sûr que nous comprenons tous ce que j'entends par là, mais je vais vous donner un exemple. Nous éprouvons un sentiment partagé lorsque nous voyons notre belle-mère tomber dans un ravin avec notre nouvelle Cadillac.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Tom Lukiwski:** Monsieur le Président, je suis heureux qu'il y ait eu quelques rires de ce côté-ci. Je voudrais signaler que, bien entendu, je n'essaie pas de vexer les belles-mères du Canada, et je tiens à préciser que j'adore la mienne.

Je veux simplement montrer que je n'ai pas une opinion tranchée sur le projet de loi. D'une part, j'y vois certains avantages, mais d'autre part, je constate que, à l'instar de la plupart des projets de loi présentés par les libéraux, il ne renferme que des demi-mesures au mieux.

Je reconnais, et je pense que c'est le cas de tous les députés de ce côté-ci, que nous devrions appuyer tout ce qui soutient la stratégie relative à la porte d'entrée du Pacifique. Cependant, on crée un conseil consultatif composé principalement de libéraux nommés par népotisme pour conseiller le gouvernement sur la meilleure façon de dépenser les 400 millions de dollars affectés à ce projet et, selon moi, ce conseil est pratiquement inutile.

Dans le cadre de la stratégie sur les ports de la Colombie-Britannique, on a déjà établi les projets en Colombie-Britannique qu'on devrait financer en priorité. Pourtant, une fois de plus, le gouvernement est allé à l'encontre des souhaits et des conseils d'un

comité d'experts très compétent. Le comité a examiné le financement de façon globale et il a formulé des conseils très professionnels et très éclairés sur les projets qui devraient aller de l'avant en priorité. Le gouvernement a choisi de faire fi de ces avis et il a plutôt décidé de créer un conseil consultatif qui va nous coûter jusqu'à 35 millions de dollars au cours des prochaines années.

Cela semble typique de beaucoup d'initiatives libérales. Ou les libéraux ne joignent pas le geste à la parole ou, comme dans ce cas-ci, ils décident de créer une autre commission pour étudier une situation qu'on a déjà examinée.

Je ne sais pas si les habitants de la Colombie-Britannique ou de l'Ouest du Canada verront vraiment un jour les avantages de l'initiative concernant la porte d'entrée du Pacifique, car cette initiative qui prévoit la mise en place d'une commission chargée de conseiller le gouvernement sur la meilleure façon de dépenser 400 millions de dollars pourrait prendre des années. Cela pourrait retarder ce qui devrait se faire maintenant.

C'est justement pour cela que les Canadiens de mon coin de pays se sentent loin du gouvernement fédéral.

Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a beaucoup parlé de l'aliénation de l'Ouest, reconnaissant même son existence. Il a dit qu'il réglerait ce problème. Il a dit qu'il veillerait à ce que l'Ouest fasse partie intégrante de toutes les initiatives fédérales et à ce que les gens de l'Ouest aient l'impression de participer au processus décisionnel visant l'ensemble des Canadiens.

Je puis donner à la Chambre l'assurance que rien n'a été fait pour enrayer le sentiment d'aliénation que nous, de l'Ouest du Canada, éprouvons envers le gouvernement. J'ai de nombreux exemples à l'appui, et je vais en présenter quelques-uns pour corroborer ce que j'avance.

Nous avons vu, ces derniers jours, les résultats de la Commission Gomery. Le rapport du juge Gomery a confirmé ce que nous craignons et ce que nous disions depuis des mois, à savoir que les contribuables canadiens ont été victimes du plus grand scandale politique de l'histoire de notre pays et qu'ils se sont fait voler de manière systématique. Leur argent a été volé et illégalement détourné vers le Parti libéral du Canada. Tout cela s'est évidemment produit au Québec.

• (1730)

Bien que nous ne blâmons personne au Québec pour ce scandale mis à part les libéraux, cela renforce encore une fois ce que pensent bien des gens de mon coin de pays, à savoir que les provinces canadiennes de l'Ouest ne sont pas prises en considération et que tous les efforts ne sont déployés qu'au Québec pour promouvoir le gouvernement et le Parti libéral du Canada.

**Le vice-président:** Il restera au député cinq autres minutes pour clore sa réflexion au moment opportun.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### L'AGRICULTURE

La chambre reprend l'étude, interrompue le 1<sup>er</sup> novembre, de la motion.

**Le vice-président:** Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n° 253, inscrite sous la rubrique des initiatives parlementaires.

Convoquez les députés.

● (1800)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 179)

#### POUR

Députés

Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Batters	Benoit
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Carrie	Casey
Casson	Chamberlain
Chong	Desjarlais
Devolin	Doyle
Duncan	Epp
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gallant	Goodyear
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Hanger	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Jaffer
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Martin (Winnipeg Centre)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Oda
Poillievre	Prentice
Preston	Proulx
Rajotte	Reid
Richardson	Ritz
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson	Stoffer
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Toews
Tonks	Trost
Tweed	Ur
Van Loan	Vellacott
Warawa	Watson
Williams	Yelich — 80

#### CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Asselin	Bachand
Bagnell	Bains
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélangier
Bell	Bellavance
Bennett	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonin	Bonsant
Boshcoff	Bouchard
Boulianne	Bradshaw
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Brunelle
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chan	Christopherson
Clavet	Coderre
Comartin	Comuzzi
Cotler	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Demers	Deschamps
Desrochers	Dhalla

#### Initiatives parlementaires

Dion	Dosanjh
Drouin	Duceppe
Easter	Eyking
Failla	Folco
Frulla	Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Godbout	Godfrey
Godin	Graham
Guay	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kotto	Laframboise
Lapierre (Outremont)	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lastewka	Lavallée
Layton	LeBlanc
Lee	Lemay
Lévesque	Longfield
MacAulay	Macklin
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Mathews
McCallum	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
Mitchell	Murphy
Neville	Owen
Paradis	Perron
Peterson	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Plamondon
Poirier-Rivard	Powers
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Russell	Saada
Sauvageau	Savage
Savoy	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St-Hilaire	St. Amand
St. Denis	Steckle
Stronach	Szabo
Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Basques)	
Thibault (West Nova)	Torsney
Valeri	Valley
Vincent	Volpe
Wasylcyia-Leis	Wrzesnewskyj
Zed — 157	

#### PAIRÉS

Aucun

**Le vice-président:** Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 4, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

\* \* \*

● (1805)

#### LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

**M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC)** propose que le projet de loi C-408, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (changement d'appartenance politique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

### Initiatives parlementaires

— Monsieur le Président, au cours de la présente législature, nous avons constaté qu'un projet de loi comme le projet de loi C-408 était nécessaire.

La population d'Elgin—Middlesex—London m'a choisi comme représentant à Ottawa. Être député est une fonction qu'aucun d'entre nous ne prend à la légère. Le choix d'un député fait intervenir de nombreuses décisions, la plus importante se rapportant au candidat lui-même, à ses valeurs morales, à son sens de l'éthique, à ses antécédents et à sa capacité de régler des problèmes. Il a été démontré que dans le monde des médias instantanés et des clips sonores de 30 secondes, des CNN et autres canaux de nouvelles, on ne nous juge plus aussi sévèrement ou d'aussi près sur le plan personnel dans nos circonscriptions. On nous choisit pour notre affiliation politique, du moins en partie.

Nous pourrions discuter de la question de savoir si c'est une bonne chose ou pas que nous soyons choisis en raison de notre appartenance à un parti plutôt qu'en raison de nos qualités personnelles. Cependant, je ne crois pas qu'il soit faux de dire que c'est ainsi que nous sommes maintenant choisis.

Les politiques d'un parti ou de son chef ont maintenant un grand poids dans la décision de l'électeur. Celui-ci ne se prononce pas uniquement sur le parti à un certain moment, mais dans une perspective historique où les décisions passées de ce parti entrent en ligne de compte. Qu'a fait tel ou tel parti dans le passé? Quelles sont ses pratiques aujourd'hui? Comment risque-t-il d'évoluer?

Je suis arrivé à la Chambre des communes habité d'un véritable altruisme qui me pousse à vouloir continuer d'aider les électeurs d'Elgin—Middlesex—London, et de travailler fort pour défendre les intérêts de la circonscription. J'ai également découvert la nécessité d'aider le gouvernement à rétablir cette fière tradition à la Chambre.

Le déficit démocratique est une bête à abattre. Nous devons revenir à la responsabilisation, à la responsabilité personnelle et politique. Il est temps d'afficher nos couleurs. Les députés sont ici pour représenter les électeurs de leur circonscription et exprimer leur volonté ou ils sont ici pour d'autres raisons. Lorsqu'un député arrive à la conclusion qu'il ne peut pas demeurer dans le parti politique pour lequel il s'est fait élire, il devrait être franc avec les électeurs et se soumettre à nouveau à des élections afin que la population puisse se prononcer sur sa décision de quitter son parti.

Je veux lire un extrait du projet de loi. On y dit simplement ceci:

Le député qui quitte le parti politique dont il faisait partie lors de son élection à la Chambre des communes doit siéger comme député indépendant pendant trente-cinq jours.

On ajoute:

Une fois la période de trente-cinq jours écoulée, l'élection du député à la Chambre des communes est invalidée, son siège devient vacant et un bref d'élection est délivré en vue de pourvoir à cette vacance.

Le projet de loi propose qu'un député demande à ses électeurs s'il a fait le bon choix. Ils l'ont élu pour son affiliation politique et pour ses qualités personnelles. Lorsqu'il y a un changement à un niveau ou l'autre, nous estimons que les électeurs devraient avoir la possibilité de se prononcer.

Nous parlons avec respect de la Chambre, des décisions que nous prenons et des opinions que nous défendons. Il arrive parfois qu'un parti ait des opinions radicalement différentes de celles d'un autre parti. Il est évident que, en cette période de rapports Gomery et de scandales, un député n'est peut-être pas très fier de représenter son parti, mais ses électeurs l'ont élu à la Chambre pour le faire.

Le fait est que, si des députés changent d'affiliation, ils devraient demander à leurs électeurs si c'est ce qu'ils veulent. Il s'agit de savoir

ce que les électeurs veulent, et non ce que le député veut. Il n'est que juste et équitable que la décision demeure entre les mains de ceux qui sont censés décider, à savoir les électeurs.

• (1810)

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'Elgin—Middlesex—London parler d'une idée qui, à mon avis, n'est guère enracinée dans la tradition de la démocratie parlementaire britannique.

Comme vous le savez, monsieur le Président, de temps en temps dans la vie d'une législature, il peut arriver que de nouveaux partis politiques se forment et que des groupes choisissent de siéger dans des caucus différents pour des raisons différentes à un moment différent. Selon moi, l'imposition d'une mesure aussi draconienne et plutôt non parlementaire ne se fonderait sur aucun précédent dans notre système parlementaire.

Ma question porte davantage sur le coût moral de ce que le député d'Elgin—Middlesex—London préconise. Par exemple, la route du Parti réformiste au Parti conservateur a été longue et éprouvante pour de nombreux députés. Selon mon calcul, 21 membres de l'actuel Parti conservateur ont peut-être commencé comme réformistes et il se peut que certains d'entre eux aient changé de parti à quelques reprises, trois ou quatre fois, dans certains cas.

Si on compte environ 200 000 \$ par élection complémentaire, peu importe qui fait le calcul, les différents passages de quelque 74 députés pendant cette période du Parti réformiste au Parti conservateur auraient pu coûter 14 millions de dollars. Je souhaite vivement entendre le député exprimer son opinion sur le coût que les contribuables doivent absorber en raison des convulsions que certains partis politiques connaissent parfois dans leur cheminement vers leur état actuel.

**M. Joe Preston:** Monsieur le Président, je trouve ça tout à fait incroyable que le député nous parle de gaspillage. Je pense qu'il a parlé de « mesures draconiennes » et aussi de « convulsions ».

Il a qualifié de mesure draconienne le fait de revenir auprès des gens pour leur demander ce qu'ils veulent, ou de demander aux électeurs d'une circonscription si c'est effectivement ce qu'ils veulent que fasse leur député. Je vois déjà comment on jugera ce parti aux prochaines élections si c'est là sa réponse typique et s'il qualifie de mesure draconienne le fait de demander aux électeurs ce qu'ils veulent dans leur circonscription.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le fond de l'argument du député était que les gens élisent leur député en fonction du parti et du chef de parti. Je rejette cette prémisse parce que je connais de nombreux députés ici présents qui ont gagné beaucoup de respect dans leur circonscription et qui ont probablement reçu le nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité.

L'autre réalité est que moins d'un quart des députés reçoivent plus de 50 p. 100 des voix. Il semblerait que ce genre de changement invaliderait la prémisse du député selon laquelle les gens votent en fonction du parti et du chef de parti plutôt que de la qualité du député.

Le député aurait-il quelque chose à nous dire à ce propos?

*Initiatives parlementaires*

**M. Joe Preston:** C'est tout à fait juste que le député de Mississauga-Sud me pose cette question. Il a raison. Un bon nombre de députés à la Chambre sont élus avec moins de 50 p. 100 des votes. Nous avons un système parlementaire à trois ou quatre partis. Cependant, certains de mes collègues qui siègent à mes côtés obtiennent régulièrement plus de 50 p. 100 du vote, et le comotionnaire de mon projet de loi est l'un d'eux.

Je ne crois pas que cela en fasse une mesure erronée. C'est au contraire une situation qui rend ce type de mesure encore plus importante. Quand nous arrivons ici sans avoir de véritable majorité, les gens qui ont voté pour un député veulent savoir que cette personne les représente.

Le député a aussi dit que ce ne sont peut-être pas les chefs de parti ou les allégeances qui font la différence dans une élection. Je reconnais que ce n'est pas le principal facteur. Je reconnais qu'il y a différents facteurs, mais l'allégeance à un parti et le chef de ce parti comptent aussi dans les raisons qui font que nous sommes élus à la Chambre. C'est un peu pour cela que les gens votent pour nous, dans nos circonscriptions. Bien sûr, le bon travail que font les députés une fois rendus ici compte pour beaucoup. La réputation qu'ils avaient déjà au départ y est aussi pour quelque chose.

C'est un élément assez important pour que nous ne puissions pas en faire fi. Nous ne pouvons pas faire fi des gens qui auraient voté pour nous en raison de notre allégeance à un parti. Nous devons demander aux électeurs si nous pouvons conserver notre siège ou non.

• (1815)

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-408 parce qu'il soulève des questions extrêmement importantes au sujet de la gouvernance démocratique, des questions qu'aucun député à la Chambre ne devrait hésiter à se poser: comment faire pour atteindre l'équilibre nécessaire entre notre rôle de parlementaires et celui de membres d'un parti?

La mise en place d'un régime de partis au niveau national a eu un impact fondamental sur la démocratie canadienne. Il s'en est dégagé une nouvelle dynamique dans notre façon d'exercer la démocratie. Cela a donné naissance à une nouvelle terminologie dans les études politiques et élargi les pouvoirs et responsabilités des partis en tant qu'institutions démocratiques.

Les partis ont joué un rôle clé pour ce qui a été de transformer le Canada de colonie qu'il était en démocratie indépendante fondée sur le gouvernement responsable. Nous devons cependant, parallèlement à cela, surveiller nos institutions pour veiller à ce que des concepts tels que la solidarité de parti, la loyauté envers le parti et la discipline de parti s'y intègrent de façon appropriée. Nous devons toujours faire en sorte que nos liens avec le parti continuent d'être un moyen de rehausser, et non de diluer, notre responsabilité envers la population.

Bref, les partis rendent notre travail plus complexe, mais c'est une complexité qui peut être utilisée pour le bien de la démocratie. Le plus grand danger serait de simplifier outre mesure notre rôle de parlementaires dans ce système parce que cela nuirait à un examen adéquat de la façon dont les partis influent sur ce rôle. C'est pourquoi il est important de débattre le projet de loi C-408.

Selon moi, le piège de la simplification à outrance dans lequel tombent les observateurs du gouvernement consiste à réduire la démocratie à un simple vote. Le vote est l'élément fondamental de la démocratie, mais la démocratie comporte de nombreux autres éléments, notamment les rapports que nous entretenons avec nos électeurs et notre rôle de députés.

La démocratie est complexe et comporte de multiples facettes. Le régime des partis ajoute une autre couche à cette analyse. Les partis ont la capacité unique de rehausser et de renforcer la représentation démocratique, mais un bon équilibre doit être réalisé, de façon à ce que les partis ne se substituent pas à cette représentation. Je m'explique.

Souvent, il me semble que la démocratie est réduite à un simple vote. Premièrement, le vote exprimé aux élections et, deuxièmement, le vote du député exprimé à la Chambre. Cependant, il ne rend service à personne de considérer que notre mandat découle exclusivement de ce premier vote ou que notre rôle se limite exclusivement au deuxième vote. Nous avons trop à faire ici et nos électeurs ont trop d'attentes à notre égard pour que cela soit vrai. Nous défendons des causes, nous délibérons, nous établissons des stratégies, nous formons des coalitions et nous jouons le rôle de médiateurs, de législateurs et plus encore.

Si ce n'était le cas, nous devrions refaire des élections chaque fois qu'une politique fait l'objet d'un débat sans avoir été présentée aux électeurs pendant la campagne électorale. Il nous faudrait une élection partielle chaque fois que le pays ferait face à une nouvelle question nationale urgente. Nous ne serions plus les représentants de la démocratie, mais seulement un groupe de porte-parole. La capacité de gouverner le pays serait alors sapée car il est impossible d'obtenir l'unanimité absolue sur chaque question dans un pays aussi diversifié et complexe que le Canada.

Les partis sont donc un outil précieux pour rendre la démocratie représentative efficace. Si nous étions simplement des délégués de nos électeurs, rien ne pourrait être fait dans l'intérêt du pays car chaque député se concentrerait seulement sur sa réélection plutôt que sur son rôle de représentant. En vérité, notre affiliation politique est un facteur important dans la décision de l'électeur et c'est une bonne chose. L'affiliation politique exprime la direction nationale que les électeurs souhaitent que leurs représentants suivent lorsqu'ils arrivent au Parlement.

Je le répète: c'est une question d'équilibre. Ce ne serait pas bon non plus d'être seulement des représentants d'un parti. Les électeurs doivent avoir un mot à dire et un rôle à jouer dans leur gouvernement. Leur responsabilité ne se limite pas simplement aux élections. Ce sont à eux que nous devons finalement rendre des comptes et leur engagement est essentiel à une démocratie saine.

• (1820)

Le système de partis constitue un moyen utile d'organiser et de regrouper les renseignements, mais la relation entre les électeurs et leur député est primordiale. Il est nécessaire que cette relation se traduise dans notre travail dans nos circonscriptions et dans le fonctionnement quotidien du Parlement.

Le principe central de la représentation élective est que notre travail ne fait que commencer une fois que nous sommes élus à la Chambre. Nous ne sommes pas seulement élus pour représenter un parti; nous devons surtout être constamment à l'écoute des préoccupations locales, informer nos électeurs des travaux du Parlement et pousser sans relâche les Canadiens à participer à la vie politique de leur pays.

Le calendrier parlementaire est établi en tenant compte des devoirs de chaque député dans sa circonscription et du fait que nous devons avoir le temps de parler avec nos électeurs et d'apprendre à les connaître. Nous remplissons généralement ce rôle indispensable et crucial indépendamment de toute appartenance politique, car nous représentons l'ensemble de la circonscription, pas seulement ceux qui appuient notre parti.

### Initiatives parlementaires

La commission Lortie sur la réforme électorale a défini ces rôles conflictuels avec beaucoup d'éloquence lorsqu'elle a rejeté l'idée d'un mécanisme de révocation des députés. Voici ce qui est dit dans son rapport à ce sujet:

La Chambre des communes n'est pas une assemblée d'élus réunis par hasard pour défendre uniquement les intérêts de leurs électeurs et électrices lors de l'étude de questions de politique nationale. Il s'agit plutôt d'une institution décisionnelle collective qui doit équilibrer les intérêts des citoyens et citoyennes avec l'intérêt national. On a tort de préconiser la révocation de députés qui ne suivent pas exactement les instructions de leurs commettants, dans la mesure où les élus qui se retrancheraient de la délibération collective des politiques gouvernementales se trouveraient moins — et non mieux — équipés pour représenter leurs mandants.

Bref, le projet de loi C-408 soulève les questions importantes de la politique des partis et de la démocratie représentative, mais il y répond en tombant dans les deux extrêmes du piège de la simplification à outrance.

D'abord, il présume que les députés sont avant tout membres d'un parti plutôt que représentants d'une circonscription. Ensuite, il présume que le vote est le seul moyen d'expression et de participation démocratique dans la relation entre le député et ses électeurs. Donc, l'adoption du projet de loi C-408 briserait l'équilibre actuel entre la démocratie représentative et le jeu des partis, ce qui rendrait notre système de gouvernement inefficace et instable.

Les députés se portent candidats pour une raison particulière qui l'emporte sur toutes les autres: ils veulent faire le bien. Souvent, cela suppose qu'ils deviennent membres d'un parti politique parce qu'il est plus facile de faire le bien entouré de personnes dévouées qui ont les mêmes aspirations que vous et les mêmes idées quant aux moyens d'améliorer le pays. Si les circonstances, les politiques ou les joueurs changent et que la vision du bien qu'a un député et celle qu'a son parti ne concordent plus, le député doit alors faire un choix difficile. Si le choix qu'il faisait était de quitter le parti, cela porterait atteinte aux principes fondamentaux de notre démocratie représentative que d'interdire par voie législative un tel choix.

Or, dans son programme, le parti de l'opposition officielle dit justement qu'il n'appuiera pas un nouveau système électoral qui affaiblira le lien entre les députés et leurs commettants ou qui renforcera le contrôle de l'appareil du parti au détriment des députés. Paradoxalement, c'est précisément ce que fait le député de l'opposition en deux pages à peine avec son projet de loi C-408.

Personne n'est mieux placé que le parti au pouvoir pour comprendre que la solidarité au sein du parti joue un rôle important quand il s'agit de garantir la stabilité et la responsabilité du gouvernement. De même, personne n'est plus désireux que le gouvernement de faire en sorte que la démocratie canadienne se renouvelle constamment. Dans le projet complexe qu'est la démocratie, cela suppose forcément que l'on trouve un juste équilibre entre les politiques du parti et la représentation des électeurs.

En résumé, le projet de loi C-408 aurait pour effet de rompre cet équilibre en simplifiant exagérément nos fonctions et attributions. On y remplace les traditions de solidarité et de discipline de parti par une centralisation stricte du pouvoir dans les mains de l'exécutif du parti. Le rôle des partis devrait être de contribuer au fonctionnement démocratique du Parlement, et non de l'entraver. Il incombe à chacun de nous d'y veiller. Voilà pourquoi il ne faut pas appuyer le projet de loi C-408.

• (1825)

[Français]

**M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord souligner l'importance du débat qui

se déroule ici ce soir. C'est un débat extrêmement important et captivant parce qu'il oppose deux thèses: celle du Parti conservateur et celle du Parti libéral. J'aimerais souligner ce que dit Marleau et Montpetit, livre de référence des procédures de la Chambre des communes. Dans celui-ci, il est clairement mentionné que les députés doivent assurer la responsabilité de leur statut. Ils ont un poste central et très important, puisqu'ils incarnent la démocratie directe. Ils se font élire directement par leurs électeurs. C'est leur propre nom, comme député ou comme candidat, qui figure au bulletin de vote, et non simplement le nom du parti au sein duquel ils évoluent. Cela est extrêmement important.

On dit chez nous que lorsque ta figure est sur l'affiche, c'est pour toi que l'on vote ou non. Selon Marleau et Montpetit, les députés siègent à la Chambre des communes en leur qualité de représentants de ceux qui les ont élus. Ils assument de vastes responsabilités dont ils s'acquittent à la Chambre des communes, dans les comités, dans leur circonscription électorale et au sein de leur parti politique respectif. Les députés assument beaucoup de responsabilités. Entre autres:

Ils agissent comme ombudsmans en fournissant de l'information à leurs électeurs et en les aidant à régler des problèmes;

ils font office de législateurs en proposant leurs propres projets de loi ou en proposant des amendements aux projets de loi émanant du gouvernement ou d'autres députés;

ils acquièrent des connaissances spécialisées dans un ou plusieurs dossiers dont est saisi le Parlement et formulent des recommandations à l'intention du gouvernement; [...]

J'ai été élu en juin 2004. C'est exactement le travail que je fais en cette Chambre ainsi qu'au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. C'est un rôle extrêmement important qui transcende le rôle du parti, une fois élu. Nous sommes membres d'un parti, mais nous représentons et défendons nos électeurs.

Nous avons fait des recherches. Je ne lirai même pas la série de chiffres qui font part des transfuges — au Québec, on les appelle communément des vire-capot. Nous avons analysé les cas où ceux-ci étaient réélus ou se présentaient à nouveau à une élection. Il est injuste de dire que les Canadiens méprisent les vire-capot, puisque la majorité des transfuges ont été réélus. C'est important de le souligner. Faut-il interpréter ces résultats comme un geste d'indifférence politique ou comme un geste d'appui au député plutôt qu'à son parti? J'aime mieux croire que le second choix s'applique.

Si ce n'est pas le cas, les citoyens mal représentés en paieront le prix. Clairement, nous n'avons pas besoin d'avoir un député transfuge pour être mal représenté, selon les statistiques que nous avons consultées. La confiance des gens est sans doute ébranlée par le transfuge, puisque ce n'est pas un geste banal de changer de côté de la Chambre. Peu importe les raisons, le député devra s'expliquer auprès de ses concitoyens, ces derniers devant demeurer seuls juges de la validité de l'explication. Cependant, les chiffres démontrent clairement que les députés indépendants sont beaucoup plus enclins à ne pas se représenter. C'est tout à fait normal, puisqu'en plus de ne pas bénéficier de la logistique d'un parti politique, ils doivent lutter contre cette dernière.

• (1830)

J'en arrive maintenant au projet de loi C-408. Il sera extrêmement difficile, sinon impossible, pour le Bloc québécois de voter en faveur de ce projet de loi, et ce, pour plusieurs raisons.

*Initiatives parlementaires*

Premièrement, on veut absolument aider la démocratie. Cependant, ce projet de loi se veut encore plus contraignant, car il évacue la possibilité pour un candidat indépendant, ou qui veut l'être, de compléter son mandat.

Imaginons la scène suivante, et elle est réaliste. Je vais prendre l'exemple du Bloc québécois. Durant son congrès, le Bloc québécois déciderait d'enlever l'article 1, qui est de promouvoir la souveraineté. Je vous assure que plusieurs députés du Bloc québécois quitteraient ce parti pour siéger en tant qu'indépendants. Avec le projet de loi C-408, il faudrait déclencher des élections dans les 30 jours.

Imaginons un instant la situation. Le gouvernement vient de tenir des élections générales en juin 2004. Nous sommes 54 députés et au mois de septembre, il y aurait eu un congrès. À première vue cela n'a pas d'allure. Cependant, il y a pire. Si nos électeurs ne sont pas contents, je peux vous assurer, surtout dans une région comme la mienne, en Abitibi-Témiscamingue, qu'ils le feront savoir. On est très dur à l'égard des vire-capots. Bien souvent, on ne les accepte pas. Ce sont les électeurs et les électrices de mon comté qui auront le pouvoir de sanctionner cette personne lors de l'élection subséquente s'ils ne sont pas d'accord avec sa décision.

Cependant, même s'il est indépendant, l'élu conserve toujours la même responsabilité, soit de bien représenter ses citoyens avant de répondre aux exigences de son parti. Bien souvent, cela fait l'objet d'un débat très important. En effet, je siégerai à la Chambre des communes et je représente l'Abitibi-Témiscamingue à Ottawa et non pas Ottawa en Abitibi-Témiscamingue. C'est ce que j'ai toujours dit et il faut le comprendre. De même, j'ai senti que j'étais beaucoup mieux au sein du Bloc québécois pour défendre les intérêts de ma région et du Québec au sein du Parlement à Ottawa. C'est la raison pour laquelle je suis au Bloc québécois.

Au lieu de tenter de combler le déficit démocratique, ce projet de loi l'accentue. En effet, avec ce projet de loi, un député expulsé de son caucus perd son siège. Cela revient ni plus ni moins à donner un pouvoir de destitution à chacun des caucus. Je m'explique.

Admettons qu'un député au sein de votre parti ne fait pas l'affaire et fait du trouble. La meilleure façon de régler le problème, c'est de l'expulser du caucus. Si ce projet de loi était adopté, cela voudrait dire qu'il y aurait une nouvelle élection au bout de 30 jours. Ce serait la meilleure façon pour un parti de se débarrasser d'un individu qu'on aime moins.

C'est ce que j'ai vu en étudiant ce projet de loi. Il faut lire attentivement l'article 21.1 proposé:

Le député qui quitte le parti politique dont il faisait partie lors de son élection à la Chambre des communes doit siéger comme député indépendant pendant trente-cinq jours.

Cela ne veut pas dire autre chose que ce que cela veut dire. Si tu es expulsé, tu deviens indépendant.

Une fois la période des 35 jours écoulée, l'élection du député à la Chambre des communes est invalidée. Son siège devient vacant [...]

C'est la raison pour laquelle, avec toutes ces constatations, nous ne pourrions pas voter en faveur de ce projet de loi.

● (1835)

[Traduction]

**M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NDP):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur la question que nous a présentée aujourd'hui le député d'Elgin—Middlesex—London. Je le félicite de cette initiative, bien qu'il sache, et je lui en ai parlé en privé, qu'elle soit entachée d'un grave problème, et je vais expliquer pourquoi dans les minutes qui viennent.

Durant la période qui a commencé en 1998, j'ai présenté un projet de loi très semblable qui était peut-être un peu meilleur, mais nous en discuterons aussi. Je me suis présenté à deux élections et, à trois reprises, j'ai fait inscrire ce projet de loi au *Feuilleton* pour qu'il soit débattu à la Chambre des communes. Il y a deux semaines, nous avons tenu la première heure de débats sur le projet de loi et lorsque nous reviendrons le 17 novembre, nous tiendrons la deuxième heure de débats, s'il n'y a pas d'élections, bien sûr. Puis, le 22 ou le 23 novembre, la Chambre aura l'occasion de voter en faveur de la démocratie.

Mon collègue, qui est un des plus éminents hommes politiques à avoir siégé à la Chambre des communes, le député d'Ottawa-Centre, nous a donné à tous l'occasion de modifier le caractère moral et l'éthique de cette institution avec son code d'éthique en sept points. Le premier est: « Tu ne changeras pas d'allégeance. »

Si le député d'Edmonton, qui a représenté Oshawa pendant de nombreuses années et qui est l'un des politiciens et des êtres humains les plus respectés au pays, croit honnêtement, avec toute son expérience politique, qu'il faut mettre fin à l'époque des changements de parti, je pense que, non seulement à titre de députés mais également en tant que Canadiens, nous devons en prendre acte.

Je ne peux tout simplement pas me faire à l'idée qu'une personne puisse se faire élire lors d'élections générales sous une bannière politique, puis, une fois arrivée à la Chambre des communes, pour diverses raisons, qu'elle soit libre de changer de parti. Comment peut-on décider de traverser de l'autre côté en passant sur ce tapis de luxe, qui, soit dit en passant, coûte très cher à nettoyer, pour se joindre à un autre parti politique au milieu d'un mandat en disant qu'on ne peut plus désormais justifier son appartenance au parti politique dont on faisait partie lorsqu'on a été élu et qu'on doit désormais se joindre à un autre parti politique?

Les sièges que nous occupons ne nous appartiennent pas. Le petit coin qui m'est attribué et le fauteuil vraiment inconfortable que j'occupe appartiennent aux 90 000 électeurs de la circonscription de Sackville—Eastern Shore en Nouvelle-Écosse, que je représente. Ce sont eux qui déterminent ce que je devrais faire ou ne pas faire.

Si je décidais d'adhérer à un autre parti politique après m'être brouillé avec mon propre parti, rien ne devrait m'en empêcher, mais je devrais alors agir honorablement et démissionner. Après avoir démissionné, tout me serait permis. Toutefois, il est entendu qu'en cherchant à être de nouveau élu, ce serait sous la bannière de mon nouveau parti politique. Dans une élection partielle ou des élections générales, je donnerais à mes électeurs les motifs de mon adhésion à un autre parti politique. Ce sont eux qui auraient alors le dernier mot et qui décideraient s'ils veulent être représentés par un candidat d'un autre parti politique. C'est ce qu'on appelle la démocratie.

J'ai remarqué malheureusement qu'au cours de la première heure de débat sur mon projet de loi, les libéraux, un conservateur et le Bloc se sont prononcés contre. Voilà qui n'a rien d'étonnant étant donné qu'en matière de démocratie, il faut parfois taper sur la tête des gens de ces partis à quelques reprises avant qu'ils finissent par comprendre. Je ne trouve pas de meilleure façon de décrire leur entêtement.

### *Initiatives parlementaires*

C'est assez simple. J'encourage chaque député à retourner dans sa circonscription pour demander à ses électeurs si ce sont eux qui devraient avoir le dernier mot lorsque leur député veut changer de parti. Je vous garantis que les résultats seront les mêmes partout au pays. Dans la plupart des cas, sinon dans tous les cas, la majorité des électeurs de la circonscription répondront par l'affirmative.

Je signale au député que j'appuie le projet de loi en principe, mais sans plus. À l'étape de l'étude en comité, je mettrai le projet de loi en pièces et nous en corrigerons les lacunes à la place du député. Les néo-démocrates excellent lorsqu'il s'agit de réparer des projets de loi boiteux.

Si on avait laissé aux néo-démocrates le soin de présenter cette mesure — nous avons une mesure semblable —, il n'y aurait pas un seul problème. Mais c'est bien ainsi. Le député est nouveau à la Chambre et nous l'aiderons à cheminer.

Entre-temps, j'appuie le projet de loi en principe. Espérons qu'il sera renvoyé à un comité pour y être examiné et débattu. Nous pourrions le soumettre à des personnes de partout au pays, à un grand nombre d'électeurs — car c'est ça, la démocratie — et laisser le peuple décider en bout de ligne. Nous ne devrions pas prendre cette décision seuls.

• (1840)

Le défaut du projet de loi, comme l'a fait remarquer mon collègue du Bloc, c'est qu'il confère trop de pouvoir aux chefs de parti politique. Supposons que le parrain du projet de loi ne parvienne pas du tout à s'entendre avec le chef de son parti sur un sujet donné. Celui-ci pourrait alors lui annoncer qu'à compter du lendemain, il siégerait comme député indépendant et qu'au bout de 30 jours, il y aurait une élection.

Il faut aussi tenir du compte du fait que c'est un emploi qui est en jeu. Pourquoi voudrait-on donner autant de pouvoir au chef d'un parti politique? C'est une grave erreur. Je sais que le député est d'accord avec moi sur ce point et qu'il est en train de prendre des notes. Je le connais suffisamment pour savoir qu'il réfléchira à tout cela.

On ne devrait jamais donner au chef d'un parti politique autant de pouvoir. Les députés devraient pouvoir se présenter dans cette enceinte et prendre leurs décisions en fonction des circonscriptions qu'ils représentent. Toutefois, il est possible qu'un député, au cours de sa vie politique, décide de ne plus siéger au nom de son parti et qu'il préfère siéger en tant qu'indépendant. Selon moi, les députés devraient avoir le droit de le faire. De même, le chef d'un député qui serait un fauteur de troubles ou un mauvais équipier au sein d'un groupe ou de son caucus devrait exercer son droit d'ordonner à ce député de siéger en tant qu'indépendant. Bien sûr, cela ne devrait justifier en rien le déclenchement d'une élection.

Notre collègue de Churchill, au Manitoba, une femme merveilleuse qui me manque réellement au sein de notre caucus, n'a malheureusement pas remporté l'investiture dans sa circonscription, processus démocratique oblige, si bien qu'elle a décidé de siéger comme députée indépendante. Y aurait-il lieu de déclencher une élection immédiate? Non. Rien ne l'empêche de siéger comme indépendante.

Quant à une autre députée du caucus libéral qui se montrait peut-être un peu trop impitoyable au sein de son caucus, elle a été invitée par le premier ministre à ne plus siéger comme députée libérale. Devrait-elle perdre son emploi à cause de cela? Non. Elle peut siéger comme députée indépendante jusqu'aux prochaines élections.

Le député de Juan de Fuca, qui est le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, a bien fait les choses. En quittant le Parti conservateur à la suite de la fusion de deux partis, il a déclaré qu'il ne pouvait pas siéger comme député de ce nouveau parti. Il a décidé de siéger comme indépendant. Il a dit qu'il se présenterait comme député libéral aux prochaines élections. C'est ainsi qu'on doit faire les choses.

Il n'est pas facile d'être un député indépendant dans cette Chambre. En effet, les députés indépendants ne sont pas membres des comités, ils n'ont guère voix au chapitre dans n'importe quel dossier et ne sont pas courtisés par les médias, à moins que le gouvernement ne soit minoritaire. Certains députés qui n'aiment pas le travail au sein des comités pourraient peut-être trouver leur compte dans le fait d'être indépendants, mais il n'en demeure pas moins qu'ils sont isolés et qu'ils n'appartiennent plus à une équipe. Selon moi, il est important d'appartenir à une équipe, peu importe notre affiliation politique.

Notre projet de loi fera l'objet de sa deuxième heure de débat le 17 novembre. Nous espérons que le processus se poursuivra et que d'autres députés comprendront qu'il est inacceptable de changer d'allégeance en cours de mandat.

Je peux donner l'exemple classique pour montrer à quel point c'est inacceptable. Joe Peschisolido, à l'époque un membre du parti allianciste, s'est présenté dans la circonscription de Richmond, en Colombie-Britannique, aux élections de 2000. Il voulait être candidat de l'Alliance canadienne et a été choisi. Il affrontait un ministre qu'il a battu à plates coutures. Le ministre déchu a accepté sa défaite parce qu'il savait que c'était la réalité de la vie politique.

En six mois, ce député allianciste a eu une révélation et a décidé qu'il ne pouvait plus militer dans les rangs de l'Alliance canadienne et est passé dans le camp libéral. Qu'est-il arrivé au député qu'il a vaincu? L'association libérale de Richmond ne voulait pas de Joe Peschisolido, mais le premier ministre a dit qu'elle n'avait pas le choix. Quel genre de démocratie avons-nous là? C'est incroyable.

À mon avis, la seule chose pour laquelle Preston Manning a énormément de mérite c'est qu'il croyait que la volonté des électeurs devait guider notre conduite, comme cela se doit. À titre de députés, nous représentons les citoyens de notre circonscription. Nous représentons également une orientation ou une idéologie politique et c'est pourquoi nous sommes ici. En réalité, il faut consulter ses électeurs si on décide de changer de camp et de militer dans un autre parti politique.

Le projet de loi du député comporte de graves lacunes. J'aimerais qu'il soit renvoyé au comité pour qu'il soit remanié, comme on l'a suggéré précédemment. Nous pourrions faciliter grandement la vie du député si son parti se prononçait en faveur de notre projet de loi. Après cela, le tour serait joué.

• (1845)

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC):** Monsieur le Président, il y a une minute je voulais invoquer le Règlement, parce que je craignais vraiment que le député de Sackville—Eastern Shore ne fasse la promotion de son propre projet de loi. Comme je ne savais pas s'il y avait lieu d'invoquer le Règlement, je suis resté assis, mais le député a profité de l'occasion pour faire la promotion de sa mesure législative et nous allons certainement surveiller celle-ci de très près.

*Initiatives parlementaires*

Dans ses propos, le député a en quelque sorte présenté le NPD comme le symbole de la démocratie. Il a aussi fait allusion à la députée de Churchill qui, j'en conviens, est une excellente députée. Elle est très efficace, elle est toujours bien au courant des dossiers, et elle est bien informée. Toutefois, il y a peu de temps, le parti qui se dit le symbole de la démocratie ne lui a pas permis de voter comme elle le souhaitait relativement à un projet de loi. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé, mais la députée est devenue une députée indépendante, plutôt que néo-démocrate.

Si le NPD avait permis à son caucus de voter librement sur cette question, je pense que la députée serait encore une néo-démocrate. Par conséquent, le député ne devrait pas se lever et prétendre que le NPD est parfait.

Je siège ici depuis 1988 et j'ai vu des progressistes conservateurs passer aux libéraux et des progressistes conservateurs passer au Bloc. J'ai également vu des libéraux passer au Bloc, des bloquistes passer aux libéraux, des alliancistes passer aux libéraux, et des libéraux passer aux conservateurs. Je comprends donc la frustration du député et je comprends pourquoi il a jugé nécessaire de proposer ce projet de loi.

Chaque fois que se produit un changement du genre, les électeurs se demandent ce qui a bien pu arriver à la personne qu'ils ont élue. Prenons le cas de ma première élection. Les élections étaient entièrement fondées sur le libre-échange. Le Parti progressiste conservateur y était favorable et les libéraux, bien entendu, étaient contre et disaient qu'ils allaient déchirer l'entente. Donc, en théorie, si un député change de parti, les gens qui ont voté pour le libre-échange pourraient constater que leur député va maintenant voter contre. Par conséquent, la contestation sur laquelle se fonde le projet de loi du député d'Elgin—Middlesex—London est tout à fait légitime et bien-fondée.

Je suis cependant d'accord avec certaines autres observations qui ont été formulées. Je suis même d'accord avec la question que soulève le député de Sackville—Eastern Shore. Je crois que le libellé du projet de loi pose problème et devrait être corrigé.

Il est tout simplement question dans le projet de loi du fait que « le député [...] quitte le parti politique dont il faisait partie », mais il n'est pas question des raisons pour lesquelles il le fait. Puisqu'on ne précise pas si c'est son choix, cela donne un pouvoir très considérable au chef.

J'ai eu pour ma part huit chefs. Il nous arrive tous d'être en désaccord avec notre chef à un moment ou l'autre. Cependant, dans le cas d'un chef particulièrement coriace et vindicatif, un député pourrait se faire évincer de son parti et cesser de ce fait d'être député. Cet aspect a déjà été soulevé par d'autres députés. Il s'agit d'une petite imperfection sur laquelle il faudrait se pencher.

Le député a parlé du fait que la députée de Mississauga—Erindale avait été évincée du Parti libéral mais continuait à siéger à la Chambre et à représenter la population qui l'a élue. Cependant, si le chef du Parti libéral était particulièrement coriace et vindicatif — et je ne dis pas que c'est le cas —, il pourrait évincer des députés en s'appuyant sur ce projet de loi et les renvoyer chez eux. Ainsi, même si le député avait été élu par des milliers de personnes, une seule personne pourrait l'obliger à plier bagages.

Le projet de loi soulève de nombreuses questions. Qui représentons-nous? À chaque fois que la Chambre est saisie d'un projet de loi, nous devons décider comment voter. Nous devons tenir compte des désirs de nos électeurs, de notre propre opinion et de la volonté du parti. Ce n'est pas facile de décider. Les gens essaient souvent de tout simplifier, mais ce n'est pas simple. Certains projets

de loi concernent des questions morales fondamentales. Certains ne nous touchent pas, mais d'autres ont d'énormes répercussions. Nous devons tenir compte de tous les aspects quand nous votons, car nous représentons nos électeurs.

● (1850)

Comme je l'ai dit, j'ai eu huit chefs, dont quatre premiers ministres. J'ai souvent vu des députés qui n'étaient pas d'accord avec leur chef ou qui ne tenaient pas les mêmes propos, y compris peut-être la députée de Churchill. Nous devons avoir la possibilité de tenir des propos différents de ceux de notre parti, sinon on ne pourrait échanger des idées. Nous ne pourrions pas non plus présenter les problèmes et les convictions de nos électeurs. Il est important que nous puissions exercer ce droit sans crainte d'être expulsé et de perdre notre siège. Ce ne serait pas une démocratie autrement.

J'appuie l'objectif du projet de loi. J'admire le député qui a présenté ce projet de loi. Cependant, j'ai constaté à un endroit qu'on ne précisait pas que le député quitterait le parti politique. Ce serait mieux s'il y avait une description. Si le projet de loi est soumis au comité, cela pourrait être corrigé. Autrement, les chefs auraient un pouvoir absolu. Je ne voudrais pas que ces conditions s'appliquent à moi, car il m'arrive de tenir des propos différents.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi du député tente de remédier à une situation qui peut se révéler frustrante pour les électeurs, c'est-à-dire celle où un député décide de quitter un caucus et de changer d'allégeance politique. Toutefois, le projet de loi rate la cible. Je comprends son objectif et bon nombre d'entre nous y sont quelque peu favorables. Toutefois, à la Chambre, on ne parle pas d'appartenance à un parti, mais bien d'appartenance à un caucus.

Nous avons mentionné que des députés avaient quitté le caucus de leur parti. Cela ne signifie pas qu'ils ont cessé d'être membres du parti en question. Un député qui quitte son caucus pour siéger comme indépendant peut conserver sa carte de membre du parti. Par ailleurs, je suis membre du caucus libéral, mais je pourrais avoir laissé expirer ma carte de membre du Parti libéral, quoique je ne l'aie pas fait. Aux termes du projet de loi, cela veut-il dire que j'aurais cessé d'être membre du parti? Je ne sais pas. C'est curieux.

Je veux aussi souligner que l'article 2 du projet de loi a trait au fait qu'un député quitte un parti politique. Comme je viens de l'expliquer, c'est problématique. Nous ne savons pas si un député est membre ou non d'un parti parce que ce genre de données n'est pas rendu public. À l'article 3 du projet de loi, il ne s'agit pas de l'abandon d'un parti politique, mais de la décision d'un député de quitter un parti politique. Comment savoir si un député a décidé de quitter un parti? Comment savoir si un député a vraiment cessé d'être membre d'un parti, étant donné que les partis ne divulguent pas cette information?

Le projet de loi n'aborde pas la question de l'expulsion du caucus. Un caucus peut décider d'expulser un député. Souvent, il le fait contre la volonté du député. Ce dernier peut choisir de demeurer membre du parti politique concerné. Il cesse seulement de siéger au caucus. Que prévoit le projet de loi à cet égard? Ce n'est pas clair. Je le répète, un député peut siéger comme indépendant tout en demeurant membre du parti dont il a quitté le caucus.

### Initiatives parlementaires

Au bout du compte, les électeurs peuvent se prononcer sur ce que le député a fait au moment des élections suivantes. Il est vrai qu'un mandat électoral est d'une durée maximale de cinq ans, mais habituellement de quatre ans. Avec un gouvernement minoritaire ce peut être beaucoup moins que cela. Le mandat du gouvernement actuel pourrait ne durer que deux ans. Les précédents gouvernements ont duré trois ans et demi et quatre ans et demi. Cependant, les électeurs ont toujours la possibilité de se prononcer.

Je ne suis pas convaincu que j'appuie les députés qui affirment que ce que nous faisons ici n'est pas démocratique. Tout ce que nous faisons ici est démocratique. Le Canada est une démocratie. Je suis parfois mal à l'aise lorsque j'entends des députés dire que si on ne fait pas les choses comme ils le veulent, nous ne sommes pas démocratiques. Nous sommes démocratiques. Nous pouvons modifier les règles de temps à autre.

Partant du point de vue présenté dans le projet de loi du député, il se pourrait que certains d'entre nous amorcent une grande réflexion sur la question. Il se pourrait que nous ayons un mécanisme qui entre en jeu lorsque des députés changent de parti. C'est un peu dissocié de la question de savoir si une personne est membre d'un parti. Changer de parti, quitter un caucus, siéger comme indépendant, devenir membre d'un autre caucus sont tous des concepts qui devront être couverts dans la loi.

Il pourrait également y avoir des principes constitutionnels de base que députés et électeurs devront prendre en considération.

• (1855)

Les privilèges du Parlement sont inscrits dans la Constitution. Il se peut — et je laisserai les députés y réfléchir — que l'adoption d'une mesure portant atteinte aux privilèges d'origine constitutionnelle des députés ou au droit d'origine constitutionnelle qu'ont les électeurs de choisir, lors d'élections fédérales, une personne pour les représenter ici ne devrait pas être compromise par une mesure qui prévoit simplement à quel moment un député cesse d'être membre d'un parti ou change de formation politique. Je lance l'idée, comme ça, qu'un simple amendement législatif ne suffit pas forcément pour réorganiser des principes constitutionnels fondamentaux, principes que nous invoquons couramment en cet endroit et qui, souvent, ne sont pas respectés, mais qui servent néanmoins de fondement à notre démocratie canadienne.

Je voulais que tout le monde sache ma position. Je félicite le député d'avoir cherché de bonne foi à prendre des dispositions au sujet d'un phénomène qui préoccupe, je crois, un grand nombre de Canadiens, c'est-à-dire les députés qui changent de parti politique.

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Monsieur le Président, mon parti a décidé d'autoriser ses députés à voter tout à fait librement sur le projet de loi C-408. Autrement dit, chacun de nous votera comme il l'entend.

Je voudrais dire d'entrée de jeu que j'ai beaucoup de respect pour le député qui a présenté le projet de loi et j'estime que ses intentions sont fort raisonnables. Comme nous tous cette année, il a vu une députée changer de parti à notre grande surprise, ce qui a permis au gouvernement de survivre en raison d'une égalité des voix. Cela s'est produit après que le gouvernement eut décidé de retarder le vote de défiance assez longtemps pour donner à cette députée le temps de passer de ce côté-ci à l'autre côté de la Chambre. Un tel spectacle nous déprime tous. Il serait difficile de ne pas appuyer les efforts pour prévenir ce genre de chose.

Cela étant dit, j'ai des réserves qui rejoignent beaucoup celles que d'autres députés ont déjà exprimées. J'ai des préoccupations au sujet de l'accroissement de la discipline de parti et de la discipline imposée

par des partis à des députés. J'ai des préoccupations au sujet de la possibilité pour des députés de quitter leur parti et de siéger comme indépendants, au lieu de simplement changer de parti, ou de changer de parti pour être récompensé par un poste ministériel, comme cela a été le cas de la députée de Newmarket—Aurora. J'ai des préoccupations au sujet de députés qui quittent leur parti pour siéger comme indépendants ou, comme cela s'est déjà produit, pour créer une nouvelle faction ou un nouveau groupe à la Chambre des communes.

Cela s'est produit lors de la création du Bloc québécois il y a plusieurs années. Cela s'est également produit dans le cas du caucus de la Réforme démocratique, lorsqu'un certain nombre de députés ont quitté l'Alliance canadienne, dont je faisais partie, pour former un nouveau groupe qui a collaboré avec les progressistes conservateurs. Certains ont pensé que c'était une très mauvaise idée. Je dois admettre que, à l'époque, je ne pensais pas que c'était une bonne idée, et je ne me suis pas joint à ce parti. D'autres ont pensé que cette initiative nous aidait à réunir les deux partis pour créer éventuellement un nouveau parti. Cela a entraîné un changement de nom.

On peut débattre du point de savoir si le nouveau Parti conservateur du Canada était le successeur du vieux Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne, ou s'il était nouveau. En vertu de la loi électorale du pays, qui n'a rien à voir avec le classement des divers partis à la Chambre, le directeur général des élections, quand il parlait de l'Alliance canadienne et de son lien de filiation avec le Parti réformiste, a déclaré qu'au fond, c'est le même parti sous un nom différent. C'était là son argumentation. Donc, si nous appliquons ici, à l'intérieur de la Chambre, le jugement qu'il a prononcé à l'extérieur, ce qui n'est peut-être pas permis aux termes de cette loi et des privilèges du Parlement sur lesquels mon collègue de Rouge River attirait notre attention il y a un instant, on peut imaginer qu'il ne s'agit que d'un changement de nom. Pour les deux partis qui ont précédé l'actuel Parti conservateur, il est un peu plus difficile de savoir quelles étaient exactement les règles. Cela pourrait éventuellement poser un problème.

Ce sont là des préoccupations légitimes lorsqu'on examine un projet de loi comme celui-ci. Les électeurs du Canada n'ont pas estimé que les changements qui se sont produits étaient illégitimes. Ils n'ont pas considéré qu'il était illégitime de créer l'Alliance canadienne à partir du Parti réformiste. En fait, les premières élections auxquelles l'Alliance canadienne a participé ont été les élections de 2000, où j'ai moi-même été candidat, et nos résultats ont été sensiblement meilleurs que ceux obtenus aux élections de 1997. Nous avons remporté beaucoup plus de sièges.

Aux premières élections auxquelles a participé le nouveau Parti conservateur du Canada, encore une fois, il y a eu une augmentation considérable du nombre de sièges, en comparaison de ceux qu'avaient remportés soit la vieille Alliance canadienne ou le vieux Parti progressiste-conservateur, en fait, plus que les deux réunis. Cela donne à penser que la formation de nouveaux partis n'avait pas été jugée illégitime.

En ce qui me concerne moi, qui ai commencé par être député de l'Alliance canadienne, puis suis devenu député conservateur, ai-je changé de parti? Cela dépend de l'interprétation de chacun. Ce qui compte, c'est que je suis passé d'une victoire avec un écart de 1800 voix à une victoire avec un écart de 10 000 voix. Donc, au bout du compte, les électeurs n'ont pas estimé que ce que j'avais fait était inacceptable.

*Ajournement*

•(1900)

Il y a d'autres aspects qui me préoccupent, par exemple, si un député change d'allégeance peu avant des élections qui sont déjà prévues. Un certain nombre de députés ont changé de camp dans le mois ou les deux mois qui ont précédé les élections de 2004. L'un d'eux, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, est actuellement secrétaire parlementaire. Un autre, John Herron, du Nouveau-Brunswick, n'est plus député. Il y a aussi eu un député de la région de Hamilton qui est passé des libéraux aux conservateurs. Aucune de ces personnes n'a dû démissionner, et voici ce qui leur est arrivé.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca s'est présenté sous la bannière libérale et il a été réélu. Il s'était autrefois présenté comme candidat de l'Alliance canadienne. Les électeurs ont essentiellement dit qu'ils appuyaient sa décision, mais ils l'ont fait au moment des élections générales; il n'a pas fallu tenir d'élection partielle avant les élections générales.

Le député du Nouveau-Brunswick, John Herron, s'est présenté sous la bannière libérale et il a été défait par le candidat conservateur. Les voteurs ont donc décidé de son sort sans que, encore une fois, nous ayons besoin d'un projet de loi comme celui-ci.

Dans le troisième exemple que j'ai mentionné, le député n'a pas remporté l'investiture et n'a même pas eu l'occasion de se porter candidat.

Il y a un certain nombre de façons de régler le problème des députés qui changent d'allégeance. Nous ne voulons pas que cela se fasse de manière systématique ni que cela suppose les coûts dont le secrétaire parlementaire a parlé. Je pense qu'il a dit que les coûts auraient pu s'élever à 14 millions de dollars si ces différents changements avaient nécessité la tenue d'élections partielles. Comment permettre aux gens de dire à leur député qu'ils s'opposent à sa décision de changer d'allégeance ou qu'ils l'appuient? Nous pourrions prévoir dans la loi une disposition permettant aux habitants d'une circonscription de présenter une pétition demandant la tenue d'une élection partielle si leur député quitte le parti sous la bannière duquel il s'est fait élire. Cela laisserait une certaine latitude. Il n'y aurait pas automatiquement une élection partielle. Je pense que ce serait une excellente idée.

Ce n'est toutefois pas ce que le projet de loi prévoit. Même s'il part de bonnes intentions, ce projet de loi comporte vraiment des lacunes. J'aimerais qu'un amendement en ce sens soit apporté au projet de loi, sinon je devrai voter contre son adoption.

**Le vice-président:** L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

•(1905)

[Traduction]

### LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement d'en face a choisi de déposer une mesure législative sur le droit d'auteur, c'est-à-dire le projet de loi C-60, qui ne tient pas compte du fait que le cadre juridique de l'utilisation d'Internet dans les classes a été laissé de côté. Cette mesure est

muette sur les droits et sur l'utilisation de l'Internet dans les écoles. Or, ce silence a des répercussions étendues pour nos étudiants.

L'absence d'une disposition touchant l'éducation dans le projet de loi C-60 aura des conséquences dévastatrices pour les enseignants et les étudiants de ma circonscription, Kildonan—St. Paul, et de tout le pays. Les écoles n'ont pas les moyens de payer ce coût additionnel pour avoir accès à des documents qui sont gratuits sur Internet.

J'ai demandé à la ministre d'en face d'appuyer un amendement à la mesure législative. La ministre a répondu ce qui suit:

...nous avons présenté, comme promis, le projet de loi C-60 modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Le projet de loi aidera à clarifier la portée du droit d'auteur et le Canada se joindra ainsi à d'autres pays dans ce secteur. Nous prenons cette question très au sérieux. Nous voulons que les étudiants aient accès aux documents, mais nous voulons aussi protéger les droits de ceux qui fournissent ces documents. Nous examinons cette question, car il faut en discuter et la clarifier.

Faut-il remettre cette question à plus tard? Il faut au contraire la régler aujourd'hui pour nous assurer que ce projet de loi ne soit pas adopté sans avoir été étudié en comité, où les enseignants et les éducateurs auraient une chance d'exprimer leurs préoccupations. Faut-il en discuter et la clarifier? Les éducateurs et les parents sont prêts à le faire.

L'an dernier, des ministres de l'Éducation, des directeurs d'école et des enseignants de toutes les provinces se sont rencontrés pour exprimer leurs préoccupations au gouvernement fédéral. Il faut les écouter pour mettre au point ce projet de loi, et c'est évident rien qu'à voir les gens qui sont venus nous écouter à la tribune, ce soir.

Il est essentiel de tenir compte des besoins des étudiants et des enseignants de partout au Canada dans cette nouvelle mesure concernant le droit d'auteur à l'ère numérique. Il est essentiel d'exempter les écoles d'avoir à payer chaque fois qu'elles naviguent sur Internet pour trouver des documents utiles. Il est ridicule que la loi pénalise les étudiants qui essaient d'étudier et d'apprendre.

Le report de cette question dans ce projet de loi ne fait qu'aggraver la réalité actuelle où des étudiants et des enseignants enfreignent la loi en utilisant en classe des documents trouvés sur Internet. Avec les frais de scolarité qui augmentent et les difficultés qu'ont les commissions scolaires, éviter d'apporter un amendement sur l'utilisation d'Internet dans les écoles et les établissements d'enseignement est non seulement irresponsable, mais cela nuira à l'éducation de nos enfants.

Voici ce qu'a déclaré Terry Price, président de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants:

Il a fallu huit longues années au gouvernement fédéral pour présenter une modification minimale qui favorise l'éducation en autorisant conditionnellement les enseignants à photocopier des documents et à enregistrer des émissions à des fins éducatives. Combien d'années les étudiants canadiens devront-ils attendre avant de pouvoir légalement utiliser des documents accessibles au public sur Internet?

Le système d'éducation canadien ne peut pas se payer le luxe d'attendre encore huit longues années avant d'obtenir une modification de la Loi sur le droit d'auteur. La ministre a déclaré publiquement que le gouvernement actuel tiendrait des consultations publiques. Donnons au comité le mandat de faire ces consultations et arrêtons de retarder les choses.

### Ajournement

Ce soir, une pétition commencera à circuler dans tout le pays, une pétition qui défend notre système d'éducation canadien. On y lit: « Nous, soussignés, appuyons l'adoption d'une modification législative qui libérerait les enseignants et les étudiants de la crainte d'enfreindre la loi en vertu de la nouvelle réglementation gouvernementale établie dans le projet de loi C-60, Loi sur le droit d'auteur. »

Aujourd'hui même, le *Globe and Mail* présente un article sur la popularité croissante des cyberclasses. C'est une question importante, et il faut s'y attaquer aujourd'hui.

[Français]

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, il est bien connu qu'Internet est devenu un outil d'éducation important. Non seulement le gouvernement du Canada appuie l'utilisation d'Internet dans les écoles, mais en plus, il a joué un rôle de premier plan pour assurer l'accès universel à Internet dont jouissent aujourd'hui tous les établissements scolaires du Canada.

• (1910)

[Traduction]

On y est arrivé grâce au programme Rescol. Un autre programme, en l'occurrence Culture canadienne en ligne, a permis d'offrir aux établissements d'enseignement un contenu éducatif axé sur Internet.

Nous avons déployé des efforts considérables pour que les établissements d'enseignement puissent avoir accès à du matériel obtenu sur Internet. Cependant, les besoins des établissements sont supérieurs à ce que le gouvernement offre. Dans ce contexte, les ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation ont demandé que la Loi sur le droit d'auteur soit modifiée de façon à ce que le matériel affiché publiquement sur Internet puisse être copié ou communiqué sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation ou de payer les détenteurs de droits. D'entrée de jeu, je dois mentionner que le Québec n'a pas demandé une telle exemption et j'élaborerai un peu là-dessus tout à l'heure.

La réalité d'Internet diffère énormément de celle que nous avons connue jusqu'ici. La publication d'un livre, par exemple, nécessite un investissement considérable, en temps et en ressources financières. Il a toujours été clair que les créateurs et les éditeurs de livres veulent rentrer dans leurs frais.

D'autre part, la publication sur Internet exige peu d'efforts et un investissement minimal. On peut se servir d'Internet pour faire une déclaration, afficher des photos de famille, faire de la publicité ou pour une foule d'autres raisons. Il n'est peut-être pas pertinent de penser à payer pour utiliser ce genre de matériel. Dans certains cas, les gens qui publient sur Internet peuvent même inviter les utilisateurs à copier ou à communiquer leur matériel.

Dès le départ, je tiens à être clair. Tous conviennent que les écoles, ou quiconque utilise Internet, ne devraient pas payer pour certaines utilisations des documents affichés sans attente de paiement. Cependant, comment peut-on connaître les intentions de l'auteur lorsqu'il affiche les documents? On pourrait évidemment lui demander s'il s'attendait d'être payé, mais cela serait compliqué et prendrait beaucoup de temps.

Ce n'est pas un petit problème. En fait, tout se résume à la façon de définir ce qui est publiquement accessible.

Certains ont proposé que lorsque le détenteur du droit d'auteur ne prend pas de mesure pour restreindre l'accès au document, on doit considérer qu'il est publiquement accessible. Cependant, cette position impose aux détenteurs du droit d'auteur l'obligation de

prendre des mesures pour protéger leur droit. Cela n'est pas nécessairement conforme aux principes internationaux qui détiennent quand et comment le droit d'auteur s'appliquent. La question demeure, qu'est-ce qui est publiquement accessible?

J'ai mentionné un peu plus tôt le cas du Québec. Le Québec préconise que toute référence aux documents publiquement accessibles soit incluse dans les ententes de licence entre les utilisateurs et les détenteurs du droit d'auteur. L'utilisation de ces documents ne ferait pas l'objet de paiement. D'autres ministres de l'Éducation préconisent qu'une exemption de paiement soit prévue par la loi. C'est une question complexe.

Étant donné l'absence de consensus, tant à l'étranger qu'au Canada, au sujet de cette question, le gouvernement du Canada élargira ses consultations après quoi il sera mieux en mesure de présenter une position de principe à cet égard.

**Mme Joy Smith:** Monsieur le Président, c'est ce qui commence à m'inquiéter. Il y a eu de nombreuses consultations publiques. Nous avons pris le pouls de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants ainsi que de syndicats de professeurs, d'universités et de bibliothèques de tout le pays.

Les consultations publiques peuvent être menées devant un comité, et c'est là qu'elles devraient être menées. Cela ressemble à une manoeuvre dilatoire, car il aura fallu attendre huit longues années pour en arriver là. Je veux que le gouvernement promette ce soir qu'un comité tiendra des consultations publiques, et qu'il les tiendra bientôt.

Je veux que le gouvernement promette qu'il y aura un véritable dialogue au comité, au lieu d'audiences pancanadiennes aux frais des contribuables qui ne sont que de la poudre aux yeux. Cela s'est fait dans le passé. Je veux que le gouvernement promette aux écoles, aux bibliothèques et aux universités qu'une disposition touchant l'éducation...

**Le vice-président:** Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a la parole.

**L'hon. Roy Cullen:** Monsieur le Président, les représentants du Consortium sur le droit d'auteur du Conseil des ministres de l'Éducation soutiennent que, puisqu'il y a déjà eu des consultations, le gouvernement devrait immédiatement présenter une modification législative pour répondre à leurs préoccupations.

C'est vrai que nous avons consulté les intervenants les plus directement touchés par cette question. Cependant, cette question touche également tous les Canadiens. Internet est un outil de communication et une source d'information que tout le monde utilise. Pour cette raison, il est important d'écouter ce que tous les Canadiens ont à dire.

• (1915)

LA JUSTICE

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, Je me réjouis d'avoir l'occasion de demander au gouvernement ce qu'il compte faire contre le vol d'automobiles.

*Ajournement*

Il se vole approximativement 450 véhicules par jour au Canada. Ce problème s'est aggravé de manière spectaculaire au cours de la dernière décennie. Nous sommes maintenant un des pays du monde où le taux de vol de voitures est le plus élevé. En fait, par habitant, on recense davantage de vols de voitures au Canada qu'aux États-Unis. Il s'agit là d'un énorme problème qui est souvent lié au crime organisé. Le produit des vols de voitures finance directement la criminalité et le terrorisme.

Pour avoir participé à différents groupes d'étude et à des assemblées politiques locales, et pour avoir frappé à de nombreuses portes, je sais que c'est un phénomène fréquent et que les gens veulent qu'on fasse quelque chose.

Avant d'être député, j'ai été agent de prévention de pertes pour le compte de la régie d'assurance de la Colombie-Britannique. Je m'occupais des vols de voitures. Le dénominateur commun du problème est qu'on laisse retourner dans la collectivité les voleurs de voitures, des personnes à risque élevé, des toxicomanes qui consomment des drogues illégales comme la méthamphétamine. Ils sont à risque élevé et les tribunaux le savent, mais les peines sont insuffisantes. Très souvent, elles se limitent à la probation. S'ils récidivent, ils reçoivent une peine de probation pour ne pas avoir respecté les conditions de leur probation.

C'est pour cela que je suis honoré de représenter Langley à la Chambre. J'ai présenté le projet de loi d'initiative parlementaire C-293. J'ai consulté d'autres députés et je pense que c'est un très bon projet de loi. Il demande aux tribunaux d'imposer une peine minimale aux voleurs d'autos.

Quand le secrétaire parlementaire répondra à ma question, sous peu, j'aimerais que, au lieu de nous lire un discours tout préparé, il nous fasse part de ce que le gouvernement compte faire concrètement pour s'attaquer au vol d'automobiles. C'est un problème. Je pense que mon projet de loi s'y attaquait, mais le gouvernement s'y est opposé. Ce dernier s'oppose aux peines minimales.

Que compte faire le gouvernement? Chuck Cadman avait proposé un projet de loi. Lui et moi avions travaillé dans le même domaine, les assurances. Son projet de loi était important. Le gouvernement s'est opposé au projet de loi de Chuck et en a présenté une version diluée sous le nom de projet de loi C-64. Le projet de loi C-64 n'est pas ce que Chuck voulait.

J'ai exercé des pressions sur Transports Canada et j'ai convaincu le ministère de rendre les systèmes antidémarrage obligatoires à partir de 2007. J'y travaillais depuis cinq ans. C'est une des choses qui me fait très plaisir.

Que pourrions-nous faire concrètement pour que les tribunaux imposent des peines réalistes et proportionnelles aux crimes? Libérer des gens à risque élevé dans la communauté n'est pas la réponse. Que compte faire le gouvernement en matière de solutions pratiques pour mettre fin au vol de voitures?

[Français]

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui afin de démontrer à mes honorables collègues l'engagement du gouvernement du Canada contre le vol d'automobile.

[Traduction]

Je suis d'accord avec le député de Langley pour dire que le vol d'automobiles est un problème sérieux au Canada. Les statistiques relatives à ce type de crime révèlent qu'au Canada, 531 véhicules

pour 100 000 habitants ont été volés l'année dernière. Voilà pourquoi, en janvier 2005, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice ont demandé à leurs fonctionnaires d'examiner le problème du vol d'automobiles et de déterminer si les dispositions actuelles du Code criminel sont adéquates pour lutter contre cette forme de criminalité.

À cet égard, je suis heureux de vous dire que, la semaine dernière, un important forum fédéral-provincial-territorial sur le vol d'automobiles a eu lieu à Ottawa, avec la participation de fonctionnaires fédéraux et provinciaux du domaine de la justice, sous la présidence du gouvernement du Canada et de la province de la Nouvelle-Écosse. Parmi les participants à ce forum se trouvaient des représentants du Comité national pour réduire le vol d'automobiles, un groupe comprenant des personnes chargées de l'application de la loi et des représentants du secteur de l'assurance.

Ce forum a été une réussite. Il a permis de discuter ouvertement des solutions législatives et non législatives qui s'offrent à nous. Ces fonctionnaires vont mettre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice au courant des progrès réalisés dans le dossier et vont continuer à collaborer entre eux.

Il est essentiel que nos collègues des provinces et des territoires participent à l'étude de cette question car ce sont les procureurs de la Couronne des provinces qui intentent normalement les poursuites contre les auteurs de vols de voitures. Entre-temps, le gouvernement du Canada a manifesté sa détermination à lutter contre une forme particulière de vols de voitures, c'est-à-dire le vol organisé de voitures, en présentant le projet de loi C-64, comme mon collègue de Langley l'a mentionné.

• (1920)

[Français]

Le projet de loi C-64 du gouvernement érigerait en infraction la modification, l'oblitération ou l'enlèvement, en tout ou en partie, du numéro d'identification d'un véhicule sans excuse légitime, dans des circonstances qui permettent raisonnablement de conclure qu'un tel acte a été commis dans le but de dissimuler l'identité d'un véhicule à moteur.

[Traduction]

Une telle infraction serait passible d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans, dans le cas d'une poursuite par voie de mise en accusation ou d'une peine maximale de six mois d'emprisonnement et/ou de 2 000 \$ d'amende dans le cas d'une déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des commissions de police, le Bureau d'assurance du Canada et le Comité national pour réduire le vol d'automobiles ont tous demandé au gouvernement du Canada de criminaliser l'acte d'altérer le numéro d'identification d'un véhicule. Nous avons donné suite à cette demande.

**M. Mark Warawa:** Monsieur le Président, j'espère que le député d'en face répondra à ma prochaine question en toute sincérité, et non pas en se fondant sur un discours préparé. Hier, au Comité de la justice, il a appuyé le principe d'une peine minimale.

Il est question d'un individu présentant un risque très élevé. Si mon projet de loi d'initiative parlementaire ne traitait que des actes criminels parmi les plus graves, le gouvernement appuierait-il l'idée de donner comme ligne directrice aux tribunaux l'imposition de peines minimales obligatoires — les peines maximales n'étant jamais utilisées — pour la plupart des actes criminels graves?

*Ajournement*

[Français]

**L'hon. Roy Cullen:** Monsieur le Président, le projet de loi C-293, présenté par mon honorable collègue de Langley, prévoyait l'utilisation des peines minimales obligatoires.

[Traduction]

Il y a là une incohérence. C'est là le problème du projet de loi. Il est incohérent de prévoir une peine minimale obligatoire, apparemment justifiée par la gravité de l'infraction, tout en réduisant la peine maximale d'emprisonnement prévue pour la perpétration de cette infraction. C'est la faiblesse fondamentale de ce que préconise le député dans ce projet de loi.

## LE BOIS D'OEUVRE

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, je compte parler d'un problème qui a surgi dans ma circonscription, soit la fermeture d'une usine de pâtes et papiers à Prince Albert. Lorsque cette usine fermera ses portes, 700 personnes seront sans emploi.

Si je comprends bien, environ 300 collectivités forestières dans tout le pays souffrent de divers problèmes liés au secteur forestier. De toute évidence, une des principales causes de ces problèmes est l'interminable différend sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis et les 5 milliards de dollars de recettes dont nos producteurs forestiers ont été privés. Les employeurs ont donc beaucoup de difficulté à surmonter les obstacles qui existent dans ce secteur.

Il est bien évident que, depuis que les problèmes ont commencé, il y a quatre ou cinq ans, le gouvernement a tout simplement espéré que ces problèmes disparaîtraient. Il n'a élaboré aucun plan d'action pour aider les collectivités à surmonter leurs difficultés.

Le Parti conservateur et l'Alliance canadienne qui l'a précédé ont proposé en 2002 un plan en vue d'aider ces collectivités et les employés touchés par les mesures de soutien à l'industrie en ayant recours à la Société pour l'expansion des exportations. Ces mesures auraient permis de récupérer ces comptes débiteurs, les droits perçus illégalement aux États-Unis, et de remettre cet argent dans les caisses des sociétés. Ces dernières auraient alors eu les fonds nécessaires pour relever les nombreux défis auxquels elles font face.

Le gouvernement libéral a refusé cette proposition. Il a recours à la Société pour l'expansion des exportations pour l'industrie de l'aéronautique et à d'autres moyens pour soutenir d'autres industries, mais il refuse de venir à la défense d'une industrie qui emploie directement et indirectement un million de personnes au pays. Cela m'inquiète beaucoup.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est l'annonce récente de la démission de deux négociateurs, MM. Ritchie et Tellier. Ces derniers affirment que le gouvernement ne veut pas réellement régler la question et qu'il ne fera rien dans ce sens avant les élections.

Ce que cette annonce signifie réellement, c'est que le gouvernement voudrait se servir des problèmes dans l'industrie forestière pour attiser le sentiment anti-américain et en faire un enjeu électoral. C'est très dommage.

J'ai une question bien précise à poser. Le 21 octobre dernier, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un programme de 50 millions de dollars pour venir en aide aux collectivités forestières. Il y avait toutefois un petit problème. Ce programme était réservé aux collectivités forestières de la province de Québec. Il y a des centaines de collectivités de ce genre à l'extérieur du Québec. La ville de Prince Albert, que je représente, n'a pas droit à cette aide.

Ce soir, je demande au secrétaire parlementaire d'expliquer pourquoi ce gouvernement de coalition libéral-néo-démocrate a mis sur pied un programme d'aide aux collectivités forestières qui exclut des centaines d'autres collectivités comme celle de Prince Albert.

● (1925)

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, pendant la période des questions du 5 octobre, le député de Prince Albert a fait un lien entre la fermeture récemment annoncée de l'usine de pâtes et papiers Weyerhaeuser située à Prince Albert, en Saskatchewan, et notre différend avec les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre.

Puisque le député de Prince Albert a soulevé la question du bois d'oeuvre, permettez-moi d'en parler maintenant.

Pour résoudre ce différend, le gouvernement du Canada envisage toutes les options possibles, y compris une procédure judiciaire, une intervention politique de haut niveau et la promotion de nos intérêts. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie, les provinces et d'autres intervenants. Nous prévoyons que les États-Unis respecteront leurs obligations aux termes de l'ALENA, en révoquant des droits de douanes et en remboursant les droits qui ont été versés. Nous continuerons de faire valoir les intérêts de l'industrie et des travailleurs canadiens au cours de nos démarches dans le cadre de l'OMC et aux termes de l'ALENA.

Au Canada, l'industrie canadienne des produits forestiers est l'un des plus importants secteurs. Au Canada, environ 300 collectivités et des centaines de milliers de travailleurs en dépendent. Le gouvernement est sensible à l'impact du différend sur le bois d'oeuvre. Il a donc mis à la disposition des travailleurs, des collectivités et des industries forestières une aide fédérale de plus de 400 millions de dollars.

Toutefois, comme je l'ai indiqué à la Chambre lorsque la question a été posée pour la première fois, l'usine Weyerhaeuser située à Prince Albert est une usine de pâtes et papiers et elle n'est donc pas directement concernée par le dossier du bois d'oeuvre.

Depuis quelques années, l'industrie des pâtes et papiers évolue rapidement à l'échelle mondiale. Grâce aux nouvelles technologies, la taille optimale des usines a augmenté. À l'étranger, de nouvelles sources peu coûteuses de fibre de bois ont été mises en valeur et elles ont commencé à être exportées vers les marchés traditionnels du Canada. Les marchés nord-américains des produits de papier ne sont pas aussi bons qu'avant. L'industrie nord-américaine des pâtes et papiers est donc en train de rationaliser sa capacité.

C'est entre autres pour ces raisons que Weyerhaeuser a pris la décision de fermer l'usine de Prince Albert, pour des raisons commerciales, même si l'entreprise a beaucoup investi dans sa mise à niveau et sa modernisation.

Le gouvernement fédéral est préoccupé par cette décision et par ses impacts potentiels sur les 690 travailleurs de l'usine, sur les centaines d'autres travailleurs indirectement touchés, ainsi que sur leurs familles. La région de Prince Albert dépend beaucoup de l'industrie forestière et l'usine de pâtes et papiers Weyerhaeuser est le plus important employeur de la région.

*Ajournement*

Prince Albert est le principal centre régional du Nord de la Saskatchewan et dessert un certain nombre de petites collectivités. Les premières nations jouent un rôle important, à la fois dans l'industrie forestière et dans l'économie régionale, et elles comptent sur un certain nombre de services essentiels offerts à Prince Albert. Il est donc important pour l'ensemble de la région que Prince Albert conserve une économie dynamique.

Nous sommes très favorables au projet de Weyerhaeuser de garder l'usine ouverte l'hiver prochain pour que le temps froid n'endommage pas l'équipement. Et l'entreprise a déclaré qu'elle avait l'intention d'envisager toutes les options, y compris la recherche d'acheteurs éventuels.

La province de la Saskatchewan possède d'importantes ressources forestières et elle espère attirer dans cette région des investisseurs et de nouvelles industries forestières. Le gouvernement fédéral verse une somme de 4,5 millions de dollars étalée sur cinq ans, et la province s'est engagée à faire de même, pour soutenir le centre forestier de la Saskatchewan.

• (1930)

**M. Brian Fitzpatrick:** Monsieur le Président, je poserai la question pour la quatrième fois parce qu'elle est à-propos. Le 21 octobre, le gouvernement a annoncé un programme spécial de 50 millions de dollars pour aider les collectivités du Québec qui dépendent de la forêt à surmonter les problèmes auxquelles elles sont confrontées.

Je ne critique pas un programme qui pourrait aider les collectivités qui vivent de la forêt, mais je suis tout à fait renversé par la situation. Ce qui m'irrite et ce qui irrite les électeurs de ma circonscription, c'est que le gouvernement a élaboré un programme qui ne s'applique qu'à une seule province.

Il y a des centaines de collectivités dans le Canada atlantique, le nord de l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique qui sont aux prises avec des problèmes majeurs liés à l'exploitation forestière. Elles n'ont cependant pas accès aux fonds du programme. Le groupe de travail que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a mis sur pied n'a pas accès aux fonds du programme.

Pourquoi le gouvernement de coalition libéral-néo-démocrate conçoit-il des programmes qui excluent des centaines de collectivités vivant de la forêt?

**L'hon. Jerry Pickard:** Monsieur le Président, il y a deux choses que je voudrais répéter. Nous avons créé un programme. Nous avons mis 400 millions de dollars à la disposition de l'industrie forestière. Nous avons accordé des fonds à la Saskatchewan et travaillé avec le gouvernement de cette province à cet égard.

Nous devons travailler avec les collectivités, les travailleurs et leur famille ainsi qu'avec l'industrie canadienne pour améliorer la situation.

En 1993, le gouvernement a pris quantité de mesures pour stimuler l'économie. Il a éliminé le déficit et réduit la dette. Il injecte des fonds pour aider les entreprises et les habitants de toutes les régions du pays à exercer leur activité d'une manière très efficace.

Il est clair dans mon esprit que ce qui se passe dans cette collectivité n'a rien à voir avec ce qui est considéré comme un différend frontalier entre le Canada et les États-Unis.

**Le vice-président:** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 33.)



## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 2 novembre 2005

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>Les comités consultatifs de citoyens</b>			
M. Carr .....	9397	M. Gauthier .....	9401
<b>L'agriculture</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9402
Mme Yelich .....	9397	M. Gauthier .....	9402
<b>Le Centre des ressources humaines de Guelph</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9402
Mme Chamberlain .....	9397	M. Layton .....	9402
<b>Le Sommet des Amériques</b>		M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9402
M. Paquette .....	9398	M. Layton .....	9402
<b>L'association des femmes de l'Inde au Canada</b>		M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9402
Mme Ratansi .....	9398	M. Harper .....	9402
<b>Les Familles endeuillées</b>		M. Brison .....	9402
M. Lauzon .....	9398	M. Harper .....	9402
<b>Chypre</b>		M. Brison .....	9402
M. Cannis .....	9398	M. Lunn .....	9403
<b>Le Musée du bronze d'Inverness</b>		M. Brison .....	9403
M. Boulianne .....	9398	M. Lunn .....	9403
<b>Le chemin de fer clandestin</b>		M. Brison .....	9403
M. Lastewka .....	9399	M. Guimond .....	9403
<b>Les Clubs garçons et filles du Canada</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9403
M. Carrie .....	9399	M. Guimond .....	9403
<b>La chiropratique</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9403
Mme Dhalla .....	9399	Mme Lavallée .....	9403
<b>La société Bell Canada</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9403
Mme Crowder .....	9399	Mme Lavallée .....	9404
<b>Les anciens combattants canadiens d'origine japonaise</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9404
Mme Oda .....	9399	M. Poilievre .....	9404
<b>Le Programme de commandites</b>		M. Lapierre (Outremont) .....	9404
M. Desrochers .....	9400	M. Watson .....	9404
<b>Le Programme de commandites</b>		M. Brison .....	9404
M. Bezan .....	9400	Mme Ablonczy .....	9404
<b>Les Clubs Garçons et Filles du Canada</b>		M. Brison .....	9404
M. Zed .....	9400	Mme Ablonczy .....	9404
		M. Brison .....	9404
<b>QUESTIONS ORALES</b>		<b>L'agriculture</b>	
<b>Le Programme de commandites</b>		M. Boshcoff .....	9405
M. Harper .....	9400	M. Mitchell .....	9405
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9400	<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Harper .....	9400	M. Blaikie .....	9405
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9401	M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9405
M. Harper .....	9401	M. Blaikie .....	9405
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9401	M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9405
M. MacKay .....	9401	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9405
M. Brison .....	9401	M. Brison .....	9405
M. MacKay .....	9401	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9405
M. Brison .....	9401	M. Alcock .....	9406
M. Duceppe .....	9401	<b>Postes Canada</b>	
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9401	M. Pallister .....	9406
M. Duceppe .....	9401	M. McCallum (Markham—Unionville) .....	9406
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	9401	M. Pallister .....	9406
		M. McCallum (Markham—Unionville) .....	9406
		<b>Le Programme de commandites</b>	
		M. Sauvageau .....	9406
		M. Lapierre (Outremont) .....	9406
		M. Sauvageau .....	9406
		M. Lapierre (Outremont) .....	9406

<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Harrison .....	9406
M. Scott .....	9407
M. Harrison .....	9407
M. Scott .....	9407
<b>La sécurité publique et la protection civile</b>	
Mme Sgro .....	9407
Mme McLellan .....	9407
<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Menzies .....	9407
M. Peterson .....	9407
<b>Le patrimoine canadien</b>	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul) .....	9407
Mme Frulla .....	9407
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	9408

## AFFAIRES COURANTES

<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. LeBlanc .....	9408
<b>Loi sur le développement commercial et industriel des premières nations</b>	
M. Scott .....	9408
Projet de loi C-71. Présentation et première lecture .....	9408
Adoption des motions; première lecture et impression d u projet de loi .....	9408
<b>Le Code criminel</b>	
M. Cotler .....	9408
Projet de loi C-72. Présentation et première lecture .....	9408
Adoption des motions; première lecture et impression d u projet de loi .....	9408
<b>Les anciens combattants</b>	
M. Graham (Toronto-Centre) .....	9408
M. O'Connor .....	9409
M. Bachand .....	9409
M. Layton .....	9410
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Agriculture et agroalimentaire</b>	
M. Steckle .....	9410
<b>Industrie, ressources naturelles, sciences et technologie</b>	
M. Masse .....	9411
Motion d'adoption .....	9411
Demande et report d'office des votes .....	9411
<b>Pétitions</b>	
<b>Les adoptions à l'étranger</b>	
M. Hill .....	9411
<b>Le Service canadien de la faune</b>	
Mme Gallant .....	9411
<b>L'autisme</b>	
Mme Chamberlain .....	9411
<b>Citoyenneté et Immigration</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	9411
<b>L'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	9411
<b>Postes Canada</b>	
Mme Yelich .....	9412

<b>Le Canadien national</b>	
Mme Skelton .....	9412
<b>Le mariage</b>	
M. Vellacott .....	9412
<b>L'environnement</b>	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	9412
<b>La fiscalité</b>	
M. Warawa .....	9412
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. LeBlanc .....	9412
<b>Questions transformées en ordres de dépôt</b>	
M. LeBlanc .....	9413
<b>Demandes de documents</b>	
M. LeBlanc .....	9413
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	9413

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi sur la porte d'entrée du Pacifique</b>	
Projet de loi C-68. Deuxième lecture .....	9413
M. Carr .....	9414
M. Julian .....	9415
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	9416
M. Julian .....	9416
Mme Redman .....	9419
M. Jean .....	9419
M. Warawa .....	9420
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	9420
M. Owen (Vancouver Quadra) .....	9421

## AFFAIRES COURANTES

<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
Mme Redman .....	9423
Motion d'adoption .....	9423
Adoption de la motion .....	9423

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi sur la porte d'entrée du Pacifique</b>	
Projet de loi C-68. Deuxième lecture .....	9423
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9423
M. Warawa .....	9424
M. Hiebert .....	9425
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9427
M. Hubbard .....	9427
M. Lukiwski .....	9428

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>L'agriculture</b>	
Motion .....	9428
Rejet de la motion .....	9429
<b>La Loi sur le Parlement du Canada</b>	
M. Preston .....	9429
Projet de loi C-408. Deuxième lecture .....	9429
M. LeBlanc .....	9430
M. Szabo .....	9430
M. Cuzner .....	9431
M. Lemay .....	9432
M. Stoffer .....	9433

M. Casey .....	9434
M. Lee.....	9435
M. Reid.....	9436

**MOTION D'AJOURNEMENT**

<b>La Loi sur le droit d'auteur</b>	
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	9437

M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	9438
<b>La justice</b>	
M. Warawa .....	9438
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	9439
<b>Le bois d'oeuvre</b>	
M. Fitzpatrick .....	9440
M. Pickard .....	9440

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**